



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

18185

Distr. RESTREINTE

IO/R.93
28 février 1989

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Original: FRANCAIS

SEMINAIRES NATIONAUX SUR LA STRATEGIE INDUSTRIELLE DANS LE CADRE DE LA DDIA

US/RAF/86/291

Séminaire national sur la stratégie industrielle de la
République de Guinée,
organisé dans le cadre de la
Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA)
Conakry, 24 - 28 octobre 1988

Rapport*

D'après l'étude de M. Kémal Abdallah-Khodja,
consultant en stratégie industrielle

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>page</u>
INTRODUCTION	1
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	7
Thème I: Impact et perspective des privatisations	7
Thème II: Promotion de l'entreprise privée	10
Thème III: Le financement	13
Thème IV: Environnement réglementaire et physique	17
Thème V: Les axes de développement	21
Thème VI: Le rôle de l'Etat	24
ANNEXE I: Discours d'ouverture prononcé par Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Le Commandant Ousmane Sow, Membre du CMRN	30
ANNEXE II: Allocution d'ouverture de M. Louis Alexandrenne, Directeur général adjoint de l'ONUDI	36
ANNEXE III: Discours de clôture prononcé par Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Le Commandant Ousmane Sow, Membre du CMRN	41
ANNEXE IV: Programme du séminaire	44
ANNEXE V: Liste des participants	45
ANNEXE VI: Encadrement du séminaire	50
ANNEXE VII: La Décennie du Développement Industriel de l'Afrique: Objectifs et stratégies Présenté par le Secrétariat de l'ONUDI	52
ANNEXE VIII: Rapport introductif Par M. K. Abdallah-Khodja, Consultant en stratégie industrielle	61
ANNEXE IX: Impact et perspective de la privatisation du secteur public guinéen Présenté par M. Pépé Guilavogui, Economiste, Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	129
ANNEXE X: Rapport introductif Préparé par M. Driss Kettani, sur la base de son rapport de mission DU/GUI/84/007, avril 1988	147

	<u>Page</u>
ANNEXE XI: Structures et mode de financement du développement industriel en Guinée Présenté par M. Tamba Tiendo Millimono, Administrateur des Crédits de Développement, Cabinet du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	154
ANNEXE XII: Le financement du développement industriel Document introductif Par M. Mamadou Ba, Consultant financier	161
ANNEXE XIII: Le secteur industriel guinéen et son environnement Par M. Daniel Weiserbs, Professeur à l'Université de Louvain, Consultant Banque Mondiale	170
ANNEXE XIV: Thème: Environnement industriel S/Thème: Environnement d'accompagnement Présenté par M. Alsény Sylla, O.N.P.P.M.E.	190
ANNEXE XV: Communication sur la valorisation des ressources nationales et les industries d'exportation Présenté par M. Diakite Ismael, Ingénieur des Mines	202
ANNEXE XVI: L'import-substitution, le marché régional et la sous-traitance internationale Présenté par M. Souaré, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	216
ANNEXE XVII: Intervention de M. Michel Kamano, Directeur National du Plan	235
ANNEXE XVIII: Le rôle du secteur privé dans le développement industriel - Perspective de la Mano River Union Présenté par M. Justin B. Bangoura, Responsable du Développement Industriel	241

RAPPORT DU SEMINAIRE
NATIONAL SUR LA STRATEGIE
INDUSTRIELLE DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE

Organisé conjointement par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat et le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, avec l'appui du P.N.U.D et l'assistance de l'O.N.U.D.I, un Séminaire National sur la Stratégie Industrielle de la République de Guinée s'est tenu à Conakry du 25 au 29 octobre 1988.

Ce Séminaire, placé dans le cadre des activités de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, avait pour objet de mener une réflexion globale, d'une part, sur l'avenir industriel du pays, à la lumière des nouvelles orientations mises en oeuvre par les autorités et, d'autre part, sur les meilleurs moyens de promouvoir les activités industrielles.

Dans ce cadre, le Séminaire poursuivait plusieurs objectifs:

- Analyser le contexte actuel du développement industriel à la lumière des évolutions récentes et des orientations des autorités.
- Faire l'inventaire des obstacles et des contraintes économiques, juridiques, administratives et autres du développement industriel.

- Définir les grands axes d'une stratégie d'ensemble à moyen/long terme.
- Recommander les actions et mesures à prendre pour lever, à court/moyen terme les obstacles et réduire les contraintes et encourager ainsi la promotion du secteur privé.
- Favoriser la concertation entre les différentes parties prenantes du développement industriel et notamment entre les pouvoirs publics et le secteur privé.
- Redéfinir le rôle de l'Etat dans le contexte actuel du développement industriel.
- Proposer les orientations et les bases de travail pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Industrialisation qui constituerait le cadre de mise en oeuvre de la stratégie industrielle envisagée.

Le Séminaire a rassemblé tous ceux qui sont concernés directement ou indirectement par le développement industriel (Voir Annexe V: Liste des participants): Cadres de l'Administration centrale et des régions, représentants des opérateurs économiques privés, des institutions financières et des organismes d'aide au développement. Il a débattu des six thèmes suivants:

- 1- Impact et perspective de la privatisation
- 2- La promotion du secteur privé dans l'industrie
- 3- Le financement du développement industriel, avec deux sous-thèmes:

- * Les banques de développement: l'expérience africaine.
 - * Structures et modes de financement du développement industriel en Guinée.
- 4- L'environnement de l'industrie, avec deux sous-thèmes:
- * L'environnement réglementaire (fiscalité, protection, liberté d'établissement, etc...)
 - * L'environnement d'accompagnement (infrastructures, cout des facteurs, institutions d'appui en matière de formation, technologie, etc...)
- 5- Les axes du développement industriel, également en deux sous-thèmes:
- * La valorisation des ressources naturelles et les industries d'exportation.
 - * L'import-substitution, le marché régional et la sous-traitance internationale.
- 6- Le nouveau role de l'Etat et la gestion stratégique du développement industriel.

Le programme des travaux est présenté en annexe IV.

Le Séminaire a été ouvert par Monsieur le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, le Commandant OUSMANE SOW, membre du CMRN, qui a prononcé à cette occasion une allocution (voir Annexe I). Après avoir rappelé l'importance de l'industrie dans le développement national et l'action menée dans ce secteur à la faveur du programme de redressement du Gouvernement, le Ministre

devait souligner que "l'Etat doit se désengager des secteurs de production, et créer les conditions d'émergence d'une économie libérale par un rétablissement ordonné des mécanismes du marché".

Le Ministre a indiqué ensuite quelques pistes de réflexion sur les différents thèmes appelés à être débattus. Il devait, pour conclure, souligner que l'examen de toutes les questions prévues à l'ordre du jour devait conduire à "la définition d'une stratégie de développement industriel pour la Guinée". "Pour être réaliste et objective," devait-il ajouter, "cette définition tiendra nécessairement compte des contraintes réelles qui asservissent notre économie, des potentialités naturelles et humaines de la Guinée, ainsi que des besoins du marché intérieur et des possibilités d'exportation.

Succédant au Ministre, Monsieur Louis ALEXANDRENNE, Directeur Général Adjoint de l'O.N.U.D.I devait d'abord souligner l'importance du Séminaire pour la relance du processus d'industrialisation en Guinée après l'action de restructuration menée ces dernières années par le Gouvernement. Son allocution (voir Annexe II) a été ensuite centrée sur une présentation des résultats de l'expérience de l'O.N.U.D.I en matière de stratégie d'industrialisation des pays en développement et en particulier africains. Il devait à cette occasion détailler le rôle que peut jouer l'élaboration, puis la

mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Industrialisation comme moyen de promouvoir le développement d'un système industriel efficace et compétitif. Il a souligné en particulier que "dans le contexte d'une économie libérale comme celle de la Guinée, où la responsabilité de l'investissement et de la gestion des entreprises repose sur le secteur privé, il est impératif que les programmes d'action soient formulés et mis en oeuvre dans un cadre organisé de concertation" entre tous les acteurs publics, les institutions financières et les industriels. Il devait, avant de conclure rappeler l'intérêt que revêt, pour les partenaires multi et bilatéraux l'existence d'un instrument tel que le Schéma Directeur d'Industrialisation dont le Séminaire peut constituer les prémisses.

Les travaux du Séminaire, qui se sont déroulés dans une atmosphère studieuse, ont permis après deux communications générales portant sur la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique et le Rapport Introductif du Séminaire (voir respectivement Annexe VII et VIII), d'entendre des communications sur chacun des thèmes ou sous-thèmes retenus (voir Annexes IX à XVII). Ils ont donné lieu à des débats animés et utiles qui ont permis d'aboutir aux conclusions et recommandations reprises ci-après sur chacun des thèmes principaux abordés.

Les travaux ont été conduits et animés par une équipe d'encadrement (voir annexe VI) placée sous la direction

des Secrétaires Généraux du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat et du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale.

Avant de clore ses travaux, le Séminaire a pris connaissance des éléments constitutifs d'une Déclaration de politique industrielle que le Gouvernement pourrait examiner et adopter prochainement et il a souhaité qu'elle intègre les conclusions et recommandations du Séminaire.

A l'issue des travaux, les conclusions et recommandations ont été portées à la connaissance du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat qui a présidé la séance de clôture. Après avoir marqué sa satisfaction pour le travail accompli, le Ministre devait, dans une courte allocution de clôture (voir Annexe III) assurer les participants de l'intérêt que le Gouvernement ne manquera pas de porter aux résultats du Séminaire et il a remercié chaleureusement tous ceux qui ont contribué à sa réussite.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

THEME I : IMPACT ET PERSPECTIVE DES PRIVATISATIONS.

Le Séminaire a tout d'abord rappelé que le programme de redressement économique et financier intervenu en 1985 devait jeter les bases d'un dispositif permettant à l'initiative privée de se développer dans le contexte d'une économie libérale.

La privatisation du secteur industriel en était un des pivots essentiels.

Le Séminaire constate :

- Que le processus de privatisation peut aujourd'hui être considéré comme globalement terminé, 22 entreprises ayant effectivement été transférées, ce qui représente environ 73% du total.

- Que dans le cadre du futur développement industriel de la Guinée, l'appréciation des résultats de ce transfert constitue un point de départ pour prendre conscience des difficultés et espoirs que l'émergence d'un secteur

industriel privé représente dans l'avenir pour le pays.

Le Séminaire considère qu'il s'agit de déterminer d'une manière réaliste dans quelle mesure ce secteur industriel, régi par des nécessités de rentabilité, pourra représenter le pôle de croissance autour duquel des filières industrielles pourront se mettre en place.

Dans ce contexte, les participants ont constaté:

1. Que les privatisations sont intervenues à un moment où l'économie guinéenne n'était guère encore en état d'assurer un environnement adéquat pour une activité industrielle rentable dans le court terme.
2. Que le secteur industriel pesait lourdement sur les finances publiques et que le déficit budgétaire et la situation économique globale de la Guinée ne permettaient pas de se donner le temps de réflexion et d'analyse qui aurait été souhaitable pour mieux maîtriser le processus.
3. Que l'outil industriel était souvent détérioré à tel point que sa mise en valeur impliquait une rénovation et une réhabilitation entraînant des investissements considérables.
4. Que le Gouvernement a délibérément adopté une politique de participation au capital des entreprises

privatisées en attendant une rétrocession des ces portefeuilles aux opérateurs économiques guinéens.

5. Que le Gouvernement va gérer ces parts dans un esprit de non intervention dans les décisions des repreneurs sans accorder non plus des avantages particuliers à ces entreprises.
6. Que le Gouvernement a une obligation de veiller à la réalisation des stipulations des conventions dans les délais prévus, appliquant cependant une certaine flexibilité si les conditions objectives l'exigent.

Pour le développement futur autour de l'axe du secteur industriel privatisé, les participants recommandent:

7. Que le Gouvernement crée les conditions d'accompagnement nécessaires à la bonne marche des entreprises
8. Que le Gouvernement assure, dans la mesure du possible, l'articulation de filières autour de ces entreprises industrielles. Il est cependant à prévoir que les effets de croissance induits par le tissu industriel existant pourront seulement se faire sentir dans le moyen terme.

THEME II : PROMOTION DE L'ENTREPRISE PRIVEE

Le Séminaire a constaté l'effort important engagé par l'Etat pour favoriser et soutenir la promotion des investissements nationaux et étrangers. Après avoir pris connaissance des difficultés que rencontre encore le promoteur dans ses initiatives, le Séminaire a reconnu la nécessité d'une politique d'ensemble et cohérente de l'Etat en matière de promotion et touchant tous les aspects du problème.

1. Au niveau institutionnel

Les participants au Séminaire ont tenu à rappeler que l'action de promotion industrielle est essentielle pour soutenir et encourager les promoteurs en général et spécialement les petits promoteurs guinéens.

Les participants ont souligné avec force que, quelque soit la qualité du dispositif institutionnel mis en place pour favoriser les initiatives, la promotion des investissements dépend avant tout du climat existant et des conditions qui prévalent dans l'environnement des entreprises.

Les participants rappellent que l'action de promotion doit couvrir à la fois le stade de la prospection des

opportunités, l'implantation d'une entreprise et sa protection contre les tracasseries administratives une fois que l'exploitation a commencé.

Ils ont constaté que plusieurs institutions et organismes interviennent actuellement dans le domaine de la promotion industrielle (CNFIP, CCDE, Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat, BARAF) avec des objectifs et des fonctions qui parfois se chevauchent.

Les participants considèrent que le maintien de toutes ces structures existantes est positif à condition d'organiser leur complémentarité et recommandent pour cela qu'une division des tâches claire soit établie rapidement par les autorités concernées. Ils attachent une attention particulière au soutien des petits promoteurs qui doivent être assistés au maximum dans la concrétisation de leurs initiatives industrielles. Ce qui justifie l'existence d'une institution qui s'y consacre spécialement.

Les participants ont noté avec satisfaction la politique de promotion de l'image de la Guinée à l'extérieur du pays et l'action menée pour l'accueil des investisseurs étrangers. Ils recommandent qu'elles soient poursuivies et dynamisées.

Ils souhaitent également que les institutions de promotion soient renforcées et reçoivent les moyens

humains et matériels en adéquation avec les missions qui leur sont confiées.

Ils recommandent que l'action de promotion soit menée en concertation avec les promoteurs et opérateurs à travers les institutions qui les représentent.

2. Au niveau réglementaire

Les participants rappellent que la liberté d'établissement est un élément essentiel de la promotion des investissements. Ils soulignent que les pouvoirs publics doivent limiter et simplifier au maximum les procédures qui intéressent l'investissement et ne maintenir que celles qui ont une finalité claire et certaine.

A propos de l'agrément dit technique, délivré par les départements ministériels, les participants ont considéré que les autorités devaient examiner au plus tôt l'opportunité de sa suppression ou de son remplacement par une procédure plus automatique de caractère déclaratif. Ils ont souligné qu'en tout état de cause, il ne devrait pas être érigé en système de contrôle ou en moyen d'établir un monopole au profit des premières entreprises installées dans la fabrication d'un produit.

Pour asseoir davantage la liberté d'établissement, les participants recommandent que les procédures et

démarches de création des entreprises et d'agrément au Code des Investissements soient clarifiées et simplifiées pour pleinement refléter l'option libérale.

3. Au niveau du cadre incitatif.

Les participants rappellent que les dispositions incitatives incluses dans le Code des Investissements, tel qu'il vient d'être amendé, correspondent à la situation présente de la Guinée. Ils recommandent cependant que le caractère incitatif du Code soit renforcé dès que les conditions qui prévalent dans le pays le permettront.

En particulier, il serait souhaitable d'élargir dès que possible les avantages prévus en faveur des P.M.E.

THEME III : LE FINANCEMENT

Le Séminaire a pu constater à travers les différentes communications qui lui ont été présentées que le financement industriel se heurtait encore à de nombreuses difficultés.

Le niveau très bas des revenus du Guinéen ne lui assure pas une épargne mobilisable pour la constitution du capital. La confiance dans le système bancaire, entamée

par les expériences antérieures et les faibles taux rémunérateurs ne facilitent pas le drainage des liquidités. Bien qu'il existe quelques lignes de crédit mises à la disposition des emprunteurs par les institutions financières internationales, la plupart des promoteurs ne disposent que de peu de renseignements sur leur existence et les conditions d'octroi des crédits rendent parfois leur accès difficile. Si dans certains pays, les promoteurs se constituent en actionnariat visant à la constitution des capitaux, les conditions ne sont pas toujours réunies pour ce genre de groupement en Guinée. D'autre part, il s'avère que les équipements importés sont grévés de frais de douane qui ne sont pas admis au financement.

Enfin, les promoteurs qui parviennent à surmonter tous ces obstacles se voient obligés de commencer le remboursement de leur crédit avant même la livraison des équipements.

En matière de financement du développement industriel, le Séminaire a bénéficié de plusieurs exposés portant sur les banques de développement à travers l'expérience africaine et les structures et modes de financement du développement industriel en Guinée en particulier.

Les exposés ont mis l'accent sur la nécessité de réexaminer l'ensemble du système de financement en vue de diversifier les modes de financement et de réduire les risques qui s'y rattachent.

Au terme des débats, les participants ont convenu de l'utilité de créer une banque de développement à capital mixte. Toutefois, ils ont souligné la nécessité de sauvegarder les principes d'indépendance de gestion de la future institution.

Par ailleurs, les participants ont insisté sur un certain nombre de préalables qui doivent permettre de faciliter le financement industriel. Il s'agit notamment:

- a. D'amener les opérateurs à se regrouper afin de créer des sociétés capables d'entreprendre des activités industrielles viables.
- b. De lever le climat de méfiance en développant systématiquement la diffusion de l'information économique à tous les niveaux.
- c. De réviser les conditions de cession des lignes de crédit (I.D.A, CCCE) aux opérateurs économiques désireux de créer des entreprises.

Les participants ont insisté sur la nécessité de mesures permettant de diversifier les modes de financement du développement industriel.

A ce propos, le Séminaire a fait les recommandations suivantes:

1. **Création d'une société de leasing (ou crédit-bail)**
2. **Création d'institutions permettant de réduire les risques de financement**
 - * **Fonds de garantie**
 - * **Société de cautionnement mutuel**
 - * **Assurance crédit**
3. **Création d'institutions permettant d'accroître les fonds propres des promoteurs**
 - * **Fonds de participation**
 - * **Mutuelle d'épargne et de crédit**
 - * **Société de capital-risque**
4. **Mise en place par les pouvoirs publics de dispositions foncières qui permettent la constitution de garanties crédibles sur l'outil de production.**
5. **Institution d'un taux créditeur susceptible de favoriser la collecte de l'épargne.**
6. **Accorder un délai de grace suffisant aux entrepreneurs afin de leur permettre de commencer le remboursement de crédit après la livraison et la mise en opération des équipements industriels.**
7. **Instituer un système d'information sur les possibilités et les conditions de crédit aux promoteurs.**

THEME IV : ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET PHYSIQUE

Après avoir entendu deux communications détaillées couvrant l'ensemble des facteurs qui freinent le développement industriel de la Guinée, avec une attention spécifique aux aspects réglementaires et aux infrastructures physiques de soutien, le Séminaire formule les recommandations suivantes:

1. Les participants souhaitent une plus grande cohérence entre les dispositions effectivement prises et les objectifs du Gouvernement en matière économique. Ils souhaitent à cet effet une meilleure coordination interministérielle et une plus large diffusion des textes réglementaires.

Ils dégagent la nécessité:

- * D'appliquer les textes en vigueur et non leur interprétation.
- * D'une définition précise des tâches et des responsabilités des agents d'exécution.
- * D'une procédure de recours administratif contre les abus et carences.

2. Les participants souhaitent l'adoption rapide du Code des marchés et de ses textes d'application.

Ils notent que les débouchés des entreprises locales seraient améliorés par la non exonération des droits et taxes à l'importation, toute exonération étant un incitant à la recherche d'intrants locaux.

3. Ils considèrent que les procédures d'application de la Loi de Finance pourraient être simplifiées en particulier pour réduire la lenteur des paiements par l'administration, lenteur qui rend précaire l'existence des petites et moyennes entreprises orientées vers les marchés publics.

4. Ils déduisent des observations émises qu'il est fortement souhaitable de limiter le rôle du Secrétariat de la Commission des Investissements à :

- * Vérifier qu'un dossier soumis est complet
- * Appliquer le délai d'un mois prévu à l'article 25-4 de l'ordonnance N° 001/PRG/87 portant Code des Investissements.

5. Les participants insistent sur le fait que la protection tarifaire de la valeur ajoutée nationale est liée :

1°)- A la stricte application de la législation et donc à la perception effective des droits et taxes douanières.

2')- A la déductibilité des taxes payées en amont. Sur ce dernier point, ils font remarquer qu'une déductibilité sur base annuelle est plus réaliste que la base mensuelle actuellement en vigueur.

Ils rappellent également la nécessité de protéger l'industrie nationale contre les prix de dumping et donc de prendre des dispositions pour les contrecarrer (tout en évitant d'assimiler au dumping les pratiques promotionnelles telles soldes, remises, ...)

6. Les participants ont relevé que des sur-couts pourraient être évités par l'absence de monopoles en matière d'assurance et de contrôle qualité/prix des importations.
7. Ils estiment que les missions des institutions de promotion devraient également contribuer à améliorer le climat d'investissement, notamment en donnant un appui aux promoteurs dans leurs relations ou conflits avec l'administration, même au delà des phases de création et de démarrage.

En outre, les participants encouragent le développement et le recours à des bureaux d'études et de services guinéens.

8. Dans une perspective de plus long terme, les participants mettent l'accent sur la formation d'une main d'oeuvre technique et professionnelle de meilleure qualité et ceci de préférence en impliquant les entreprises.

9. En matière de prix des produits énergétiques, ils souhaitent qu'une différenciation des prix de l'énergie à usage domestique et industriel et la déductibilité des taxes sur le fuel à usage industriel.

10. Ils accueillent favorablement les mesures prises en matière d'infrastructures routières, souhaitent que l'effort soit maintenu et la maintenance assurée et demandent que le développement des zones industrielles soit accéléré.

11. Les participants, en examinant le volet télécommunications, ont mis en avant l'importance de désenclaver l'intérieur du pays et d'adopter une tarification réaliste.

THEME V : LES AXES DE DEVELOPPEMENT

Le Séminaire s'est également penché sur le problème clé du contenu à donner au développement industriel en vue d'identifier les directions dans lesquelles pouvait s'engager la création de nouvelles industries. Sans arriver jusqu'à la mise en évidence des activités précises qui pourraient être promues, le Séminaire a défini quelques grands axes de développement qui doivent faire l'objet de recherches et d'études plus approfondies en vue d'identifier plus précisément les opportunités industrielles rentables. Cette réflexion s'est faite dans la double perspective de la valorisation d'une part des ressources naturelles du pays et d'autre part des possibilités ouvertes par le marché, national comme extérieur, notamment régional.

En ayant à l'esprit l'avantage comparatif existant ou potentiel dont le pays pourrait bénéficier, il est apparu que l'étude concrète des potentialités industrielles de la Guinée devra se préoccuper de l'ensemble des conditions, en amont comme en aval, qui permettraient le développement des activités dans une branche.

Au terme des débats sur les axes du développement industriel, les participants ont reconnu la nécessité d'accorder une attention particulière à la valorisation

des ressources minières. Ils ont de ce fait relevé qu'un inventaire détaillé de ces ressources devrait être réalisé en vue d'envisager à moyen et long terme l'exploitation des réserves existantes dans le cadre de projets viables.

Les participants au Séminaire ont également reconnu l'urgence d'une intégration des activités minières et activités connexes des compagnies minières existantes afin de favoriser le développement d'un réseau de P.M.E autour des poles de développement miniers.

Les participants au Séminaire ont insisté sur le rôle essentiel que devra jouer le Secteur Public dans la valorisation des ressources naturelles guinéennes. Ce rôle consisterait à favoriser la réalisation d'études des filières industrielles prioritaires et l'identification de programmes et projets rentables.

Les participants au Séminaire ont indiqué que l'artisanat national dispose d'un dynamisme et d'un potentiel technologique qui pourraient être valorisés pour aider à la transformation de certaines ressources naturelles, notamment celles liées aux ressources agricoles.

Les participants ont relevé l'importance des ressources halieutiques tout en faisant ressortir que la valorisation de ces ressources passe tout d'abord par la mise en place d'infrastructures adéquates au niveau des ports.

Les participants ont rappelé le principe de la promotion du secteur agro-industriel en vue de favoriser l'autosuffisance alimentaire basée sur les ressources agricoles du pays.

En ce qui concerne les industries de substitution:

1. Le Séminaire recommande que la création des industries d'import-substitution soit envisagée avec beaucoup de prudence en tenant notamment compte des critères d'efficacité et de compétitivité.
2. Les participants ont par ailleurs souligné la nécessité d'orienter ces types d'industries vers la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, notamment en milieu rural, et la stimulation du développement de l'artisanat.
3. Les participants ont souligné la nécessité que la création de ces types d'industries prennent en considération les critères d'éligibilité des industries et des produits devant faire l'objet de coopération sous-régionale.

Après avoir entendu un représentant du Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano, les participants recommandent que soit adoptée la nouvelle stratégie d'intégration et de développement industriel de l'Union qui repose

en particulier sur la promotion de joint ventures entre des entrepreneurs des pays membres et le renforcement des liens entre les institutions nationales de recherche et développement technologique.

4. Reconnaisant l'importance que pourrait avoir le développement de la sous-traitance dans le développement d'un tissu industriel, les participants ont suggéré qu'il soit élaboré une charte de la sous-traitance.

THEME VI : LE ROLE DE L'ETAT

Le Séminaire s'est également penché sur le rôle de l'Etat dans le nouveau contexte économique résultant des options de la IIème République.

Au contraire de l'action dirigiste et centralisatrice qu'il a mené, l'Etat se doit aujourd'hui de créer les conditions, pour que l'initiative privée se développe en toute liberté et sans contraintes bureaucratiques.

Le Séminaire a souligné qu'il entre toujours dans les prérogatives de l'Etat de promouvoir le développement

économique même s'il n'intervient plus directement dans les investissements et les activités productives. Désormais son action doit se concentrer à trois niveaux qui ont paru déterminants au Séminaire:

- * Instaurer les principes de libéralisme économique dont les règles doivent garantir la propriété, le libre exercice des activités, la concurrence entre les opérateurs et des relations claires avec les pouvoirs publics.
- * Supprimer les distorsions et dysfonctionnements qui entravent le jeu des règles de l'économie de marché que ce soit au niveau macro-économique, des infrastructures, des procédures, etc...
- * Orienter le développement au regard des objectifs nationaux du devenir de l'économie nationale, dans le cadre d'une approche de planification adaptée à la liberté d'entreprendre des agents économiques, notamment grâce à la mise en oeuvre de mécanismes d'incitation et de soutien et dans un cadre de concertation.

Les participants, aux termes des débats sur le nouveau rôle de l'Etat, ont insisté sur ses responsabilités de promoteur du développement économique et social de la nation fondé sur l'initiative privée. A ce titre, ils ont recommandé:

1. La poursuite de la mise en place déjà très avancée de cadres institutionnels et réglementaires propres à

l'épanouissement de l'option libérale de l'économie guinéenne.

2. La suppression des distorsions et entraves au développement de la petite et moyenne industrie en Guinée.
3. Le pilotage effectif du processus de développement à travers une planification indicative et incitative, contractuelle et décentralisée, impliquant donc directement les investisseurs qui assurent la responsabilité de la production et qui sont de ce fait les principaux acteurs du développement. Les séminaristes ont à ce niveau déploré la mauvaise circulation de l'information relative aux programmes de développement en cours.
4. Pour pallier cette insuffisance, le Séminaire recommande la communication régulière aux opérateurs économiques publics et privés de toute information économique et réglementaire produite par les administrations concernées. Il s'agit en particulier de l'information relative aux orientations de politique économique et aux nouveaux objectifs de la planification en Guinée.
5. Le Séminaire recommande enfin la mise en place d'une part, d'un programme précis de recherche en matière de développement industriel et d'autre part de

programmes de formation de cadres nationaux au profit des secteurs publics et privés. En ce qui concerne la stratégie de développement industriel, les participants recommandent que soit rapidement engagée la formulation et la mise en oeuvre d'un Schéma Directeur d'Industrialisation (S.D.I). Le S.D.I sera l'instrument de gestion de la politique industrielle du pays. Il contribuera à améliorer l'efficacité et la compétitivité des industries nationales.

Le S.D.I comprendra d'une part un ensemble de programmes d'action pour soutenir le développement des filières industrielles prioritaires qui présentent des opportunités pour l'établissement et le développement d'un tissu d'entreprises industrielles compétitives reliées à une valorisation et une transformation efficaces des ressources nationales. Ces programmes identifieront en particulier les actions à engager par les acteurs concernés (opérateurs économiques, institutions d'appui, départements ministériels,...) pour améliorer les conditions de fonctionnement et l'environnement de la filière.

Le S.D.I comprendra d'autre part un ensemble de mesures de programmes d'accompagnement pour améliorer le développement et l'efficacité du secteur industriel et de son environnement au niveau de la promotion des investissements, de l'appui aux P.M.E,

de la formation industrielle, de la maîtrise technologique, de la disponibilité et du cout des facteurs techniques de production, de la simplification et de la clarté des procédures et démarches administratives, des infrastructures et des zones industrielles,...

Le S.D.I devra être formulé et mis en oeuvre dans un cadre de concertation entre les opérateurs économiques, les institutions de financement, et avec l'appui de tous les départements ministériels concernés, et les bailleurs de fonds.

Les participants recommandent en particulier que soit établi un Comité National de l'Industrie qui comprendra les représentants de ces groupes et qui sera chargé de la formulation et de la mise en oeuvre du S.D.I.

Ils recommandent également que soient établis les groupes de concertation pour la préparation des programmes d'action des filières industrielles prioritaires et des programmes d'accompagnement et que soit organisée une réunion sectorielle des bailleurs de fonds pour la définition d'un programme intégré d'assistance technique et financière à la mise en oeuvre du S.D.I.

Les participants recommandent que le département ministériel de l'Industrie soit doté des moyens et

des capacités pour lui permettre d'organiser et d'animer la formulation et la mise en oeuvre du S.D.I et qu'il y soit établi un système d'indicateurs et d'information industrielle lui permettant de suivre de façon rapide et régulière l'évolution des performances et la structure du secteur industriel en particulier au niveau des filières prioritaires.

Enfin, aux termes de leurs débats, les participants ont recommandé que sur la base des conclusions et recommandations du Séminaire, le Gouvernement adopte une Déclaration de politique Industrielle.

A N N E X E I

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCE PAR
MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT,
LE COMMANDANT OUSMANE SOW, MEMBRE DU CMRN

**MESSIEURS LES MEMBRES DU C.M.R.N. ET DU GOUVERNEMENT,
MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'O.N.U.D.I.,
DISTINGUES REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES,
MESSIEURS LES SEMINARISTES,
MESDAMES ET MESSIEURS.**

Je voudrais tout d'abord au nom de son EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE GENERAL LANSANA CONTE et au nom du CMRN et du Gouvernement, vous souhaiter une chaleureuse bienvenue.

Je voudrais aussi vous remercier vivement d'avoir répondu à l'appel de notre Gouvernement, malgré les multiples préoccupations qui sont les vôtres dans vos institutions et services respectifs.

La présence parmi nous des distingués délégués de l'ONUDI, témoigne de la constance du soutien que cette Institution apporte à notre programme de restructuration industrielle.

Comme vous devez vous en douter Mesdames et Messieurs, le CMRN et le GOUVERNEMENT accordent un intérêt tout particulier aux travaux du présent séminaire. Cet intérêt s'explique par la nécessité pour notre pays de définir les conditions et les objectifs de la relance du développement de son secteur industriel.

Cette relance industrielle est jugée prioritaire, en raison du rôle décisif dévolu à ce secteur dans la politique de développement économique et social du pays. En effet, l'industrie, est l'un des secteurs d'activités les plus importants de toute économie nationale. Le développement industriel constitue un facteur

déterminant de mutations structurelles en ce sens qu'il impulse, entraîne et oriente, dans une large mesure le développement des autres secteurs de l'économie.

Il favorise le redéploiement des activités économiques de certaines régions vers d'autres, accélère la qualification des travailleurs et la création de nouveaux emplois.

L'activité industrielle est aussi une source de revenus plus substantiels et plus stables pour de larges couches sociales. L'industrialisation initie et entretient des mutations socio-économiques plus importantes et plus rapides.

En même temps qu'il contribue de façon décisive à la formation de l'épargne nationale et à l'augmentation des recettes publiques, le développement industriel est, pour les pays en développement, un facteur essentiel de diversification des structures économiques susceptibles d'atténuer l'influence des facteurs exogènes dont l'un des effets les plus marquants est la détérioration des termes de l'échange. Il contribue à améliorer la balance des paiements en favorisant des économies ou des gains de devises.

Prenant en compte tous ces effets d'entraînement et de propagation que peut produire l'essor industriel du pays, les autorités guinéennes de la Deuxième République ont initié au lendemain du 3 Avril 1984, un important programme de relance industrielle.

Ce programme s'appuie d'une part sur la restructuration des entreprises industrielles publiques et d'autre part sur l'impulsion du secteur industriel privé.

La restructuration des entreprises industrielles publiques a été rendue nécessaire par l'inéfficacité de leur fonctionnement dans des structures économiques très fortement étatisées et désarticulées.

Ainsi, sur la base des résultats de tous les travaux de diagnostic et d'évaluation de ce secteur, les entreprises industrielles publiques ont été classées en quatre catégories:

- 17 entreprises ont été destinées à la liquidation- vente d'actifs,
- 12 entreprises ont été fermées provisoirement jusqu'à leur reprise par des privés.
- 10 entreprises sont demeurées provisoirement sous le contrôle de l'Etat sous réserve d'être privatisées à terme.
- 4 entreprises sont à réorienter.

Au cours de la mise en oeuvre de ce programme de restructuration, quelques aménagements ont été apportés au projet initial en fonction des intérêts exprimés par les repreneurs pour chaque unité. C'est ainsi que sur les 17 entreprises qui devraient être liquidées et les actifs vendus aux enchères, seulement 10 l'ont été ou sont en voie de l'être. par contre, à ce jour, 22 conventions de cession d'actifs industriels et d'établissement de nouvelles sociétés privées à participation publique sont déjà signées et ratifiées et 6 autres le seront bientôt. Quatre entreprises vont être restructurées et maintenues dans le secteur public ou mixte. Enfin deux autres unités candidates à la privatisation ont jusqu'à présent suscité peu d'intérêt pour les repreneurs et quatre usines sont en liquidation comptable en vue d'une vente aux enchères de leurs actifs.

Parmis les 22 entreprises privatisées, seulement 12 ont repris leurs activités. La lenteur de la reprise de l'activité industrielle au niveau de ces unités privatisées n'a pas permis d'atteindre les objectifs de production escomptés. Néanmoins, le taux de croissance du secteur en 1987 est estimé à 4% contre 5% pour l'agriculture et 6% pour l'ensemble de l'économie.

Quoiqu'il en soit ces entreprises privatisées doivent constituer dans le court terme un point d'appui important du développement industriel de la Guinée.

Ce séminaire doit pouvoir définir les conditions de réalisation de cet objectif.

Mesdames et messieurs,

Au moment où le programme de privatisation des entreprises industrielles publiques tire à sa fin, les problèmes du développement du secteur reviennent au centre des préoccupations du CMRN et du Gouvernement.

En la matière les grandes orientations de base ont été déjà définies. Il s'agit pour l'essentiel de rétablir progressivement les grands équilibres macro-économiques de la Nation. A cette fin l'Etat doit se désengager des secteurs de production et créer les conditions d'émergence d'une économie libérale par un rétablissement ordonné des mécanismes du marché

Mesdames et Messieurs les séminaristes,

Au cours de vos travaux, vous serez amenés à examiner avec un esprit critique et constructif l'un des facteurs déterminants de l'essor industriel de notre pays à savoir , le milieu environnemental au sein duquel se réalise toutes les activités productives du pays.

Ce nouvel environnement est le fruit d'importantes réformes initiées par le Gouvernement au cours des deux dernières années.

En particulier, le Gouvernement a aboli le contrôle des prix, libéralisé le commerce extérieur, édicté un tarif douanier, publié un nouveau code des investissements plus libéral, un nouveau code du travail qui définit plus clairement les droits et les obligations des partenaires sociaux, révisé les règles et procédures comptables de manière à mieux les adapter à une gestion libérale de l'économie, promulgué une loi commerciale.

Tous ces instruments de politique économique ont pour ambition de créer un cadre général suffisamment incitatif et attractif pour les opérateurs économiques guinéens et étrangers.

Il appartient au séminaire de juger dans quelle mesure la mise en application de ces instruments peut permettre d'atteindre cet objectif.

Mesdames et Messieurs,

Pour rendre plus efficace la mise en application des instruments réglementaires énoncés plus haut, le Gouvernement a créé un ensemble d'Institutions de Promotion de l'initiative privée. Il s'agit notamment de l'Office National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (ONPPME), du Centre National de Promotion des Investissements Privés (CNPIP), de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Guinée (CCIAG) et du Bureau d'Aide à la Réconversion des Agents de la Fonction Publique (BARAF).

Pour toutes ces Institutions relevant de tutelles différentes mais intervenant dans le cadre de la promotion de l'industrie, il est nécessaire de définir au cours de ce séminaire un cadre cohérent d'actions en vue de garantir une réelle complémentarité de leurs activités promotionnelles.

TOUTES LES SUGGESTIONS DE VOTRE SEMINAIRE DANS CE SENS SERONT EXAMINEES AVEC UNE ATTENTION SOUTENUE.

Mesdames et messieurs les séminaristes,

L'un des problèmes les plus brûlant du développement industriel en Guinée est sans nul doute celui de son financement. Les réformes intervenues dans les systèmes financier, monétaire et bancaire doivent être approfondies de manière à permettre de trouver une solution rationnelle à ce problème fondamental. Au cours de vos travaux je vous invite à examiner cette question sous tous ses aspects et à faire des propositions concrètes au Gouvernement.

Par ailleurs les problèmes que posent le faible développement des infrastructures indispensables à la croissance industrielle du pays et ceux liés aux coûts des facteurs devront également retenir votre attention.

En raison de leur interférence sur le développement industriel, nous tenons également à attirer votre attention sur les problèmes liés à la formation et au perfectionnement des ressources humaines, à la normalisation et à la maîtrise de la technologie. Le Gouvernement est entrain de créer ou de favoriser la création d'Institutions susceptibles de contribuer à la solution de ces problèmes dans le cadre de l'impulsion du développement industriel du Pays

Mesdames et messieurs les seminaristes,

L'examen de toutes ces questions vous conduira à coup sûr à la définition d'une stratégie de développement industriel pour la Guinée. Pour être réaliste et objective, cette définition tiendra nécessairement compte des contraintes réelles qui asservissent actuellement notre économie, des potentialités naturelles et humaines de la Guinée, ainsi que des besoins du marché intérieur et des possibilités d'exportation.

Distingués Hôtes, chers Invités, Mesdames et Messieurs les Séminaristes, ce sont là quelques indications que nous soumettons à votre réflexion dans le cadre du séminaire.

Je vous remercie de votre aimable attention.

A N N E X E I I

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. LOUIS ALEXANDRENE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'ONUDI

Je voudrais tout d'abord, au nom du Directeur Général de l'ONUDI, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom personnel, vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à ce séminaire national sur la stratégie industrielle que le Gouvernement de la République de Guinée organise en coopération avec le PNUD et l'ONUDI, dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique.

C'est en particulier un très grand plaisir pour moi de revenir à Conakry où j'ai occupé le poste de Conseiller hors-siège de l'ONUDI, de 1985 à 1986. Je garde un souvenir inoubliable de ces importantes années de ma carrière qui m'ont permis d'apprécier la détermination et le courage du Peuple guinéen et de ses Dirigeants pour redresser l'économie nationale. L'important programme de réformes en matière de politique économique et de gestion publique que le Gouvernement avait formulé et engagé à cette époque est maintenant sur le point de s'achever. Il a permis dans une période très courte de rétablir les principaux mécanismes d'une économie de marché et la libre entreprise et de créer les conditions de base pour une relance de l'activité économique. Le processus de restructuration a été important notamment dans le secteur industriel qui comprenait principalement des entreprises publiques toutes dans un état de forte dégradation. Le programme de privatisation a permis de céder au secteur privé la plupart des entreprises importantes, avec l'espoir qu'elles seront gérées plus efficacement que par le passé.

Maintenant que se termine cette importante phase de restructuration industrielle et que les mécanismes d'une économie de marché ont été rétablis, le Gouvernement se préoccupe des orientations et des conditions pour la relance du processus d'industrialisation. Ce séminaire auquel vous allez participer cette semaine est une étape importante de cette réflexion. Il devrait permettre de formuler des propositions concrètes pour une stratégie de

développement d'un tissu industriel efficace et dynamique dans le but de valoriser les importantes ressources dont dispose la Guinée et de contribuer ainsi au progrès économique et social du pays. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Gouvernement de la Deuxième République, singulièrement le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale de la confiance qu'ils témoignent à l'encontre du PNUD et de l'ONUDI en nous associant à l'organisation et à la tenue de cet important séminaire.

Si vous le permettez, je voudrais maintenant contribuer à vos travaux en vous présentant les principaux résultats de l'expérience de l'ONUDI en matière de stratégie d'industrialisation des pays en développement, et en particulier des pays africains.

Tout d'abord, la stratégie de substitution aux importations qui a été suivie par la plupart des pays africains, a très rapidement atteint ses limites et a faiblement contribué au développement économique et social. En effet, ces industries travaillent en grande partie avec des matières premières et des intrants importés; leurs relations inter-industrielles et leur intégration économique sont très faibles; elles sont souvent peu compétitives et elles n'ont généralement pu survivre que grâce aux protections élevées que leur accorde l'Etat et qui leur permet de pouvoir vendre sur le marché national à des prix plus élevés que les prix internationaux, faisant ainsi supporter aux consommateurs leur manque d'efficacité et de productivité.

Une approche plus prometteuse consiste à suivre une stratégie d'industrialisation basée sur l'exploitation des ressources de base. La Guinée, par exemple, offre d'excellentes perspectives pour le développement de filières industrielles basées sur la valorisation et la transformation de ressources agricoles et minières.

La concrétisation de ces potentialités et le développement de filières industrielles efficaces et compétitives ne repose cependant pas uniquement sur la disponibilité d'une ressource de base. Pour être efficace et compétitive, une industrie a besoin d'entrepreneurs et de main d'oeuvre qualifiés, de capitaux, d'infrastructures et d'un environnement organisé avec des systèmes d'approvisionnement, de transport, de distribution, d'énergie, de télécommunications et de financement qui fournissent des services adaptés et à des prix compétitifs. L'absence, la mauvaise qualité ou le coût trop élevé

de ces services, de ces facteurs de production et de ces installations créent des incertitudes, des surcoûts et des délais qui influencent de façon négative, la faisabilité, la productivité et la compétitivité des industries. De nombreux pays africains ont ainsi établi des industries de transformation de ressources agricoles et minières qui, faute d'un environnement et de systèmes d'appui organisés et efficaces, connaissent maintenant de graves problèmes de production et de rentabilité.

Face à cette analyse, l'approche préconisée par l'ONUDI pour promouvoir le développement d'un système industriel efficace et compétitif est de mettre en oeuvre un schéma directeur d'industrialisation permettant d'orienter, d'organiser et de soutenir la promotion et le développement de filières industrielles compétitives susceptibles de contribuer efficacement à la valorisation des ressources nationales et au progrès économique et social. C'est un instrument stratégique particulièrement adapté à la situation des pays africains et qui est actuellement mis en place dans plusieurs pays, par exemple, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Zaïre. Ces pays considèrent le schéma directeur d'industrialisation comme un instrument d'accompagnement de leurs programmes d'ajustement et de libéralisation de l'économie en vue d'améliorer la productivité, la compétitivité, l'efficacité et l'intégration de leur secteur industriel.

Tout d'abord, le schéma directeur d'industrialisation identifie les filières qui présentent des potentialités pour le développement d'un réseau d'industries. Celles-ci peuvent efficacement utiliser et valoriser les ressources de base nationales. Ensuite, pour chaque filière est établi un programme d'action visant à améliorer l'organisation et l'efficacité de l'ensemble du système de la filière, y compris de son environnement. Ce programme définit les activités industrielles à promouvoir ou à restructurer pour renforcer l'intégration de la filière ainsi que les actions d'accompagnement pour améliorer les conditions de fonctionnement et l'environnement de la filière. Ces actions concernent les approvisionnements, la distribution, les transports, les qualifications de la main d'oeuvre, l'acquisition et la maîtrise technologiques, la disponibilité des facteurs techniques de production, les infrastructures, etc. C'est la formulation et la mise en oeuvre de ces programmes d'action sectoriels intégrés qui constituent la principale originalité et l'aspect le plus important d'un schéma directeur d'industrialisation.

Dans le contexte d'une économie libérale, telle que celle de la Guinée, où la responsabilité de l'investissement et de la gestion des entreprises repose principalement sur le secteur privé, il est impératif que les programmes d'action soient formulés et mis en oeuvre dans un cadre organisé de concertation entre l'Etat, les industriels, les institutions financières et de promotion, les services et les autres acteurs publics et privés ayant une responsabilité dans le fonctionnement du système industriel. L'analyse du succès du développement industriel dans certains pays en développement, et en particulier en Asie, a clairement montré que l'établissement d'un système industriel compétitif et dynamique repose en grande partie sur la formulation et la mise en oeuvre de programmes d'actions sectoriels définissant de façon précise pour chaque secteur le rôle et les responsabilités de l'Etat, des industriels, des sociétés de distribution, des institutions financières et des autres acteurs concernés.

Il s'agit ensuite de définir un ensemble cohérent et adapté d'instruments de politique économique devant assurer la compétitivité du système industriel et en particulier la mise en oeuvre des plans d'action sectoriels. Ces instruments concernent les incitations aux investissements, la protection des industries nationales, les encouragements aux exportations, la fiscalité, l'accès au crédit et aux devises, la politique des prix et des coûts des facteurs techniques de production. Il s'agit enfin de formuler un ensemble de programmes et de mécanismes pour soutenir la promotion des investissements, la restructuration et la réhabilitation des industries en difficulté, l'appui au développement des PME, la formation, la recherche et le développement technologique.

Parmi les acteurs qui ont un rôle à jouer dans le développement du secteur industriel, il faut également mentionner les partenaires multi- et bi-latéraux. Ici également, le schéma directeur d'industrialisation est un instrument utile et adapté qui permet de définir un programme précis, intégré et ciblé des besoins en assistance technique et financière pour en particulier mettre en oeuvre les programmes d'action sectoriels et les programmes d'accompagnement.

Comme vous le voyez, le schéma directeur d'industrialisation est un instrument de stratégie industrielle basé sur la concertation entre l'Etat et les opérateurs économiques. Il permet progressivement de définir et d'organiser les conditions nécessaires à l'émergence d'un système industriel efficace, compétitif et dynamique. Le séminaire auquel vous allez participer cette semaine est la première étape dans la formulation d'un schéma directeur d'industrialisation pour la Guinée. Il permettra d'en définir les orientations et le cadre de base et ceci à partir d'une analyse des ressources et des potentialités de la Guinée et d'un diagnostic et des contraintes de l'environnement économique, juridique, administratif et physique. Vos travaux contribueront ainsi au succès de la stratégie de redressement et de développement engagées avec courage et discernement par Son Excellence le Président de la République Lansana Conté et son Gouvernement.

Je vous souhaite un excellent séminaire et je vous remercie de votre attention.

-.-

DISCOURS DE CLOTURE PRONONCE PAR
MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT,
LE COMMANDANT OUSMANE SOW, MEMBRE DU CMRN

MESSIEURS LES MEMBRES DU CMRN ET DU GOUVERNEMENT,
MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE L'ONUDI,
DISTINGUES REPRESENTANTS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX,
MESDAMES ET MESSIEURS

Au terme des travaux du Séminaire National sur la Stratégie du Développement Industriel de la République de Guinée, permettez-moi de vous adresser les sincères félicitations et les vifs remerciements du CMRN et du Gouvernement pour la qualité du travail accompli.

En effet, au cours de vos séances de travail, en plénières et en groupes de formulation et de réflexion, vous avez analysé et discuté des problèmes fondamentaux du Développement Industriel de la Guinée.

Vous vous êtes particulièrement intéressés aux questions relatives à la privatisation des entreprises industrielles publiques et à la création d'un meilleur climat d'investissement dans le secteur manufacturier.

Sur la base de vos expériences respectives, vous avez tenté de définir des actions à entreprendre dans le court, moyen et long terme en vue de garantir l'industrialisation rapide et efficace de la Guinée. Vous avez également précisé le rôle que doit jouer chaque acteur du Développement Industriel.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes, votre ponctualité à ces séances de travail ainsi que la qualité de la contribution de chacun d'entre vous attestent à nos yeux non seulement votre soutien à l'œuvre de redressement entreprise par le CMRN et le Gouvernement de la Deuxième République, mais aussi votre volonté de contribuer activement à la création d'un climat plus favorable à l'essor industriel de notre pays.

En effet, ces séances de travail ont donné lieu à des débats fructueux qui ont permis en l'espace de quatre jours de formuler, à l'intention du Gouvernement, des Conclusions et Recommandations sérieuses, objectives et réalistes. Avec ces conclusions et recommandations, vous contribuez à la définition des éléments d'une Nouvelle Stratégie de Développement Industriel de la Guinée. Le Gouvernement en tiendra largement compte pour parachever efficacement la restructuration des entreprises industrielles publiques et pour la promotion rapide de l'Industrie Manufacturière Nationale.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes, au sortir de ce Séminaire, la concrétisation des conclusions et recommandations issues des débats doit être prioritairement envisagée. A cette fin, il sera nécessaire de définir et de gérer un Schéma Directeur d'Industrialisation. C'est certainement la tâche la plus difficile et la plus délicate dans la mesure où elle conditionne la réalisation des objectifs du Développement Industriel ambitionné.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes, ce Séminaire qui s'achève a constitué un cadre de réflexion et de concertation pour les acteurs du Développement Industriel que vous êtes. Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre contribution de qualité à la réussite de ce Séminaire. En particulier, je tiens à remercier le PNUD et l'ONUDI pour avoir accepté de soutenir le Gouvernement dans son organisation.

Nos remerciements vont également aux animateurs, aux personnes-ressources ainsi qu'à tous ceux qui, d'une manière directe ou indirecte, ont contribué au bon déroulement des travaux de ce Séminaire.

Nous tenons enfin à exprimer notre satisfaction à l'endroit de la Direction et de la Coordination du Séminaire pour la parfaite organisation des travaux.

Pour terminer, je voudrais renouveler à tous les Organismes Internationaux qui nous ont fait le plaisir de participer à ces travaux notre profond attachement à la Coopération Internationale.

C'est sur ces mots , Mesdames et Messieurs, que je déclare clos le SEMINAIRE NATIONAL SUR LA STRATEGIE INDUSTRIELLE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

Je vous remercie

	25 Octobre 1988	26 Octobre 1988	27 Octobre 1988	28 Octobre 1988
9h - 11h	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture officielle • Organisation Travaux du Séminaire • Communications Générales <ul style="list-style-type: none"> - Décennie du Développement Industriel en Afrique - Rapport Introductif du Séminaire 	<p align="center">Thème 3 FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S/T1 - Les Banques de Développement : Expérience africaine • S/T2 - Structures & Modes de Financement du Développement Industriel 	<p align="center">Thème 5 LES AXES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • S/T1 - Valorisation des Ressources Naturelles & les Industries d'exportation • S/T2 - Import substitution Marché Régional & Sous-traitance Internationale 	<p align="center">Conclusion RECOMMANDATIONS DECLARATION DE POLITIQUE INDUSTRIELLE</p>
11h - 11h30	P A U S E C A F E			
11h30 - 13h	<p align="center">Thème 1 IMPACTS & PERSPECTIVES DE LA PRIVATISATION</p>	<p align="center">Thème 4 ENVIRONNEMENT DE L'INDUSTRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • S/T1 - Environnement Réglementaire & Institutionnel • S/T2 - Environnement d'Accompagnement 	<p align="center">Thème 6 NOUVEAU ROLE DE L'ETAT & LA GESTION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL</p>	CLOTURE
13h - 15h	P A U S E			
15h - 18h	<p align="center">Thème 2 PROMOTION INDUSTRIELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • S/T1 - Promotion du Secteur Privé • S/T2 - Rôle du Secteur Privé dans le Développt. Industriel Perspective Union Fleuve MANO 	<p align="center">GROUPE DE FORMULATION</p> <p align="center">Thèmes 1,2,3 & 4</p>	<p align="center">GROUPE DE FORMULATION</p> <p align="center">Thèmes 5 & 6</p> <p align="center">GROUPES DE REFLEXION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Politique Industrielle • Méthode de Gestion Stratégique du Développement Industriel 	
16h - 19h		COKTAIL		COKTAIL

ANNEXE V

LISTE DES PARTICIPANTS

MINISTERE DE L'INDUSTRIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

1. Falilou BARRY : DN/DNDI
2. Ansoumane Angelo CAMARA : DNA/DNDI
3. Aboubacar BANGOURA : DNC
4. Ibrahima Kalil KOUYATE : DNC
5. Daouda SOUARE : IG/MICA
6. François CAMARA : IG/MICA
7. Fodé CONTE : ONPPME
8. Mamadou Sannoun DIALLO : ONPPME
9. Chérif DIAKITE : ONPA

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

10. Himi YANSANE : DG/CNPIP
11. Mohamed Tahey CONDE : CNPIP
12. Djénabou Tall DIALLO : CNPIP

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES

13. Telly DIALLO : Div. Macro-Eco et Planification
14. Demba CISSOKO : Inspection Générale
15. Robert Saou SANDOUNO : Division Economie Agricole

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

16. Alpha BALDE : Chargé de Mission

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI

17. Fodé OULARE : DGA/ONEMO

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES TRAVAUX PUBLICS

18. Saloum CAMARA : Direction TP

19. Ousmane DRAME : Bureau d'Etudes

MINISTERE DE L'URBANISME ET HABITAT

20. Moustapha SYLLA : Architecte

MINISTERE RESIDENT MOYENNE GUINEE

21. Moriba KOUROUMA : Inspect. Urbanisme et Habitat/LABE

22. Mohamed TOURE : Direct. Contrôle Eco et Finan/LABE

MINISTERE RESIDENT HAUTE GUINEE

23. Ansoumane KANDE : PME/KANKAN

24. Florent Herrick GUILAVOGUI : PME/FARANAH

SECRETARIAT D'ETAT A L'ENERGIE

25. Baro KEITA

SECRETARIAT D'ETAT A LA PECHE

26. Alkaly DIENG : Conseiller

SECRETARIAT D'ETAT A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

27. Thierno Madjou SOW : Chef Division Coopération

BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

28. Siradiou BAH : Direct. des Etudes et Statistiques

29. Manga Fodé TOURE : Directeur du Crédit

CHAMBRE DE COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DE L'agriculture

30. Lansana FOFANA : Directeur Dv. Promotion CCIA

31. Mamadou Laho BARRY : DAF/CCIA

P N U D

32. NZEKIO E. : Représentant Résident

O N U D I

33. ALEXANDRENNE Louis : Directeur G. Adj. ONUDI

34. Mohamed TOURE : ONUDI, Programme pour l'Afrique

35. KABWA Raphaël : ONUDI, Service des Pays les Moins Avancés

36. WIIG W.A. : ONUDI, JPO, Conakry

37. Schiessl P. : ONUDI, JPO, Conakry

MANO RIVER UNION

38. Justin BANGOURA : M.R.U.

OPERATEURS ECONOMIQUES

- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| 39. Diawo KANTE | : Directeur Général SAPEG |
| 40. Stephen KOANKOU | : Directeur Général Savon. Askia |
| 41. Olory Togbé LOUIS | : KEOPS BUREAU |
| 42. Zobra Mohamed HOUSSEIN | : Conseiller Juridique SOBRAGUI |
| 43. KETOURE Fatoumata | |
| 44. Etienne ESPIARD | : DGI (SIASS) - SAIG MAMOU |
| 45. Mamadou DIALLO | : ENTAG |
| 46. Louis Rémy KONATE | : SOBRAGUI |
| 47. Sékou KOUROUMA | : Consultant |
| 48. Fatoumata BARRY | : F.D. KINDIA |

BANQUE COMMERCIALE

- | | |
|-----------------------|------------------------------|
| 49. Mamadou Coulibaly | : Banque Islamique de Guinée |
|-----------------------|------------------------------|

OBSERVATEURS

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 50. Abdourahamane BAH | : ONPPME/MICA |
| 51. Dr. Fara LENAUD | : ONFP/MASE |
| 52. Dr. Moussa SAGNO | : Chef Div. Indus/MICA |
| 53. Souleymane DIALLO | : DAC/MICA |
| 54. Lamine CAMARA | : MRNEE |
| 55. A. Seinkou KABA | : DI/MICA |
| 56. Madjou BAH | : MRNEE |
| 57. Ben Yala SYLLA | : DI/MICA |
| 58. Alamako KOUROUMA | : ONPPME/MICA |
| 59. Jean THEUMISSEN | : CTP.GUI/82/009 |
| 60. Aboubacar BANGOURA | : MICA |
| 61. Salihou CISSE | : Conseiller Industriel |
| 62. Boubacar BARRY | : DPI/MICA |
| 63. Mamady BASCO | : Horoya |

64. Mohamed JALLOH : BCRG
65. SLaoui ABDELAZIZ : ODI (Maroc) ONPPME
66. Sékou Mohamed KEITA : S.E. Décentralisation
67. Loba Mohamady KANDOUY : Observateur
68. Mody Sory BARRY : S.E.E.
69. Raphiou DIALLO : I.D.A.
70. Mme DABO née MALADHO DIALLO: MRU
71. Mohamed Lamine MAHY : S.E.F.
72. Oumar SANE

ANNEXE VI

ENCADREMENT DU SEMINAIRE

DIRECTEURS DU SEMINAIRE

- ABOUBACAR SYLLA : SECRETAIRE GENERAL/MICA
- EL HADJ AMADOU SOW : SECRETAIRE GENERAL/M.P.C.I.

COORDINATEURS

- ALPHA IBRAHIMA SOUARE : CHEF DE DIVISION /DNDI/MICA
- ABDALLAH KHODJA : CONSULTANT ONUDI

PRESENTATEURS - ANIMATEURS

- THEME 1 : PRIVATISATION**
- PEPE GUILAVOGUI : CHARGE DE MISSION/MICA
- THEME 2 : PROMOTION INDUSTRIELLE**
- S/T1 : PROMOTION DU SECTEUR PRIVE
 - DRISS KETTANI : CONSULTANT ONUDI
 - S/T2 : ROLE DU SECTEUR PRIVE
 - ABDOULAYE DIALLO : SECRETAIRE GENERAL MRU
- THEME 3 : FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**
- S/T1 : LES BANQUES DE DEVELOPPEMENT - EXPERIENCE AFRICAINE
 - SOULEYMANE SOW : CHEF DIV. BANQUE INDUSTRIE (BAD)
 - S/T2 : STRUCTURE ET MODES DE FINANCEMENT DU DEVELOP. INDUSTRIEL EN GUINEE
 - TAMBA T. MILLIMONO : CHEF SERVICE ADM. CREDITS MICA
- THEME 4 : ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL**
- S/T1 : ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL
 - DANIEL WEISERBS : PROFESSEUR CONSULT. BANQUE MONDIALE
 - S/T2 : ENVIRONNEMENT D'ACCOMPAGNEMENT
 - ALSENY SYLLA : ONPPME/MICA

- THEME 5 : AXES DE DEVELOPPEMENT**
 - S/T1 : VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES
 - ISMAEL DIAKITE : CHEF DIV. ETUDE ET PROMO. INDUSTRIELLE
 - S/T2 : IMPORT - SUBSTITUTION MARCHÉ REGIONAL
 - ALPHA IBRAHIMA SOUARE : CHEF DIVIS. PLANIF. INDUSTR.
- THEME 6 : NOUVEAU RÔLE DE L'ÉTAT**
 - MICHEL KAMANO : DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PLAN /MPCI

PERSONNES RESSOURCES

- THEME 1
 - THIerno HABIB DIALLO : SECRÉTAIRE GÉNÉRAL M.R.N.E.
- THEME 2
 - HIMI YANSANE : DIRECTEUR GÉNÉRAL CNPIP
- THEME 3 - MAMADOU BAH : CONSEILLER PNUD
- THEME 4 - LINDA SCHNEIDER : CONSULTANT CNUCED
 - SALIOU CISSE : CONSEILLER INDUSTRIEL/MICA
- THEME 5 -S r/1- A. TOURE : ONUDI / VIENNE
 -S r/2- DAKOUNT. SAKHO : DIRECTEUR CABINET PRESIDENCE
- THEME 6 - FREDERIC RICHARD : ONUDI/VIENNE

COMMISSION D'ORGANISATION

- SIDDY ABOUBACAR TOURE / DI
- KARIM SYLLA / DI
- YOUSSEF CONTE / DI
- MAMADY KOUMBA DIAWARA / DI
- MME SALEMATOU CISSE/ SECRETARIAT MINISTRE
- MME KOUROUMA / SECRETARIAT S. GENERAL
- SEKOU ABDOULAYE TOURE / DG CENTRE PILOTE
- IBRAHIMA BAH / DIVISION INDUSTRIE
- DIANKA KOIVOGUI / DEPI
- MAMADOU DIAWARA / DPI
- MOHAMED BAMBA SYLLA / DPI
- IBRAHIMA TRAORE / DAAF

A N N E X E VII

LA DÉCENNIE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE OBJECTIFS ET STRATÉGIES Présenté par le Secrétariat de l'ONUDI

Avant de commencer la partie substantive des travaux de ce séminaire - dont l'objectif est de réfléchir plus profondément sur les voies et moyens de mettre en oeuvre des stratégies et politiques industrielles dans le contexte défini par votre Gouvernement et dans le cadre de la Décennie pour le Développement Industriel de l'Afrique - il nous a semblé utile et important à ce stade des débats de vous présenter brièvement les priorités et stratégies du Programme de la Décennie de manière à vous fournir certains des éléments nécessaires pour supporter votre réflexion et vos discussions sur les recommandations et actions concrètes que vous serez amenés à proposer pour faire avancer le processus d'industrialisation dans votre pays.

Sans entrer dans les détails de l'historique de la Décennie, permettez-moi d'en souligner cependant quelques aspects.

L'Afrique a été, au cours des 20 dernières années, incapable de parvenir à un taux de croissance notable ou à un indice satisfaisant de bien-être général. Quel que soit l'indicateur socio-économique utilisé - revenu par tête d'habitant, part des activités primaires dans la production globale, taux de scolarisation, accès à de l'eau potable, mortalité ou santé - la plupart des pays africains peuvent être considérés comme en retard par rapport aux autres pays en développement. Le nombre de pays africains classés par les Nations Unies comme les moins avancés est de 27 sur un total mondial de 41, et 21 des 34 pays classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays en développement à "faible revenu" sont africains. La part de production de produits manufacturés dans le PIB de la région est encore sensiblement plus faible que la moyenne comparable pour tous les autres pays en développement. Le rendement de la production agricole a beaucoup baissé par rapport à la décennie précédente et reste très inférieur aux résultats obtenus dans les autres régions en développement.

Ces difficultés économiques sont encore aggravées par les déficits persistants de la balance des paiements de la plupart des pays de la région, la stagnation des marchés intérieurs, l'insuffisance des approvisionnements en matières premières pour les industries clefs, l'absence de main-d'oeuvre industrielle qualifiée et expérimentée, la pénurie de matériel, pièces détachées et machines importées, les problèmes d'énergie et l'insuffisance des moyens de transports et de communications dans la région, pour ne citer que les obstacles les plus importants.

Il reste que le problème capital pour l'Afrique consiste actuellement à assurer l'autosuffisance en matière de production alimentaire (et la sécurité de l'alimentation). L'importance et le rôle capital de l'industrie doivent être reconnus lors de l'élaboration des stratégies et des politiques visant à susciter la reprise économique sur le continent africain. A l'usage, on voit que tout progrès décisif réalisé dans le développement agricole d'un pays dépend en grand partie de son niveau d'industrialisation. On estime que l'industrie fournit au moins 50 % de tous les intrants directs à l'agriculture.

La modernisation de l'agriculture, condition essentielle à l'autosuffisance de la production alimentaire, dépend de l'industrie qui doit produire des intrants pour l'agriculture, comme des engrais, des machines et instruments agricoles et pour d'autres secteurs clefs de l'économie comme les transports, la production d'énergie et les communications. A cette fin, on a besoin d'industries légères, mais aussi d'industries motrices (industries chimiques, métallurgiques, mécaniques, de matériaux de construction et électriques). Cette structure de l'industrialisation exige la mise en valeur des ressources humaines et en particulier le renforcement des capacités scientifiques et technologiques.

Les types d'industries primaires de soutien à l'agriculture et la production alimentaire peuvent se définir en fonction du processus de la production agricole et alimentaire. En termes généraux, ce processus comprend les étapes suivantes: préparation et entretien des sols; semailles, croissance et culture; récolte, distribution et stockage; conservation et transformation des produits alimentaires. Les intrants industriels primaires sont donc: les machines, instruments et outils agricoles; les engrais, les instruments de contrôle du pH et les mécanismes de conservation de l'eau; les pesticides, insecticides et autres moyens de protéger les végétaux; le matériel d'irrigation, les pompes, les tuyaux et robinets (et notamment les pièces détachées); les silos, les entrepôts, le matériel de conditionnement,

d'emballage et de réfrigération; et aussi des fermentateurs, des digesteurs, des produits chimiques, des machines à broyer ou à moulin, des agitateurs, du matériel pour la mise en boîte des aliments, des équipements et du matériel de conditionnement et d'emballage et des agents conservateurs naturels ou artificiels.

L'industrie fournit aussi des intrants indirects secondaires à la production agricole et alimentaire par l'intermédiaire du développement des transports et des communications, des services d'hygiène, de logement et de protection sociale, du perfectionnement de la main-d'oeuvre et de l'énergie. Ces intrants secondaires comprennent: le matériel et les pièces de rechange pour les transports et les communications terrestres, maritimes et aériennes; les matériaux pour la construction et le bâtiment; les produits pharmaceutiques, les vêtements et les équipements de loisirs; les moyens d'éducation et de formation ou d'apprentissage; et enfin le matériel et les appareils servant à la production, au transport et à l'utilisation de l'énergie. La multiplicité de ces intrants primaires et secondaires, montre bien que l'industrialisation est indispensable à l'agriculture et à la production alimentaire. D'une façon générale, on estime que l'industrie fournit jusqu'à 75 % de tous les éléments nécessaires à l'agriculture et à la production alimentaire.

La production des intrants industriels primaires et secondaires indispensables à l'agriculture exige par conséquent le développement de toute une gamme d'industries et de services d'amont. Un autre aspect des liens entre l'industrie et l'agriculture concerne la transformation sur place des ressources agricoles. Dans la plupart des pays en développement, seule une faible partie (environ 10 à 20 %) des matières premières produites par l'agriculture locale est soumise à un traitement industriel. En revanche, dans les pays développés à économie de marché, cette proportion est d'environ 80 %.

Des études effectuées par l'ONUDI sur la dette extérieure de l'Afrique ont montré qu'une grande partie des dépenses du continent est consacrée à l'importation des produits alimentaires et des matières premières industrielles d'origine agricole. Ceci est particulièrement troublant car la plupart de ces importations auraient pu être produites sur place grâce à un développement minimum des capacités industrielles du pays. Cet état de chose n'a fait que contribuer à aggraver la crise d'endettement que traverse actuellement l'Afrique.

Face à la situation évoquée ci-dessus et déterminés à prendre des mesures en vue d'une restructuration des fondements économiques de la région, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont adopté le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos qui définissent des principes directeurs et constituent un cadre politique pour le développement économique accéléré de la région reconnaissant ainsi la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour offrir l'appui politique indispensable à la réalisation d'un développement et d'une croissance économique rapides, autosuffisants et autocentrés.

Au cours des années 1980 proclamées par l'Assemblée Générale des Nations Unies Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, les pays africains se proposent de jeter les bases de l'intégration industrielle aux niveaux national, sous-régional et régional et d'atteindre en 1990 1,4 % au minimum de la production industrielle mondiale; ils se sont fixés les objectifs suivants:

- Création d'une base solide pour un processus d'industrialisation auto-entretenu aux niveaux national et sous-régional
- Développement des ressources humaines en vue de leur mobilisation optimale dans le processus de développement industriel
- Production, en quantité suffisante d'intrants pour l'agriculture
- Production, en quantité suffisante de matériaux de construction pour les besoins de l'économie et en particulier de la construction de logements
- Développement des industries intermédiaires et des biens d'équipements nécessaires pour les autres industries et les infrastructures
- Transformation et valorisation locales d'une proportion de plus en plus grande de matières premières du continent
- Satisfaction des besoins de l'industrie en énergie
- Satisfaction des besoins dans le domaines de l'habillement

Le programme de la Décennie tel qu'il a été défini et adopté couvre un grand nombre de branches industrielles à développer aux niveaux national, régional et sous-régional. Il définit également les actions à mener au niveau des secteurs de soutien tels que matières premières, formation, technologie, financement, énergie, transports et communications, etc...

La mise en oeuvre du programme de la Décennie est divisée en deux phases:

Au cours de la phase préparatoire indicative (1982 - 1994), l'accent a été mis en particulier sur l'intégration des concepts et priorités de la Décennie dans les plans et programmes de développement nationaux, la promotion de la coopération industrielle au niveau sous-régional et la popularisation de la Décennie à l'intérieur et à l'extérieur de continent africain.

Au cours de la phase d'exécution (1985 - 1990), l'accent est mis sur la préparation d'études de pré-investissement et la mobilisation de ressources financières pour d'une part la réalisation de projets dans les secteurs industriels stratégiques et dans les secteurs de soutien, et d'autre part pour des programmes d'assistance technique.

Pour illustrer les actions qui ont été entreprises au cours de la phase préparatoire, je mentionnerai l'organisation par le Secrétariat de l'ONUDI, en collaboration avec les Secrétariats de l'OUA, de la CEA et des organisations intergouvernementales principales, des séries de réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle en Afrique Australe et de l'Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique Centrale et en Afrique du Nord dont le résultat fut l'établissement d'un programme intégré de promotion industrielle.

Ces programmes intégrés initiaux prévoyaient des projets centraux et des projets d'appui pour chaque sous-région. La Conférence des Ministres Africains de l'Industrie a approuvé ces programmes sous-régionaux et ceux-ci ont été bien accueillis par les Conférences générales de l'ONUDI, lesquelles ont demandé de les intégrer encore davantage. Cette intégration a été faite dans le cadre des réunions sous-régionales de suivi qui ont été organisées dans chaque sous-région.

D'autre part, au niveau national, un certain nombre d'actions ont été entreprises pendant la phase préparatoire et en particulier l'établissement des comités de coordination et l'organisation de séminaires sur la stratégie industrielle tels que celui qui va se tenir cette semaine.

La Décennie du Développement Industriel de l'Afrique est entrée dans sa phase d'exécution en 1985 et les nombreuses résolutions adoptées par les organes législatifs de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI ont demandé à tous les pays africains d'intensifier leurs efforts pour l'exécution des actions prioritaires du programme de la Décennie et demandent aux états membres de continuer à contribuer à leur réalisation.

Au cours de cette phase il est envisagé que les activités porteront essentiellement sur les domaines suivants: industries motrices prioritaires, telles que industries métallurgiques, mécaniques, chimiques, des matériaux de construction, pharmaceutiques sans oublier le rôle des petites industries, sur main-d'oeuvre industrielle et capacités techniques, infrastructure institutionnelle d'appui, matières premières, ressources financières. Une attention particulière sera bien sûr accordée à la promotion et à la réalisation de la coopération industrielle intra-africaine.

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, un domaine important qui exige une attention particulière de la part des planificateurs et décideurs africains est celui de la production, de la distribution et de la conservation des produits alimentaires (y compris leur traitement). L'élaboration de projets dans les domaines suivants devrait également être pris en considération:

- (a) Fabrication locale, à partir de matières premières disponibles sur place, et distribution d'engrais et de pesticides;
- (b) Fabrication de matériaux simples pour emballage et conditionnement partir de matières premières locales;
- (c) Construction d'installations de stockage simples, de silos par exemple à l'intention en particulier des villages;
- (d) Création d'unités mobiles de traitement des produits alimentaires, convenant en particulier aux régions rurales.

Soulignons encore les activités liées aux mesures de lutte contre les effets de la sécheresse, les industries liées aux soins de santé ainsi que celles relatives à la réparation et à l'entretien du matériel.

Comme nous venons de le voir, le Programme de la Décennie est un programme ambitieux dont le succès dépendra d'abord et avant tout des pays africains eux-mêmes et des actions qu'ils mettront en oeuvre, mais aussi du support et du soutien effectifs et nécessaires de la Communauté Internationale dans son ensemble.

Les besoins de financement pour des nouveaux investissements dans les secteurs prioritaires ont été évalués dans le programme de la Décennie à \$140 milliards et pour les programmes d'assistance technique à environ \$210 millions.

En comparaison avec ces besoins, l'ONUDI dispose de moyens très limités. Ceux-ci proviennent en particulier du PNUD, du Fond des Nations Unies pour le Développement Industriel, et d'allocations spéciales du Budget régulier des Nations Unies. Cette allocation qui était de \$1 million en 1984 a été augmenté à \$5 millions en 1985.

Après sa transformation en une institution spécialisée, l'ONUDI avait inséré le programme de la DDIA dans son programme biennuel 1986-1987 pour couvrir les priorités suivantes: (a) Services techniques consultatifs; (b) établissement des usines pilotes et de démonstration; (c) développement des ressources humaines; (d) infrastructures institutionnelles industrielles; (e) suivi des programmes sous-régionaux; (f) préparation d'études industrielles; (g) promotion de la Décennie pour une allocation de 8.600.000 \$EU. Malheureusement l'exécution des projets spécifiques a connu des revers dus aux problèmes financiers auxquelles l'ONUDI devait faire face. Au cours du programme biennuel 1988-1989, la première priorité est accordée aux projets dont l'exécution a du être interrompue au titre du programme 1986-1987. Une allocation de 8.600.000 \$EU a été prévue. En plus, l'ONUDI a mobilisé des fonds additionnels auprès de quelques donateurs au titre du Fonds d'Affectations Spéciales du PNUDI.

Si nous nous limitons aux projets financés au titre des fonds alloués pour la Décennie, le concours de l'ONUDI aux efforts d'industrialisation de l'Afrique s'avèrerait nettement insignifiante. En effet, la plupart des activités que

l'ONUDI entreprend en Afrique depuis son inception en 1987 cadrent avec les objectifs du programme de la DDIA. Aussi, en ce qui concerne l'ensemble des activités de l'ONUDI en Afrique, le montant des projets exécutés sur ce continent au cours de l'exercice biennal 1986-1987, toutes sources de financement confondues, a été 68,3 millions de dollars. Pour les six premiers mois de 1988, le montant correspondant avait atteint 23 millions de dollars. A ce rythme, on s'attend à ce que les montants utilisés pendant l'exercice biennal en cours (1988-1989) dépassent de beaucoup ceux mis en place pendant l'exercice biennal précédent (1986-1987). Par ailleurs, au cours de l'exercice biennal 1986-1987, l'ONUDI a mené à bien la promotion de 34 projets d'investissement industriel en Afrique se montant au total à plus de 85 millions de dollars. Vue l'importance attachée à la mobilisation des ressources financières pour les activités complémentaires du programme de la Décennie, on espère que la promotion des investissements donnera des résultats encore meilleurs au cours du présent exercice biennal.

A cet égard, en tant qu'organisme du système des Nations Unies responsable de l'industrialisation des pays en développement en général et de l'exécution du Programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique en particulier, l'ONUDI a été le plus souvent priée d'intensifier et d'élargir son assistance aux pays et aux organismes africains en vue de la formulation et de la mise en oeuvre de leurs programmes et projets industriels liés à la Décennie. Cette assistance porte sur la totalité du processus d'industrialisation. On peut noter en particulier: organisation de réunions de solidarité dans le cadre de la coopération industrielle entre pays en développement; mobilisation et utilisation de l'expérience considérable des organisations non gouvernementales; réalisation d'études industrielles, en particulier au niveau régional ou national, en vue de l'éventuel établissement d'une carte industrielle de l'Afrique; promotion des investissements, en particulier organisation de forums d'investissements et de réunions de promotion; Système des consultations; services consultatifs en matière de technologie et systèmes d'échange d'informations.

Grâce aux allocations spéciales du Budget Régulier des Nations-Unies des activités ont pu être entreprises dans le cadre spécifique de la Décennie aux niveaux national et régional. Au niveau national, cette assistance couvre des domaines tels que la planification industrielle, la préparation d'études de faisabilité, le transfert de technologie, la mise sur pied d'usines pilotes

pour la fabrication de vaccins et de sels oraux de réhydratation, la biomasse, une assistance en formation dans les domaines des équipements frigorifiques, canne à sucre, le textile, machinisme agricole, sidérurgie.. Au niveau régional et sous-régional, plusieurs organisations ont reçu une assistance de type institutionnelle ou dans le cadre d'un programme de formation, les organisations sont notamment la CEAO, la CEMEAQ, la ZEP, la CEPGL, l'UDEAC, etc.

Est-ce que les objectifs du programme de la Décennie seront atteints? Il est difficile de répondre à cette question pour l'instant. Sous le parrainage du PNUD en coopération avec l'OUA et la CEA, l'ONUDI a pris des mesures pour procéder à une évaluation indépendante à mi-parcours de la DDIA. Un comité directeur composé de représentants des trois secrétariats a été constitué pour superviser l'opération. Actuellement, une équipe de quatre experts rémunérés par le PNUD et renforcée par deux experts rémunérés par l'ONUDI est à pied d'oeuvre depuis le mois d'août 1988. Le rapport préliminaire devrait être prêt d'ici la fin de l'année en cours. Les résultats de l'évaluation seront présentés à la Conférence des Ministres Africains de l'Industrie à sa neuvième session, ainsi qu'aux organes délibérants de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI.

Tenant compte de l'importance de développer le secteur industriel en Afrique et des grandes difficultés qui se posent pour l'industrialisation du continent, la huitième Conférence des Ministres Africains de l'Industrie qui s'est tenue à Bujumbura, Burundi, en septembre 1986, a recommandé la proclamation d'une deuxième Décennie. Cette recommandation a été entérinée par l'OUA, et l'Assemblée Générale de l'ONU a été priée de considérer, après l'évaluation des résultats de la première, la proclamation de cette deuxième Décennie.

Pour conclure, j'espère que l'information que je viens de vous donner vous servira de toile de fonds dans le cours des discussions qui auront lieu sur les 6 thèmes principaux de ce séminaire.

Je termine en formulant mes vœux pour le succès de ce séminaire et vous remercie de votre attention.

A N N E X E VIII

RAPPORT INTRODUCTIF*

**D'après l'étude de M. Kémal Abdallah-Khodja,
Consultant en stratégie industrielle**

Table des matières

INTRODUCTION

**PREMIERE PARTIE: LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DE L'AFRIQUE**

DEUXIEME PARTIE: LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL:

- Chapitre I: Le cadre économique d'ensemble
- Chapitre II: Le secteur industriel
- Chapitre III: L'environnement de l'industrie
- Chapitre IV: Les potentialités de développement

TROISIEME PARTIE: LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

- Chapitre I: Les objectifs de développement
- Chapitre II: Les politiques d'accompagnement

**QUATRIEME PARTIE: LE SEMINAIRE NATIONAL SUR LA STRATEGIE
INDUSTRIELLE**

*Document IO/R.79 du 23 août 1988.

INTRODUCTION

Pays à la population relativement peu nombreuse, la Guinée est une des contrées les mieux dotées d'Afrique du point de vue de ses potentialités naturelles. Sa climatologie et ses régions variées, ses sols et son sous-sol, sa végétation et son littoral autorisent les meilleures espérances pour le développement pour peu que les hommes s'y attèlent et que l'environnement international ne soit pas trop défavorable.

Jusqu'à présent, on peut considérer que le pays est loin d'avoir tiré tout le parti possible de ses virtualités. Mieux, la première vague d'industrialisation qu'a connue la Guinée s'est, malheureusement pour le pays, terminée par un immense naufrage du potentiel industriel mis en place et cela en raison :

- D'une part, d'un manque de rigueur dans la conception des projets, leur réalisation et la conduite de la gestion des unités de production, dont la création et l'exploitation étaient concentrées dans les mains de l'Etat.
- D'autre part, d'un environnement économique, institutionnel et réglementaire extrêmement contraignant, incompatible avec les besoins de l'activité industrielle et qui résultait de politiques économiques qui se sont révélées inadéquates.

Tirant les enseignements d'une expérience qui s'est révélée négative, les autorités de la II^{ème} République ont complètement modifié les démarches de développement de la Guinée. Après une période de réformes intenses, qui ont jeté les bases du redressement et d'une nouvelle organisation de l'économie, les autorités se préoccupent aujourd'hui des conditions et des objectifs de la relance du développement industriel.

C'est à un tel but que répond l'organisation d'un Séminaire National sur la Stratégie Industrielle. Ce Séminaire, initié conjointement par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, avec le concours de l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel, est placé dans le cadre des activités de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique.

Le présent rapport introductif vise à fournir un point de départ à la réflexion et aux discussions qui interviendront à la faveur du Séminaire. Pour cela, après avoir rappelé dans une première partie le cadre régional marqué par la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, le rapport consacrera la deuxième partie à situer le contexte économique national dans lequel s'insère l'industrialisation. La troisième partie tentera de poser les termes d'une problématique du développement industriel et les principales interrogations qu'elle suppose. Enfin, la quatrième partie a pour but de situer le Séminaire par ses objectifs, son contenu et les résultats que l'on attend de ce débat national.

PREMIERE PARTIE : LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

1. La Décennie du Développement Industriel de l'Afrique a été proclamée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en décembre 1980, en tenant compte de la place réservée à l'industrialisation dans la stratégie africaine pour la troisième décennie des Nations-Unies pour le développement, où elle est classée en deuxième priorité juste après l'autosuffisance alimentaire. Cette haute priorité est confirmée dans le Plan d'Action de Lagos qui stipule que le continent africain doit assurer en l'an 2000 au moins 2% de la production industrielle mondiale.

2. La Décennie du Développement Industriel de l'Afrique se propose de mobiliser les ressources nécessaires pour permettre au continent africain d'atteindre le niveau de 1,4% de la production industrielle mondiale en 1990. Pour ce faire, les efforts sont concentrés sur certains secteurs prioritaires et notamment les industries agro-alimentaires, textiles, forestières, des matériaux de construction et du bâtiment, métallurgiques, chimiques, mécaniques, ainsi que l'industrie de l'emballage. Une attention particulière est accordée au développement de la petite industrie.

3. L'essence du programme réside dans le fait que la croissance économique du continent africain doit être d'abord et avant tout stimulée de l'intérieur pour déclencher ainsi un processus de croissance autosuffisante et autocentrée. Les conditions à remplir pour atteindre ces objectifs sont également précisées dans le programme de la Décennie.

Sur le plan national, elles comprennent l'élaboration de politiques industrielles nationales, la mise en valeur des ressources humaines, le développement des capacités technologiques, la création d'institutions

appropriées (y compris financières et technologiques) au service de l'industrie, la détermination du rôle des entreprises privées, semi-publiques ou publiques.

Une grande importance est aussi attachée à l'intensification de coopération industrielle infra-africaine comme instrument l'autosuffisance et du développement industriel accéléré. A cette fin, on insiste, au niveau sous-régional et régional, sur l'établissement de ; pour la création de grandes unités industrielles multinationales, dont le coût et le volume de production dépassent les capacités de financement et d'absorption des différents pays pris isolément mais qui pourraient être mises en oeuvre à l'échelle sous-régionale, avec un cadre institutionnel approprié. La coopération avec les autres régions du monde est également considérée comme indispensable pour la réalisation des objectifs de développement industriel de l'Afrique.

4. La Décennie du Développement Industriel de l'Afrique a été proclamée ainsi en vue d'attirer davantage l'attention de l'opinion publique au niveau mondial sur la nécessité de promouvoir l'industrialisation du continent et de mobiliser pour cela la volonté politique nécessaire et un appui financier et technique accru, au niveau national, régional et international.

5. Dans son action, l'O.N.U.D.I coopère étroitement avec la Commission Economique pour l'Afrique et l'Organisation de l'Unité Africaine pour formuler des propositions en vue de l'exécution du programme et pour en suivre les progrès. A cette fin, un comité inter-sécrétariat a été mis en place.

6. Le programme comprend deux phases : la phase préparatoire, qui devrait couvrir la période 1982/1984 et la phase d'exécution, celle de 1985 à 1990. La phase préparatoire était jugée capitale pour le succès de la Décennie

Elle devait permettre de donner aux Etats-membres une idée plus précise des implications du programme. Une série de mesures ont été envisagées aussi bien au niveau national qu'au niveau sous-régional.

Au niveau national, elles comprennent entre autres, la création de comités nationaux de coordination, l'incorporation des idées et concepts contenus dans le programme de la Décennie dans les objectifs et buts du développement national, l'examen et le réajustement du mécanisme national de développement industriel, la motivation des agents de production et de distribution, la création ou le renforcement des mécanismes technologiques nationaux, l'évaluation des besoins en matière de formation, la mobilisation des ressources financières.

En même temps, au niveau sous-régional, les activités portent surtout sur l'élaboration de politiques et programmes sectoriels dans les branches industrielles stratégiques, la sélection de grands projets industriels intéressants les pays d'une sous-région ou de la région, la création ou le renforcement des institutions de la sous-région et de la région pour favoriser l'intégration industrielle et la création d'entreprises de production multinationale et la mise en place d'accords de coopération multinationale appropriée. Il est évident que, à cet égard, un rôle particulier revient aux organisations intergouvernementales, sous-régionales et régionales. L'assistance des organisations internationales s'intègre dans ces efforts pour soutenir l'action des Etats et des organisations régionales et sous-régionales.

Les séminaires nationaux sur la stratégie industrielle constituent une des actions de la phase préparatoire et doivent permettre l'examen et le réajustement des options de développement industriel dans la ligne du programme de la Décennie.

La phase d'exécution doit conduire l'O.N.U.D.I et les autres organisations concernées à multiplier leurs efforts en vue, d'une part, de la continuation des actions et activités déjà entreprises et, d'autre part, de la conception, formulation et exécution de nouveaux programmes d'assistance

destinées à renforcer et à accélérer le processus déjà amorcé. L'accent sera mis, entre autres, sur les études d'identification, de pré-faisabilité, de faisabilité et sur la préparation des projets d'investissement qui seront par la suite soumis aux investisseurs potentiellement intéressés ainsi que sur la mobilisation des ressources financières.

DEUXIEME PARTIE : LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Chapitre I : Le cadre économique d'ensemble

La Guinée a connu, d'une part, des problèmes économiques d'une grande acuité et, d'autre part, des transformations extrêmement profondes en très peu de temps. qui ont eu, les uns et les autres, des conséquences déterminantes à la fois sur la physionomie du secteur industriel, ses possibilités et perspectives de développement ainsi que sur la problématique qui en résulte.

Ainsi, est-il important de repérer les aspects principaux du cadre économique d'ensemble dans lequel va s'inscrire le développement de l'industrie.

I- APERCU SUR L'EVOLUTION RECENTE

Les structures économiques de la Guinée d'aujourd'hui sont encore très largement conditionnées par l'évolution et les politiques menées jusqu'à l'avènement de la II^{ème} République.

Un regard rapide sur l'histoire récente permet de constater que l'économie guinéenne, essentiellement rurale et agricole au départ, s'est dotée, à l'indépendance puis pendant la période 1973-1977, d'un secteur minier

important, en tous cas aujourd'hui essentiel à son existence, puis d'un secteur industriel, principalement dans le domaine des agro-industries. Dans tous ces domaines, l'effort d'investissement a souvent été important et aurait pu produire des effets de développement significatifs si des facteurs limitants essentiels n'avaient pas dévoyé les résultats des sacrifices consentis par le pays. On soulignera en particulier :

- Que la politique et l'action de développement dans l'agriculture, d'inspiration collectiviste, se sont révélées inadaptées et inefficaces et ont conduit à la disparition des grandes cultures d'exportation, au recul des livraisons à l'industrie et au marché et à un repli des producteurs sur l'auto-consommation.

- Que le développement du secteur minier, pour conséquent qu'il fut, s'est fait dans des conditions d'extraterritorialité et sans lien avec l'émergence d'un secteur industriel, sans oublier le fait que l'importance des richesses minérales du pays autorisait un développement minier encore plus significatif, que les conditions internationales permettaient alors.

- Que les investissements industriels, initiés et gérés par l'Etat, se sont réalisés sans cohérence ni complémentarité, et leur exploitation a conduit généralement à des gaspillages de ressources qui condamnaient l'avenir des unités de production.

- Qu'enfin, l'organisation bureaucratique de l'économie et la gestion monétaire et financière ont introduit de graves distorsions et disfonctionnements qui rendaient impossible toute efficacité des agents économiques ou des institutions de l'Etat.

A l'avènement de la II^{ème} République, la situation était ainsi marquée par :

- L'essoufflement des actions de développement que traduisait la régression du taux d'investissement depuis 1980.

- La stagnation, voire la diminution, de la production de tous les secteurs affectés par les politiques inadéquates et, en ce qui concerne les mines, par le contexte international; ceci conduisant, entre autres, à la réduction des ressources internes et externes conjointement avec la montée des besoins d'importation, notamment alimentaires.

- La désorganisation de l'économie sous l'effet de l'étatisation excessive, notamment commerciale, des taux de change irréalistes et l'apparition concomitante d'un marché parallèle des biens et de la monnaie et d'exportations clandestines.

- L'impuissance des structures de l'Etat, confrontées à la lourdeur des mécanismes bureaucratiques et des procédures, à la faiblesse croissante de leurs moyens et aux facteurs de désorganisation induits par la pléthore d'effectifs pas toujours aux compétences adéquates.

- Comme résultat de tous ces phénomènes, le recul des niveaux de vie et de grandes difficultés de gestion économique et financière, notamment au niveau des équilibres extérieurs (insuffisance des moyens de paiement et endettement).

II- ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE GUINEENNE

Au terme de cette première évolution, l'économie guinéenne restait largement agricole puisque le secteur rural représentait, suivant les années, 40% de la P.I.B, le secteur secondaire, avec les mines, tournait autour de 25% alors que le tertiaire atteignait 35% dont 10% pour les administrations. Cette structure cache une grande faiblesse du secteur manufacturier ainsi qu'on le verra plus loin.

Plus que la structure, c'est le développement relatif de la production qui souligne l'état de sous-production dans lequel se trouve en réalité le pays et qui fait qu'il n'arrive pas à satisfaire ses principaux besoins. C'est le cas pour le riz malgré une importante augmentation qui aurait porté la production à 600.000 tonnes en 1987 contre 400.000 jusqu'en 1984. Culture d'exportation traditionnelle antérieurement, le café a également fait une remontée puisqu'il serait passé de moins de 1.000 tonnes à 8.000 pour l'année 1987. Mais la production essentielle pour les équilibres extérieurs du pays est actuellement d'origine minière. Elle concerne la bauxite avec 11 millions de tonnes, l'alumine avec 600.000 tonnes et les diamants dont la production s'est affirmée ces dernières années (200.000 carats pour la dernière année connue).

Le potentiel productif du pays, agricole et minier, a permis d'exporter pour près de 600.000 millions de \$ US en 1987 dont les 3/5 en bauxite contre des importations de l'ordre de 470 millions. Cet excédent commercial qui a toujours marqué la balance marchandises n'a cependant pas permis de couvrir les importations de services. Ainsi, la balance des paiements courants reste-t-elle déficitaire. A ce fait, il faut ajouter une charge de la dette importante.

Rapporté à la population, qui se situe autour de 6 millions d'habitants, le revenu par tête est aujourd'hui estimé à 260/270 dollars, ce qui classe le pays parmi les plus pauvres du monde. Cette population s'accroît au rythme de 2,2% par an d'après les calculs actuels, ce qui sans être un taux très élevé, n'en implique pas moins des efforts de développement rigoureux pour y faire face. Ceci d'autant que l'espérance de vie, qui, actuellement est inférieure à 40 ans, risque de s'allonger très vite pour peu qu'une politique sanitaire efficace soit mise en place. On s'attend pour l'an 2000 à une population de l'ordre de 8.200.000 habitants.

Actuellement on estime que près de 80% de cette population est encore rurale mais il faut s'attendre à un accroissement rapide de l'urbanisation ainsi qu'on a pu l'observer pendant la période récente. Ce qui ne manquera pas de constituer le plus important défi pour l'industrialisation chargée de répondre en grande partie aux besoins d'emplois urbains. Actuellement, la force de travail est estimée à 2.900.000 personnes dont 9% seraient engagées dans des activités industrielles (minières et manufacturières). Au niveau éducatif, le taux de scolarisation demeure assez bas puisqu'il ne toucherait que 32% de la population et le taux d'analphabétisation dans le pays serait encore très élevé.

III- LES GRANDS AXES DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET LES REFORMES DE LA IIème REPUBLIQUE

La gravité de la situation économique et financière a conduit les autorités de la IIème République à modifier complètement les choix et les démarches économiques de la Guinée dans le but de mettre un terme au processus de dégradation et d'établir de nouvelles bases pour le développement du pays. Cette volonté s'est traduite par le lancement du Programme de Redressement Economique et Financier défini par le Gouvernement en 1985 pour trente mois et qui s'est fixé pour objectif l'assainissement de l'économie et des finances du pays et la mise en oeuvre de nouvelles règles de fonctionnement de l'économie. Plus paradoxalement, l'action des autorités entendait s'appuyer sur les orientations suivantes :

- Instaurer une économie de marché et encourager les initiatives privées.

- Désengager l'Etat du système productif sans lui enlever ses responsabilités majeures dans l'impulsion du développement.

A long terme, les objectifs économiques suivants étaient énoncés par les autorités :

- " - Assurer la sécurité alimentaire
- " - Libéraliser les activités économiques
- " - Réduire la dépendance vis à vis de la bauxite
- " - Mettre en place les infrastructures minimales
- " - Développer les services sociaux et éducatifs nécessaires
- " pour répondre aux besoins essentiels des guinéens
- " - Créer une administration efficace. "

Enfin, au niveau des moyens, trois axes étaient privilégiés :

- Promouvoir les dispositions " devant permettre à l'initiative privée de se développer progressivement et aisément dans les activités de production et d'échange ".
- " Rendre au secteur rural son rôle moteur en libérant les paysans des multiples contraintes " qui avaient entravé le développement de la production et des revenus agricoles.
- " Attirer les aides et les capitaux extérieurs nécessaires pour restaurer et développer l'outil de production ainsi que les infrastructures indispensables ".

Cette politique à la fois de restructuration et de développement allait conduire les autorités à entreprendre et mettre en oeuvre un programme considérable de réformes qui, en peu de temps, a permis de modifier fondamentalement le contexte économique. On en rappellera les éléments principaux :

- Une réforme monétaire qui a instauré un taux de change réaliste à travers un marché aux enchères de devises et qui permet la satisfaction des principaux besoins en devises des nationaux.

- Une réforme bancaire qui a conduit à la fermeture de toutes les anciennes banques, à la création de nouveaux établissements privés avec des partenaires étrangers et à la réintroduction du crédit au secteur privé.

- Une réforme des finances et de la gestion publique qui a touché le système des subventions, la programmation des investissements et qui doit se poursuivre par l'instauration d'une véritable Loi de Finance, l'organisation de la gestion de la dette et la codification du cadre de gestion du secteur appelé à demeurer public.

- Une réforme administrative visant à redéfinir la réglementation, les méthodes et les effectifs de l'administration centrale et locale dans le sens d'une plus grande efficacité au meilleur coût. Cette réforme n'en est encore qu'à ses débuts bien qu'un effort non négligeable ait déjà été fait pour réduire les effectifs (10.000 personnes) et aider à la réinsertion économique des intéressés.

- Une réforme des structures économiques par le désengagement de l'Etat du secteur industriel et commercial et qui a conduit à la liquidation de 123 entreprises commerciales d'Etat sur 131 et à la privatisation du secteur industriel encore en cours.

- Une réforme réglementaire dans plusieurs domaines de l'environnement des entreprises agricoles et non agricoles avec pour objectif de favoriser les initiatives privées. C'est ainsi :

- . Que le contrôle des prix a été supprimé (sauf pour le riz)
- . Que le commerce d'importation a été totalement libéré par la suppression de toute autorisation
- . Qu'un nouveau tarif douanier aux taux très bas

-
- et très simplifiées a été initiée
 - . Qu'un nouveau Code des Investissements plus libéral a été adopté
 - . Que différentes lois sont venues codifier la réglementation du travail, minière, commerciale, comptable, etc...

Cet effort d'une ampleur exceptionnelle poursuivait deux objectifs à moyen terme :

- Restaurer les équilibres économiques et financiers intérieurs et extérieurs et éliminer les distorsions accumulées.
- Restaurer la liberté d'entreprendre comme moteur principal du développement et créer les meilleures conditions pour ce faire.

Même si d'autres progrès restent à accomplir pour parachever ces deux objectifs, on peut déjà considérer, sans se référer à une étude systématique, que cet ensemble de réformes a déjà eu des effets positifs que l'on peut noter à divers niveaux :

- Au niveau de la production agricole, essentiellement, qui paraît avoir réagi favorablement par l'augmentation très importante de la production de riz et de café déjà signalée mais aussi des fruits et légumes, de l'élevage et de la pêche.
- Au niveau de l'approvisionnement du pays qui connaît une fluidité compatible avec le fonctionnement de l'économie et les besoins essentiels de la population.
- Au niveau du lancement de nouvelles activités économiques où les petites entreprises et les services semblent, d'après les informations disponibles, avoir pris un essor assez remarquable. Du moins à Conakry, où une enquête

récente indiquait un doublement des établissements de petite production entre 1984 et 1987 avec d'importants effets d'emploi. Les secteurs d'hôtellerie, des services et du commerce paraissent avoir été les plus dynamiques.

- Au niveau de la croissance globale qui, selon des indications provisoires, aurait atteint le taux de 7% en 1987.

- Au niveau de la gestion économique où de notables progrès ont été obtenus, notamment dans la gestion des investissements publics.

Ainsi, à la faveur de cet ensemble d'orientations et de réformes, le cadre économique s'est considérablement modifié apportant certainement un contexte général plus favorable aux initiatives privées qui doivent désormais être les acteurs principaux du déclenchement des investissements industriels. Des insuffisances ou des contraintes demeurent. On en verra certaines plus loin. Il faut cependant d'ores et déjà noter qu'au niveau global, les principales contraintes risquent de venir, d'une part, des conditions d'équilibre extérieur, qui sera largement dépendant des ressources minières et de l'endettement, et, d'autre part, de la rapidité avec laquelle le développement agricole pourra se concrétiser et ouvrir, directement ou indirectement, de nouvelles perspectives de marchés à l'industrie.

Chapitre II : Le secteur industriel

Le secteur industriel guinéen est en transition. C'est probablement le domaine d'activité économique qui a connu le plus de difficultés durant la période antérieure et qui se trouve radicalement bouleversé par la nouvelle politique du pays. Les mutations ne sont pas encore totalement achevées et le secteur n'a pas encore retrouvé le rythme d'activité qui pourrait être le sien avec le potentiel existant.

I- L'HERITAGE DE LA PERIODE ANTERIEURE

Le secteur industriel guinéen, qui s'est constitué principalement dans la décennie 1965-1975, a commencé à partir de 1977 un déclin qui a probablement atteint le fond 10 ans plus tard en 1987.

A l'avènement de la IIème République, le secteur industriel manufacturier représentait un peu plus de 2% de la production intérieure après avoir atteint 4% antérieurement. Malgré ses effectifs pléthoriques, il employait moins de 1% de la population active. Le secteur était composé essentiellement d'entreprises publiques au nombre de 43 et qui représentaient 85% de la valeur ajoutée du secteur industriel. La répartition des activités montre une nette prédominance des industries agro-alimentaires (alimentation, transformation des fruits, boissons, huileries, ...) qui représentaient 60% du total. Les autres activités, chimiques (peintures, plastiques, gaz industriels ...), textiles, matériaux de construction, bois et autres se répartissaient les autres 40%. En tout état de cause, l'ensemble ne constituait qu'un faible potentiel, sans lien avec ses composantes.

On soulignera que le secteur privé, de surcroît par un environnement institutionnel et réglementaire défavorable et la difficulté d'accéder aux approvisionnements, n'est quasi jamais développé, notamment dans le cadre d'entreprises informelles, souvent ingénieuses. Entre le secteur public et les activités informelles, les P.M.E. privées couvraient les petites transformations, plutôt de type semi-industriel, avec une trentaine d'un niveau réellement industriel (textiles, literie, savon, boissons ...).

Le secteur manufacturier, constitué principalement par des entreprises publiques, se trouvait dans un état de forte dégradation au moment de l'avènement de la II^{ème} République. De nombreuses entreprises avaient été arrêtées et les autres connaissaient une activité moyenne de l'ordre de 20% des capacités en place. Les résultats étaient chroniquement déficitaires. De nombreux facteurs expliquaient cette situation :

- Un système bureaucratique de tutelle des entreprises
- Un environnement extrêmement contraignant à tous les niveaux : financements, approvisionnements, commercialisation et prix, distorsions monétaires, règles de recrutement, etc ...
- Des insuffisances de gestion.
- Une conception hâtive et parfois erronée des projets .

II- LA POLITIQUE DE LA II^{ème} REPUBLIQUE

Après une période d'inventaire et de réflexion, les autorités de la II^{ème} République ont défini un certain nombre d'orientations stratégiques et pris des décisions très nettes quant au devenir du secteur industriel libéré.

En effet, à la faveur de la définition du Programme de Redressement Economique et Financier, les autorités devaient décider, d'une part, de rétablir tous les mécanismes de l'économie de marché et d'abolir au fil des réformes toutes les entraves à la libre entreprise et à la libre exploitation et, d'autre part, d'entreprendre un vaste programme de désengagement de l'Etat en procédant à une privatisation du patrimoine industriel public dont on attendait ainsi :

- Davantage d'efficacité économique dans les activités productives
- Une dynamisation des énergies motrices chez les opérateurs économiques
- Un élargissement en conséquence du tissu industriel
- Et en même temps une réduction des charges de l'Etat et une augmentation de ses ressources d'épargne à travers le produit des cessions.

Après des études appropriées, les autorités ont dégagé, fin 1985, un programme d'action élaboré sur des bases économiques et qui touche 35 entreprises. Il énonce que :

- 7 entreprises sont destinées à la liquidation-vente d'actifs
- 13 entreprises sont à arrêter provisoirement avec équipes de surveillance jusqu'à une reprise par des intérêts privés
- 4 entreprises sont à arrêter provisoirement avec équipe de surveillance et à réorienter
- 11 entreprises sont à maintenir en act pendant leur privatisation.

Dans la démarche menée par les pouvoirs publics, deux points entendaient

-
- Réduire à un niveau de présence symbolique la participation de l'Etat (20 à 30%)
 - Obtenir des engagements industriels de la part des repreneurs et non pas la simple prise en charge de la gestion;
 - Sauvegarder les intérêts des agents économiques guinéens dont on souhaitait qu'ils occupent une place importante dans l'opération.
 - Assumer au plus tôt et dans les meilleures conditions le redémarrage efficient des installations industrielles.

Du point de vue du mode de privatisation, ces objectifs ont conduit à privilégier la recherche d'un repreneur capable d'être évalué et capable de prendre des engagements précis, de préférence à toute autre méthode.

Cette opération, difficile et complexe, a mobilisé les forces de la Direction Générale du Développement Industriel qui peut faire état d'un bilan honorable, même si le programme n'est pas encore achevé. En l'état actuel des choses, il est possible de faire le bilan suivant :

- 8 entreprises ont fait l'objet de liquidation-cession d'actifs
- 22 ont été privatisées et la convention de cession signée et ratifiée
- 5 entreprises ont leur convention en cours.
- 2 entreprises mixtes le sont encore, l'Etat cherchant à réduire ou à céder sa participation.
- 1 entreprise a vu sa convention signée mais non ratifiée et ainsi remise en question.

Au plan de l'engagement déterminé du pays dans une démarche de politique industrielle libérale, l'impact de ce programme d'action est évidemment très important.

- Au niveau économique, l'impact est assez différencié. On peut faire à ce propos les constatations suivantes :

- Les entreprises déjà privatisées représentent la part la plus importante de l'ancien secteur public et correspondent à peu près au 3/4 du potentiel existant. Les principales unités, ENTA (tabacs), Sobragui (boissons), Soprociment, Soguifab (tôles), Sipag (pâtes alimentaires) sont dans cette catégorie. Seules deux des plus importantes entreprises demeurent à privatiser: C.T.S (textiles) et Soguiplast.

- Sur les 22 entreprises privatisées, seules une dizaine sont opérationnelles. Les autres, qui auraient dû être en activité dans un délai de trois à six mois, ont souvent dépassé ce délai, soit pour des raisons exogènes (par exemple, par d'application des dispositions contractuelles de la part de l'administration), soit pour des raisons qui leur sont propres (pas prêtes techniquement, pas réglé la cession, pas constitué le capital social). Sur toutes les autres entreprises, quatre seulement sont en fonctionnement. En définitive, sur les 43 anciennes entreprises publiques, seules 14 fonctionnent aujourd'hui mais ce chiffre inclut la plupart des plus importantes.

- Certains effets économiques de la privatisation sont encore difficiles à apprécier : il en est ainsi de l'accroissement induit des contributions fiscales dont on indique qu'elles ont augmenté et de l'effort d'investissement, de restructuration et de remise en bon état de marche, qui était évalué à 20 milliards de francs guinéens. Par contre en ce qui concerne l'emploi, il semble que l'opération ait conduit à une réduction des effectifs de plus de la moitié.

- Enfin, l'Etat a conserve des participations de l'ordre de 20 a 30%. Cette demarche est expliquee par le souci de reserver des parts a credit aux guineens qui n'ont pas pu largement participer en tant qu'acquerisseurs a l'operation de privatisation. L'Etat fait donc une operation de partage transitoire. Dans un cas, il a effectivement retrocede des parts a des nationaux. De fait, l'Etat reste donc aujourd'hui un actionnaire important des entreprises privatisées.

Chapitre III : L'environnement de l'industrie.

Le développement est, comme chacun sait, très largement tributaire des structures et conditions de fonctionnement de son environnement. De ce point de vue, la présentation qui suit a rassemblé sous quatre rubriques les différents aspects qui marquent l'environnement de l'industrie : L'environnement institutionnel, l'environnement réglementaire, l'environnement financier et l'environnement économique.

I- L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL.

Deux structures institutionnelles jouent un rôle-clé dans le développement industriel : l'administration en charge de l'industrie et les organismes de promotion.

En ce qui concerne l'administration industrielle, force est de constater qu'elle est en pleine mutation et qu'elle n'a pas encore trouvé le nouvel équilibre et les modes d'action qui correspondent aux nouvelles orientations et à leurs implications sur le rôle de l'Etat.

Débarassée de la gestion directe, cette administration s'est concentrée, malgré la diversité des missions qui lui sont légalement assignées, essentiellement sur le programme de désengagement de l'Etat. Ses structures, en particulier, n'ont pas pris en charge les activités d'information et de conception susceptibles de générer une capacité d'analyse et d'orientation du secteur. La concentration sur les problèmes de

L'industrie, tant avec les autres structures de l'Etat qu'avec le secteur privé, lui-même, il est vrai, très peu organisé, ne peut qu'être insuffisante pour faire converger l'action de développement et de soutien aux initiatives privées et aux activités industrielles.

En matière de promotion, la Guinée a mis en place un large dispositif institutionnel. En effet, plusieurs institutions exercent des responsabilités en matière de promotion et ont été mises en place à l'initiative d'autorités différentes :

- Le Centre National de Promotion des P.M.E (C.N.P.P.M.E) placé sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat. Il exerce des responsabilités de promotion et d'assistance vis à vis des P.M.E et fonctionne actuellement comme une administration extérieure. Il instruit en outre les demandes d'agrément dits techniques (voir plus loin). Ses moyens, assez limités, sont fournis par le Budget et l'assistance internationale, limitée actuellement à celle du P.N.U.D - O.N.U.D.I après la cessation de celle de la Banque Mondiale et de la C.E.E. Son efficacité n'est pas jugée à la hauteur de l'attente bien que l'on espère beaucoup de la nouvelle approche mise en oeuvre à la faveur du projet O.N.U.D.I, avec le concours de l'O.D.I (Marcos), mais qui concerne principalement les activités de petite dimension, relevant davantage de la semi-industrie.

- Le Centre National de Promotion des Investissements (C.N.P.I.P) placé sous la tutelle du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Il est principalement chargé de la promotion de la Guinée à l'étranger et n'a pas de responsabilités d'assistance au delà de la phase de lancement d'un investissement nouveau. Son orientation vers la promotion des investissements étrangers n'est pas exclusive et il est concerné par les initiatives des nationaux dépassant le niveau P.M.E (plus de 300.000 francs guinéens d'investissement, ce qui est un niveau relativement bas). Disposant de davantage de moyens, le C.N.P.I.P profite de l'assistance de l'U.S.A.I.D.

- Le Bureau d'Aide et de Reconversion de la Fonction Publique (B.A.R.A.F.) chargé de faciliter le départ de fonctionnaires de la Fonction Publique et de les aider à s'insérer dans des activités productives pour leur compte. Ses fonctions sont celles d'un organisme de promotion.

- La Section Promotion Industrielle de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture : les fonctions de cette section telles qu'elles ont été indiquées, recouvrent l'accueil et l'orientation des promoteurs, la diffusion d'idées de projet, l'assistance à la gestion et à la promotion commerciale des produits industriels.

- La Division des Etudes et de la Promotion de La Direction Générale du Développement Industriel (voir précédemment). Elle a très peu de relations fonctionnelles avec les organismes ci-dessus.

Ce dispositif appelle trois remarques :

- Il est très, et probablement trop, diversifié dans la mesure où les mêmes fonctions sont exercées par plusieurs organismes sans que les complémentarités ne soient organisées.

- les relations fonctionnelles entre les institutions sont très faibles et chacune agit dans son cadre sans liaison avec l'activité des autres organismes.

- Les institutions décentralisées de promotion ont vocation à promouvoir l'entreprise privée en général et aucune n'a vocation spécifiquement industrielle.

Ainsi, il n'y a pas de guichet unique où les promoteurs peuvent s'adresser pour obtenir les informations de base nécessaires à la préparation de leurs initiatives ce qui peut disperser les efforts et les moyens.

II- L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE.

II-1. L'effort récent de réglementation.

L'environnement réglementaire de l'industrie s'est considérablement transformé sous l'effet de l'action de réforme et de l'effort de législation qui a été mené.

L'élément probablement le plus important est la proclamation de la liberté d'entreprendre qui est affirmée sans ambiguïté dans les premiers articles du Code des Investissements adopté en 1985. Les lois commerciales, édictées récemment, d'inspiration libérale, confirment la liberté d'exercer la profession de son choix dans le cadre de la réglementation propre à cette profession. Les étrangers sont assimilés aux nationaux et bénéficient des mêmes droits. La réglementation impose, comme cela est normal, une série d'obligations pour certaines professions (commerçants, transporteurs, ...). Un nouveau code du travail a également été adopté.

Au plan général, l'effort remarquable de législation qui a été fait et dont on a donné un aperçu très limité, marque clairement la volonté des autorités de libéraliser l'économie du pays et de créer un cadre favorable aux initiatives privées. La réalité vécue, parfois en contradiction avec ces orientations, appelle les remarques suivantes :

- Il demeure encore beaucoup de procédures et mesures de contrôle dont l'opportunité n'est pas toujours apparente et les contrôles a posteriori pourraient avantageusement remplacer certains contrôles a priori.
- Les textes de base adoptés manquent encore souvent de texte d'application pour en expliciter les conditions de mise en œuvre ou éliminer les dispositions contradictoires.

- Il y a souvent, chez ceux qui sont chargés d'en poursuivre l'application, une méconnaissance des textes et des références qu'ils supposent qu'ils peuvent apprécier la portée exacte

- Il demeure un abus d'exercice des prérogatives de contrôle qui est illustré par le fait que l'on exige actuellement un agrément pour exercer la profession industrielle (indépendamment de l'agrément du Code des Investissements). Cet agrément, dit technique n'est, pour le moment, imposé par aucun texte et seules les formalités pour l'exercice de la profession de commerçant sont légalement exigées pour les activités industrielles.

- Enfin, il reste à imposer une célérité d'intervention à une administration naturellement portée à des réactions lentes qui pesent sur le dynamisme nécessaire à des activités privées.

II-2. Le cadre incitatif

Le Code des Investissements est évidemment la pièce maîtresse des dispositions incitatives mises en place par le Gouvernement guinéen. Le Code actuel, tout récent, date de janvier 1987 et a remanié le cadre encore un peu restrictif du Code adopté en 1985. Il est bâti sur le principe des activités prioritaires, ce qui fait que pour l'industrie, il ne couvre que les secteurs de transformation des produits primaires nationaux. Les activités de substitution aux importations ne sont pas couvertes par le Code, sauf s'il s'agit de P.M.E guinéennes, d'entreprises classées exportatrices ou implantées dans une zone moins développée.

Son inspiration est tout à fait libérale et il entend créer un cadre juridique et économique favorable à la création et à l'exploitation des entreprises créées par les investisseurs nationaux ou étrangers.

En particulier, on soulignera les garanties qu'il énonce en matière d'expropriation et de nationalisation, le principe de non-discrimination entre guinéens et étrangers et la liberté de gestion qu'il reconnaît aux

personnes et entreprises installées dans le pays. Celle-ci s'exprime en particulier par la liberté d'importer des équipements et produits nécessaires, d'exporter les fabrications, de déterminer et conduire la politique de production, de commercialisation et d'embauche et de licenciement, ainsi que du choix des clients et fournisseurs. Le transfert des revenus et des produits de la liquidation des actifs est garanti. La Convention Internationale pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements est rendue applicable en Guinée. On notera toutefois que des textes relevant des lois commerciales sont aujourd'hui en contradiction avec le Code en ce qui concerne la non discrimination entre guinéens et étrangers.

Le caractère incitatif de cet ensemble de garanties doit être souligné surtout par référence à la situation antérieure. Par contre la série d'avantages consentis par le Code guinéen est généralement jugée insuffisante pour être véritablement incitative.

II-3. Fiscalité et tarifs douaniers.

Bien que comportant des archaïsmes, le système d'imposition qui pèse sur les entreprises paraît à première vue relativement peu contraignant. L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ne dépasse pas 35%, l'impôt sur les revenus immobiliers varie entre 10 et 20%, l'impôt forfaitaire sur les sociétés est très bas, les taxes sur les salaires dues par l'employeur sont respectivement de 5% sur les salaires et 3% pour la taxe d'apprentissage. Les principaux problèmes semblent se poser au niveau de l'harmonisation entre les impositions intérieures et les impositions à l'importation, notamment en ce qui concerne le T.C.A.

De façon générale, c'est au niveau du commerce extérieur que des réflexions paraissent nécessaires pour améliorer l'environnement fiscal et douanier de l'industrie. La taxation de la production nationale, lorsqu'il y a importation d'intrants, est actuellement pénalisante au regard de l'importation des mêmes produits. En effet, il semble qu'il y ait un

droit du moins en pratique, imposition à la fois des intrants et de la production, ce qui aboutirait à alourdir la taxation par rapport aux produits correspondants importés qui ne subissent cette taxation que sur la valeur finale. Compte tenu de la faiblesse des taxes douanières, cette pratique désavantagerait nettement la production nationale.

De même, il ne semble pas que le système d'imposition, tel qu'il est pratiqué soit favorable à l'exportation.

Il faut enfin rappeler que le Code des Investissements prévoit un certain nombre d'avantages portant dégrèvement fiscal essentiellement sur les B.I.C, l'impôt forfaitaire et taxes sur les biens d'équipements importés.

Le principal problème au regard du développement industriel concerne le niveau de protection douanière actuelle. Celle-ci est extrêmement faible.

En effet, la réforme du tarif douanier, intervenue en 1986, a été liée à la réforme monétaire qui a évidemment considérablement renchéri les produits d'importation du fait de l'important changement de la parité officielle du taux de change. D'autre part, les autorités étaient soucieuses d'une grande simplification du système douanier pour alléger les contraintes bureaucratiques.

Dans ce contexte, la taxation douanière qui a été retenue a été à la fois très réduite et très uniforme. L'essentiel des produits est taxé à 10% (3% de droits de douane et 7% de droit fiscal d'entrée). Quelques produits (alimentation de base, produits pharmaceutiques, engrais ...) bénéficient d'une taxation réduite à 5% et d'autres (alcools, tabacs, véhicules, ...) supportent une surtaxe allant jusqu'à 40%.

Il est évident que de tels niveaux de taxation douanière ne constituent en aucune manière une protection des productions industrielles nationales, qui, certes, sont actuellement peu nombreuses, mais dont le développement initial pourrait être découragé par la grande ouverture actuelle sur l'extérieur de l'économie guinéenne.

III- L'ENVIRONNEMENT FINANCIER.

Jusqu'à la réforme bancaire, les entreprises privées ne disposaient, pour tout système financier, que de caisse où elles pouvaient déposer leurs ressources et les utiliser pour payer leurs engagements. Les dépôts étaient d'ailleurs limités par rapport à la circulation monétaire et les banques réservaient leur soutien au secteur public. On peut dire de ce point de vue que le financement des entreprises privées est une idée neuve en Guinée.

Le système bancaire, totalement nouveau comme on l'a vu, semble s'y mettre progressivement mais il rencontre encore des obstacles importants en ce qui concerne le financement des investissements. Ainsi, les activités des banques se sont jusqu'ici concentrées sur les comptes courants, les opérations de change, et le crédit commercial à court terme.

Malgré cela, il faut souligner que :

- Des lignes de crédit non négligeables ont été mises en place. d'autres sont sur le point de l'être. Elles financent les dépenses en devises et évitent le risque de change à l'emprunteur. Quelques projets privés financés par ces lignes commencent à sortir.

- Depuis quelques mois, un système de refinancement par la Banque Centrale a été instauré pour les dépenses d'investissement en monnaie locale et facilité l'intervention des banques pour le financement des investissements.

Il y a donc un système de financement qui existe, contrairement au sentiment répandu en la matière. Quelqu'il en soit, l'opinion générale considère que les lignes de crédit ne sont pas faciles à mettre en oeuvre.

Les obstacles sont en réalité de trois ordre en ce qui concerne l'industrie:

- l'impossibilité de faire fonctionner les systèmes habituels de garantie du fait d'absence de législation foncière et de possibilité de nantissement. Les moyens juridiques de sécuriser les banques n'existent pas, bien que certaines lignes de crédit comportent un mécanisme de garantie.

- L'insuffisance des moyens financiers des investisseurs guinéens qui ne peuvent rassembler le minimum de fonds propres nécessaires (10 à 30% suivant les cas).

- La qualité du projet et/ou des promoteurs qui laisse un doute sur la viabilité de l'investissement envisagé et ses capacités de remboursement.

- Aussi, les problèmes de financement, souvent évoqués, sont à résoudre à ces trois niveaux de difficulté, plus qu'à celui des banques elles-mêmes. Il reste que les ressources d'épargne pour le financement des investissements restent limitées et que des efforts doivent être faits pour mieux collecter l'épargne disponible, à l'intérieur du pays d'abord, où le réseau bancaire est pratiquement absent et peut-être par des formules plus adaptées aux réalités du pays. Il conviendra aussi de réconcilier le public avec les banques qui héritent du préjugé défavorable créé par les conditions de liquidation des banques antérieures.

Enfin, les modalités de financement, souvent mises en cause, ne sont pas réellement anormales dans les conditions guinéennes. Les taux d'investissement, jugés élevés, sont de 11 à 15% pour les lignes de crédit et de l'ordre de 21 à 25% pour les financements locaux (moyen terme et court terme). Or ces taux sont à comparer au niveau de l'inflation que les autorités monétaires situent entre 30 et 40%, ce qui implique donc des taux d'intérêt négatifs. Par contre, il n'y a effectivement pas de crédit à long terme organisé.

IV- L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE.

C'est probablement à ce niveau là que l'industrie est confrontée au plus grand nombre de contraintes. La période écoulée n'a pas facilité la tâche des promoteurs.

Le sous-équipement du pays, qui est important dans tous les domaines économiques et sociaux, est aggravé par la dégradation que les équipements ont subi faute d'entretien des années durant.

Cet état de chose se manifeste au niveau des infrastructures de communication et de télécommunication dont l'insuffisance et le mauvais état constituent un frein réel à l'activité industrielle et un facteur de concentration à Conakry. Il en est de même pour l'infrastructure énergétique qui n'est pas en mesure de garantir des fournitures régulières d'électricité et qui a conduit les installations industrielles à s'équiper de façon autonome. Enfin, le pays est sous-équipé en zones industrielles capables d'accueillir de nouvelles implantations. Des programmes sont actuellement lancés par les pouvoirs publics pour étendre et remettre en état toutes ces infrastructures qui bénéficient d'une priorité dans l'allocation des ressources publiques.

Au niveau des services, l'environnement reste défavorable malgré les progrès enregistrés à ce niveau ces dernières années. Très peu de services-conseil et de gestion, des possibilités de maintenance ne pouvant pas valablement répondre aux besoins d'un large secteur industriel, une infrastructure de formation quasiment absente en ce qui concerne les techniques industrielles et de gestion, aucun système d'appui en matière de technologie capable d'aider les promoteurs dans la recherche des sources de technologie ou des solutions technologiques, une recherche industrielle sur

les possibilités techniques propres aux ressources guinéennes inexistante... Telles sont les contraintes que le développement d'une industrie rencontrera inévitablement.

Pour ce qui est des structures commerciales, on constate que les circuits de distribution traditionnels fonctionnent. On notera cependant que ce sont plus des circuits de connaissance que des circuits économiques. Globalement, ils restent faibles et surtout déséquilibrés et ne répondraient probablement pas aux besoins d'une grand distribution industrielle.

Chapitre IV : Les potentialités de développement.

Avec ses six millions d'habitants, la Guinée n'offre évidemment pas une base très large pour le développement industriel, d'autant que, dans les conditions actuelles, les revenus restent faibles et que le monde rural n'a pas encore amorcé une croissance qui ouvrirait d'importants débouchés à l'industrie.

Mais ce sont certainement ses potentialités matérielles qui ouvrent à la Guinée les plus belles perspectives. Les expressions couramment utilisées de "château d'eau de l'Afrique de l'Ouest" et de "scandale géologique" illustrent bien l'ampleur des ressources naturelles dont le pays est doté et dont on rappellera les principales caractéristiques.

I- LES POTENTIALITES AGRICOLES.

Les potentialités agricoles de la Guinée sont considérables. On estime la superficie de terres cultivables à 7.500.000 hectares dont une faible part (estimée à 10%) est cultivée, et encore, en partie en cultures itinérantes. C'est dire qu'il reste des réserves de croissance d'autant plus importantes que le facteur eau ne fait pas défaut. En effet, le régime des pluies, qui s'étage entre 1.500 et 4.500 mm, le réseau hydrographique et les eaux souterraines offrent de larges possibilités à l'intensification de la production.

De surcroît, la Guinée possède, à travers ses régions naturelles, une grande diversité de possibilités agricoles. La climatologie et les caractéristiques des sols se combinent pour donner un large éventail de

cultures. Certaines régions, comme la Guinée maritime, offrent des possibilités de développement agricole qui n'exigent pas de lourds investissements pour peu que l'appui technique, financier et commercial existent dans l'environnement des producteurs.

Enfin, il faut signaler l'importance que représente l'élevage, surtout dans les régions de la Moyenne et Haute Guinée. Les effectifs, dominés par le cheptel bovin (1,3 à 1,5 millions de têtes) ont longtemps stagné et un développement important pourrait se faire dans le cadre d'une association aux cultures et avec de bonnes structures de commercialisation et d'encadrement sanitaire.

II- LES POTENTIALITES FORESTIERES.

Bien que réelles, elles ne sont pas immenses. La forêt dense naturelle ne couvre que 800.000 hectares et surtout elle est située essentiellement en Guinée Forestière qui offre des conditions d'exploitation difficiles dans le contexte actuel. Il reste que la forêt, dont le potentiel peut être amélioré dans le cadre d'une politique de reboisement, offre des possibilités industrielles certaines.

III- LES POTENTIALITES HALIEUTIQUES.

Assez mal connues et commençant à peine à être valorisées, les potentialités halieutiques de la Guinée sont certainement importantes. Les ressources chalutables sont estimées entre 180.000 et 220.000 tonnes, se répartissant sur une cinquantaine d'espèces commercialisables.

Des autorisations de pêche ont été délivrées ces dernières années et on estime que la production globale de poisson est de 35.000 tonnes dont 20.000 tonnes pour la pêche artisanale et le reste pour la pêche industrielle.

IV- LES POTENTIALITES ENERGETIQUES.

Les potentialités énergétiques concernent essentiellement le réservoir exceptionnel en Afrique de l'Ouest que représente le massif de Fouta Djallon. Les estimations qui ont été faites indiquent que les sites hydroélectriques qui ont été repérés devraient permettre une puissance installée de 6.600 MW soit une production annuelle de 30 milliards de KW/h.

Sans sous-estimer les coûts et les moyens financiers que suppose la mobilisation de ce potentiel, il reste qu'il constitue un atout certain que l'amorce d'un développement plus large autoriserait probablement à mettre en oeuvre.

V- LES POTENTIALITES MINIERES.

Les ressources minières, qui ont déjà fait l'objet d'une mise en valeur non négligeable, jouent déjà un rôle-clé dans l'économie guinéenne par l'apport qu'elles fournissent tant à la balance des paiements qu'aux ressources budgétaires de l'Etat. Toutefois, il faut noter que leur exploitation s'est concentrée sur la bauxite, l'or et les diamants et qu'elle n'a engendré pratiquement aucun effet industriel significatif (sauf l'amorce de la transformation de la bauxite à travers la production d'alumine).

En plus de ces minerais, déjà exploités, les ressources connues dont dispose le pays couvrent bien d'autres substances : le fer, le cuivre, le plomb, le zinc associé à l'argent, le cobalt associé au platine, l'uranium, le manganèse, le graphite, les phosphates, le calcaire, le kaolin, le sable de verrerie et les pierres précieuses et ornementales.

Les réserves ne sont pas identifiées précisément pour tous ces minerais et substances. Sans entrer dans les détails, on notera que les réserves de bauxite sont les plus importantes du monde et de bonne qualité. Les réserves en fer sont également très conséquentes, avec, à certains endroits, de fortes teneurs.

TROISIEME PARTIE : LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Ainsi qu'il a déjà été mentionné, les autorités de la II^{ème} République ont radicalement modifié l'approche et les méthodes en matière de gestion économique. Elles ont décidé à la fois de rétablir les règles de l'économie de marché et de ne plus impliquer directement l'Etat dans le système productif.

En ce qui concerne l'industrie, non seulement l'Etat n'entend plus prendre d'initiatives d'investissement mais il a décidé de se désengager de la gestion des activités industrielles et de céder les entreprises privées qu'il détenait à des intérêts privés.

Cette option a conduit, dans les faits, les structures administratives chargées de l'industrie à concentrer totalement leurs activités sur la mise en oeuvre des opérations de privatisation. Avec l'achèvement de ce processus, le moment est aujourd'hui venu pour l'Etat de remettre, pour ce qui est de l'industrie, les préoccupations de développement au centre de ses activités.

Les orientations de base ont été largement clarifiées par les autorités du pays qui entendent s'inspirer des principes d'une démarche libérale qui leur paraît plus à même de promouvoir efficacement de nouvelles activités productives. Les grands objectifs ont également été précisés par les autorités. Ils visent à :

- "Subvenir aux besoins essentiels de la population" notamment au niveau alimentaire et de l'habitat.

- "Créer des emplois" en nombre suffisant, notamment en milieu urbain

- "Rétablir progressivement et structurellement les grands équilibres macro-économiques et financiers de l'Etat et de la Nation"

Il est clair que quelque soit la priorité accordée par les autorités au développement agricole et au monde rural, que l'industrie a un rôle-clé à jouer dans la mise en oeuvre de ces orientations et objectifs. Il faut toutefois constater qu'en ce qui concerne l'industrie, il reste encore à donner un contenu concret à ces orientations et à les assortir de voies et moyens qui permettront de les concrétiser.

Chapitre I : Les objectifs de développement.

I. DES CONTRAINTES HERITEES.

Les perspectives et le contenu du développement industriel sont inévitablement conditionnés par l'histoire récente de la Guinée, qui a marqué les structures économiques du pays. Quelque soit l'importance des changements menés ces dernières années, somme toute à vive allure, certains aspects vont peser encore sur le développement industriel. On citera au moins quatre aspects déterminants:

- Le poids des mentalités et des pratiques établies sous l'empire du système bureaucratique, qui, au delà de l'immense effort de réforme réglementaire et institutionnel qu'il suppose pour redonner au fonctionnement de l'économie la souplesse nécessaire aux initiatives, exige des hommes des changements d'attitude et de comportement considérables par rapport aux pratiques antérieures marquées par le souci du contrôle, l'attachement aux procédures et le désintérêt pour la gestion efficace.

- Les effets du repli vers l'économie de subsistance dans l'agriculture qui rétrécit le champ des interactions de développement entre l'agriculture et l'industrie et prive celle-ci d'une base d'appui essentielle pour sa croissance. La valorisation industrielle des potentialités agricoles que recèle le pays va exiger au préalable un grand effort et beaucoup de changements dans le domaine de l'agriculture.

- Les contraintes introduites par les retards pris dans la modernisation et l'élargissement des infrastructures qui conditionnent l'industrialisation. L'absence ou l'insuffisance de réseaux corrects, d'infrastructures et

services industriels constituent autant de facteurs qui rendent difficiles ou plus coûteuses les implantations et les activités industrielles.

- La situation globale de l'économie marquée par les déséquilibres antérieurs et leurs conséquences : endettement national, nécessaire remise en ordre des finances publiques, déficit des paiements extérieurs, inflation élevée, faiblesse des revenus et de l'épargne ... La politique d'assainissement et de redressement et l'affectation rigoureuse des moyens qu'elle implique ne laissent que des marges de manœuvre étroites pour le développement industriel et conduisent à compter assez largement sur les apports extérieurs. Elles ne favorisent pas non plus l'élargissement d'un marché national déjà étroit.

II- DES ATOUTS CERTAINS.

Face à ces contraintes majeures, la Guinée n'est cependant pas sans atouts.

Le premier d'entre eux résulte certainement des qualités humaines et du dynamisme de sa population. Celle-ci a montré son génie productif à travers le développement, durant les années difficiles, d'un secteur informel important qui peut constituer une base pour le lancement d'activités industrielles. Un potentiel intellectuel, pas toujours valorisé, existe dans le pays et les guinéens émigrés, qui ont souvent réussi à l'étranger, peuvent constituer un atout supplémentaire que les autorités n'ont d'ailleurs pas négligé.

Par ailleurs, la position géographique de la Guinée, son ouverture sur la mer, les relations économiques et humaines qu'elle a noué avec la région Ouest africaine, sa participation aux structures de la coopération sous-

regionale. sont autant de facteurs qui peuvent jouer positivement en faveur du développement industriel.

Mais surtout les potentialites naturelles que l'on a déjà passe en revue dans la deuxième partie. ouvrent les plus larges esperances au développement industriel si leur valorisation est conduite et organisee correctement.

Les possibilites agricoles de la Guinée sont indéniables. Le large éventail des productions existantes ou à développer permet de s'en convaincre. Il concerne:

- Les cultures vivrières telles que riz, manioc, igname, patates, sorgho, mil fonio dont certaines sont justiciables d'activités industrielles de préparation ou de transformation.
- Les cultures destinées pour partie à la consommation en frais et pour une part plus ou moins importante à l'agro-industrie; il s'agit des fruits et légumes : ananas, agrumes, mangues, tomates et autres.
- Les cultures d'exportation telles que le café qui, actuellement, a quasiment disparu et dont un nouveau développement ouvrirait la voie à une certaine activité industrielle.
- Les cultures industrielles qui permettraient de satisfaire les besoins intérieurs en produits transformés ou d'accroître les exportations; il s'agit en particulier de cultures déjà pratiquées telles que l'arachide et le palmier à huile, le coton et d'autres cultures qu'il est possible d'implanter en Guinée, telles que l'hévéa, les fibres textiles dures, ...

A ces productions agricoles, existantes ou potentielles, il faut ajouter celles de l'élevage ou de la pêche qui ouvrent la voie à des activités industrielles.

Il faut toutefois souligner que dans tous ces domaines, les conditions de base ne sont pas toujours réunies pour assurer des fournitures à l'industrie ou constituer pour elle un marché significatif. D'importants préalables de développement ou d'organisation sont à résoudre. La relance de la production agricole ou le lancement de nouvelles cultures sont souvent indispensables avant d'envisager un stade de transformation. C'est le cas de beaucoup de cultures industrielles. Les circuits et modalités de commercialisation sont parfois à mettre en place pour rassembler les quantums de production nécessaires à des agro-industries, comme c'est le cas pour les fruits et légumes. Des équipements doivent être mis en place pour accroître la production comme dans le cas de la pêche. Des gains de productivité importants sont généralement nécessaires pour assurer un équilibre dynamique des prix entre les producteurs agricoles et les industriels et sécuriser les approvisionnements des transformateurs. La production agricole, enfin, ne deviendra un débouché pour des produits intermédiaires fournis par l'industrie que lorsqu'elle aura atteint un niveau de technicité et de productivité qui est loin d'être acquis pour le moment.

L'autre pôle principal des potentialités naturelles transformables est constitué par les ressources minières. Leur diversité et leur importance ont déjà été soulignées. Pour certaines d'entre elles, comme le fer, le contexte international n'est certes pas favorable à des transformations dont le débouché ne peut être que le marché extérieur. Par contre l'exploitation des possibilités offertes par la filière aluminium mérite probablement d'être examinée en détail pour en inventorier les opportunités industrielles et leurs conditions de mise en oeuvre.

Dans le domaine de la transformation industrielle des ressources minières, plusieurs préalables se présentent :

- Sauf dans certains cas (tels que la bauxite), il faut parfaire les connaissances sur les ressources qui demeurent insuffisantes pour échauffer des perspectives industrielles.
- Il convient de mener des études technico-commerciales importantes et souvent délicates dans un contexte international à la fois mouvant et déprimé:
- Il sera parfois nécessaire de réaliser d'importants ouvrages d'infrastructures pour valoriser les ressources identifiées, soit au niveau des communications, soit au niveau de l'énergie.
- Il est impératif de nouer des relations avec les entreprises internationales dont la collaboration est nécessaire pour produire et commercialiser les produits de transformation.

III- UN MARCHÉ PEU VALORISÉ.

Certes, en l'état actuel des choses, le marché guinéen pour les produits manufacturés est très limité, soit que l'on prenne en considération la demande finale des particuliers ou les demandes intermédiaires de l'industrie, de l'agriculture et autres secteurs d'activité tels que le bâtiment.

Le pouvoir d'achat des particuliers, déjà bas, comme l'illustre le revenu moyen par tête, est encore affaibli par les conséquences de la politique d'assainissement et de redressement.

L'accès des ruraux, qui constituent encore 80% de la population, aux produits industriels reste faible. Enfin, la structure des budgets en zone urbaine, telle qu'elle est grossièrement estimée, montrerait qu'environ 60% des ressources des ménages sont consacrées à l'alimentation, ce qui laisse peu de marge aux consommations d'origine industrielle. De plus, le régime alimentaire demeure largement traditionnel, ne faisant que peu appel aux produits de l'agro-industrie.

Malgré cela, on peut considérer que le marché guinéen offre probablement des opportunités non entièrement valorisées. L'industrie existante était loin d'avoir couvert tous les besoins solvables du pays en produits industriels. Mieux, la régression qu'elle a connue, et qui n'était que peu imputable aux problèmes de marchés, lui ouvre des réserves de croissance à court/moyen terme. Beaucoup de petites industries devraient pouvoir satisfaire la demande industrielle au lieu et place de l'importation, surtout que l'essentiel du marché est concentré dans la région de Conakry, ce qui facilite les problèmes de commercialisation.

Si la demande des entreprises n'offre pour le moment que peu de perspectives immédiates, il reste que le secteur minier, déjà largement développé, pourrait davantage satisfaire ses besoins par des achats locaux. De plus, certains secteurs connaissent un regain d'activité qui, s'il est consolidé par les politiques sectorielles de développement, offre des occasions de fournitures pour de petites industries. C'est le cas du secteur du bâtiment. Par ailleurs, la demande publique demeure un volet important du marché dans des pays où, comme la Guinée, les commandes publiques constituent le plus gros de la demande d'équipement de tout ordre. Là également, de petites industries pourraient trouver des occasions d'investir, probablement avec l'appui de quelques mesures de faveur.

Enfin, le marché sous régional ne doit pas être négligé. Pour le moment les possibilités couvertes en la matière ne sont pas tout valorisées. Un cadre pour l'élargissement des échanges intra-régionaux existe à la faveur de plusieurs systèmes de coopération sous-régionale auxquels la Guinée adhère. Il s'agit de trouver là un appui supplémentaire à la création d'entreprises qui pourraient être rendues viables grâce à l'apport du marché additionnel des pays environnants.

IV- QUELS AXES DE DEVELOPPEMENT ?

S'il est marqué par de lourdes contraintes héritées, le développement industriel de la Guinée ne manque pas d'atouts et de perspectives.

Les questions qui se posent sont de savoir vers quelles priorités l'orienter pour lui donner les meilleures chances de se concrétiser. Quels sont les secteurs qui ont le plus de possibilités de développement? Qu'est-ce qui peut être entrepris dans le court/moyen terme et qu'est-ce qui relève du moyen/long terme? Quels types d'entreprises correspondent le mieux aux potentialités locales? Ce sont les réponses à ces questions qui dessineront la stratégie industrielle de la Guinée.

Sans que ce soit l'objet du présent rapport d'y répondre, on peut déjà délimiter quelques points d'ancrage à partir de constats d'évidence.

Il faut ainsi souligner que le développement industriel en Guinée est étroitement lié à celui d'autres secteurs qui le conditionnent. C'est dire qu'il ne saurait y avoir d'industrialisation significative sans une coordination des politiques de développement entre l'industrie d'une part, et d'autre part, les secteurs-clés que sont l'agriculture et l'artisanat

minière. Cette nécessaire coordination implique à la fois des liaisons portant sur les produits et filières et des liaisons séquentielles organisant les relations dans le temps.

Ceci amène également à constater que certains développements industriels ne peuvent prendre place qu'à long terme. Il s'agit essentiellement de tout ce qui concerne la valorisation des ressources naturelles et produits de base, à quelques exceptions près telles que la bauxite ou quelques productions agricoles ou peut-être l'industrie du bois. Mais ces développements du long terme doivent être préparés aujourd'hui.

Toutes ces considérations soulignent l'importance d'une vision stratégique.

Si les industries valorisant les ressources naturelles exigent le plus souvent des entreprises de taille significative, d'autres développements sont concevables à partir de petites industries. C'est le cas d'une grande part des activités qui concernent la substitution aux importations pour satisfaire les besoins de consommation des particuliers.

Une part de la demande intermédiaire, notamment dans le bâtiment et la petite agro-industrie sont également justiciables des mêmes types d'entreprises. La P.M.E apparaît ainsi comme la meilleure façon de valoriser rapidement une part des opportunités industrielles de la Guinée. Son adaptation à la taille des marchés comme aux conditions qui prévalent dans l'environnement, suggèrent d'en faire un choix de développement prioritaire pour le court terme.

Egalement à court terme, la Guinée doit pouvoir valoriser l'action de privatisation qui a été menée. Jusqu'à présent, celle-ci ne semble pas avoir directement encouragé les initiatives pour ce qui concerne les

projets de taille intéressante. L'élargissement, voir le simple redémarrage des entreprises ne s'est pas encore concrétisé au niveau attendu. Cette double constatation s'explique en partie par l'effet pervers des mesures de libéralisation. Celles-ci, avec notamment la libéralisation des importations, semble avoir eu, à ce stade, un effet plutôt dépressif sur les activités existantes. La disponibilité de produits importés, comme leurs prix très compétitifs par rapport aux conditions nationales, semblent avoir été plutôt décourageants.

Comment faire du patrimoine privatisé non seulement un facteur d'allègement des charges de l'Etat mais également et surtout une base de développement, telle est une des questions de stratégie industrielle qui se pose aujourd'hui en Guinée? Quels instruments et quelles méthodes pour encourager à la fois la reprise des activités des entreprises privatisées, leur croissance et leur élargissement vers d'autres productions, est un problème important du court terme.

Tous ces axes de développement possibles sont à organiser et à moduler dans le temps en fonctions de leurs préalables, des contraintes existantes et des délais nécessaires. Il conviendra aussi de bien identifier les points d'appui sur lesquels va pouvoir être amorcée la relance de l'industrialisation.

Au niveau du court/moyen terme, l'allongement de la chaîne de transformation de l'aluminium et l'exploitation des possibilités d'industrialisation de la filière vers des produits intermédiaires paraît devoir être une priorité. De même que devrait être explorées les opportunités ouvertes par l'industrie du bois, sous réserve des contraintes d'enclavement, celle des matériaux de construction, en relation avec la relance du B.T.P et celle de la pêche qui est plus facilement justiciable d'un développement rapide. Les excédents potentiels de production agricoles, essentiellement en matière de fruits, légumes, céréales et

tubercules pourraient donner quelques possibilités de transformation. Enfin, une meilleure connaissance des consommations nationales devrait permettre de dégager de nombreux projets de petite dimension. Plus généralement, le court/moyen terme devrait être largement centré sur un des grands objectifs énoncés par les autorités et visant à mieux subvenir aux besoins essentiels de la population au niveau alimentaire et de l'habitat (voir précédemment).

Au niveau du long terme, l'organisation des relations de développement de l'industrie avec le secteur minier et agricole constitue l'élément central et déterminant de la concrétisation des potentialités existantes en la matière. Il est impossible d'envisager un quelconque développement industriel sans une vision claire des productions et des besoins que ces deux secteurs sont susceptibles d'engendrer et surtout engendreront dans l'avenir. Alors seulement il sera possible de promouvoir toute la gamme des relations en aval et en amont. C'est également au niveau du long terme, et avec le développement d'autres entreprises, et la croissance du pouvoir d'achat, que d'autres productions intermédiaires ou finales pourront être envisagées, notamment dans les domaines des industries mécaniques, électriques, chimiques.

Dans l'immédiat, comme pour le futur le plus éloigné, la dimension exportations doit devenir une préoccupation essentielle. Beaucoup de productions de valorisation des ressources naturelles ne pourront être envisagées qu'à ce prix et de ce point de vue la Guinée devra faire l'apprentissage de son insertion dans les courants d'échanges mondiaux. De même l'exportation vers la sous-région de certains produits, notamment de consommation, rendrait possibles des fabrications au niveau de petites et moyennes entreprises qui y trouveraient les moyens de consolider leur viabilité. La promotion d'exportations industrielles apparaît nécessaire pour contribuer à assurer de façon durable les objectifs d'équilibre extérieur, surtout dans un contexte de développement.

Il faut bien voir cependant que la réalisation des objectifs de développement, qui viennent d'être à peine esquissés ici, ne peut se faire sans créer les conditions les plus favorables et les plus encourageantes possibles dans le contexte guinéen. C'est l'objet des politiques d'accompagnement.

Chapitre II : Les politiques d'accompagnement.

Les politiques d'accompagnement sont essentielles dans la démarche qu'a choisie la Guinée. Elle le sont à un double titre :

- Ce sont elles qui témoignent de la concrétisation des orientations et de l'adéquation entre les choix de politique économique énoncés et l'action qui l'exprime. C'est par elles que prend corps, en particulier la volonté de promouvoir les initiatives privées dans un contexte d'économie libérale.

- Sans elles il est à craindre que l'appel à ces initiatives privées reste un vœu pieux parce que dans un contexte comme celui de la Guinée, comme beaucoup d'autres pays, l'investissement industriel ne va pas de soi; bien d'autres opportunités existent et bien des contraintes et des obstacles s'y opposent.

L'Etat investisseur pouvait se passer de politiques d'accompagnement, l'Etat libéral ne le peut pas. Il est donc essentiel de créer autour de l'industrie les meilleures conditions d'attrait et d'efficacité des investissements, de rentabilité et de compétitivité, qui déclenchent les initiatives et les rendent viables.

Ceci étant, il est également essentiel que ces politiques d'accompagnement revêtent deux qualités :

- La *constance* qui témoigne à la fois de la continuité des choix et de la continuité des efforts pour créer sans cesse de meilleures conditions pour le développement industriel au fur et à mesure que les moyens du pays le permettent et que les besoins de l'industrie l'exige.

- Le réalisme gage de l'adaptation à la fois aux vrais problèmes et aux possibilités du moment. Il serait absurde d'exiger à court terme, ou même à moyen terme, que toutes les infrastructures, que suppose le développement industriel, soient mises en place comme il serait déraisonnable de ne pas tenir compte des données réelles qui prévalent dans le pays pour orienter les choix d'industries à développer.

La problématique du développement industriel de la Guinée ne peut, dans le contexte présent, échapper à ces nécessités qui doivent s'exprimer à travers les principales politiques d'accompagnement ci-après.

I- LA POLITIQUE DE PROMOTION INDUSTRIELLE.

La politique de promotion et le dispositif qui la met en oeuvre constitue une des pièces maîtresse des politiques d'accompagnement. Les autorités, conscientes de l'enjeu et des insuffisances actuelles, envisagent de procéder à des réaménagements du dispositif institutionnel. De nombreuses approches ont été avancées depuis l'unification jusqu'à la spécialisation des organismes. Des formules organisationnelles introduisant des partenaires privés ont été suggérées. Un renforcement des moyens d'action a enfin été envisagé en adjoignant des responsabilités financières, aux institutions (fonds de participation, fonds de prestations, ...).

Il convient aujourd'hui de dégager les solutions les plus positives et les plus efficaces à la lumière de la réalité guinéenne et des expériences connues en la matière. Il importe pour cela de bien sérier les fonctions de la promotion et les moyens et les méthodes qu'elles impliquent. Il faut également s'interroger sur l'opportunité d'un traitement différencié pour les nationaux et les étrangers ou s'il y a une ligne de partage de l'action de promotion qui passe par la taille des entreprises et à quel niveau? Enfin, quel effort est supportable aujourd'hui par l'Etat pour faire vivre correctement des institutions de promotion et éventuellement, leur

adjoindre des moyens financiers d'intervention (fonds à vocation de soutien).

C'est à partir de là que des réponses pourront être données en termes institutionnels et que des propositions claires de réaménagement pourront être efficacement envisagées. On notera cependant qu'après les échecs subis par les institutions de promotion dans de nombreux pays, les nouvelles approches devraient s'appuyer sur les quelques principes ci-après qu'il serait utile de prendre en compte dans la réflexion :

- Séparation des fonctions de promotion entre celles qui relèvent des prérogatives et responsabilités des pouvoirs publics de celles qui relèvent normalement de services marchands, même s'il faut aider les promoteurs les plus faibles à en assumer la charge.
- Liaison étroite des institutions de promotion avec le secteur privé suivant des formules variables.
- Adéquation des moyens et des objectifs en dotant les institutions créées de ressources matérielles et humaines correspondantes à leurs fonctions.

La promotion des P.M.E est certainement, dans le contexte guinéen, un élément stratégique tant pour le développement industriel du moyen terme que pour la concrétisation des options présentes en faveur des investissements privés. Comme on l'a déjà souligné, ce type d'entreprise est appelé, dans le court/moyen terme, à jouer un rôle essentiel pour élargir le tissu industriel guinéen. En effet, seules les P.M.E paraissent aujourd'hui adaptées aux capacités des promoteurs nationaux tant en moyens financiers qu'en compétences techniques et de gestion. Elles seules répondent à l'étroitesse du marché et peuvent valoriser les occasions d'investir que la satisfaction des besoins du pays autorise. Elles seules, enfin, sont en mesure de s'adapter à l'importance et à la multiplicité des contraintes qui existent, et vont demeurer, avec plus ou moins d'accueil,

pendant encore quelques années. Seul en effet ce type d'entreprises s'accommode d'infrastructures insuffisantes ou de services peu diversifiés.

Quelles dispositions particulières peut-on envisager pour favoriser davantage les P.M.E et leur donner une plus grande chance de survie et de réussite dans le contexte présent? Et ceci, soit au niveau des facilités de création, soit au niveau des incitations du Code, soit au niveau de la politique du financement soit enfin, au niveau de l'accès aux marchés, notamment publics.

II- LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

Relancer l'investissement, promouvoir les initiatives privées s'inscrivent forcément dans le cadre des ressources et des moyens financiers mobilisables pour ce faire. C'est dire que le système de financement ainsi que ses possibilités et ses limites sont au coeur des problèmes de toute stratégie industrielle. Aussi deux séries de questions méritent-elles d'être examinées dans la perspective d'une relance du développement industriel.

1. Y-a-t-il des ressources suffisantes affectées ou affectables aux besoins de l'industrie? Et comment élargir éventuellement ces ressources? Ceci tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

2. Le dispositif institutionnel et réglementaire est-il adéquat? Quels types de contraintes il introduit pour le financement de l'investissement et de l'exploitation industrielle? Y-a-t-il réellement un système de financement complet? Ses modalités sont-elles favorables ou défavorables? Y-a-t-il des obstacles exogènes au système de financement qui empêchent son fonctionnement pour les besoins de l'industrie?

Ces interrogations doivent permettre de déboucher soit sur d'éventuelles mesures d'ordre réglementaires ou organisationnelles, soit sur des initiatives à prendre, notamment au niveau institutionnel, permettant de faciliter davantage le financement du développement industriel. De nombreuses questions sont ainsi souvent évoquées dont il conviendrait d'examiner l'opportunité et le réalisme dans le contexte guinéen. On citera le problème du niveau des fonds propres, des modalités de crédit, la question des garanties, la création d'une banque de développement, l'accès des P.M.E aux lignes de crédit, etc...

Les autorités sont conscientes que l'absence de garanties réelles constitue un des obstacles majeurs à l'expansion des financements pour le développement industriel. Elles ont déjà pris des dispositions pour l'élaboration d'un code foncier et la mise en place d'un cadastre.

Dans la perspective de la levée de ces contraintes, il reste à examiner quelles recommandations il serait possible de formuler pour engager davantage les banques à octroyer les crédits dont l'industrie a besoin et quelles mesures incitatives pourraient agir dans ce sens, notamment au niveau de la politique monétaire.

III- L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIONS DE SOUTIEN.

On a déjà décrit longuement l'environnement de l'industrie et les contraintes qu'il introduit dans les initiatives d'investissement et d'exploitation des entreprises. Quelles politiques cette situation suggère?

1. La poursuite de l'effort réglementaire.

A la lumière de la description faite, il apparaît que l'effort au niveau réglementaire est à poursuivre pour éliminer les obstacles inutiles et créer le maximum d'incitations. Si le plus gros des mutations réglementaires a été fait, il reste à faire méthodiquement la chasse aux procédures superflues et aux pratiques et survivances des méthodes antérieures.

S'agissant de l'industrie, on illustrera la survivance des problèmes de procédure en soulignant que tout promoteur P.M.E doit aujourd'hui franchir trois séries d'obstacles :

- Obtenir la carte de commerçant, qui constitue une sorte d'agrément commercial, auprès de la Direction du Commerce Intérieur. Celle-ci exige différentes formalités, certes qui ont été récemment allégées, parmi lesquelles l'inscription au Registre du Commerce et l'enregistrement à la Sécurité Sociale (numéro d'employeur).
- Obtenir une autorisation d'installation auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat qui est instruite par le C.N.P.P.M.E et qui suppose, elle aussi, une constitution de dossier avec les démarches que cela suppose. Cette autorisation n'a aucune base légale actuellement.
- Obtenir l'agrément au Code des Investissements auprès de la Commission Nationale des Investissements si le promoteur souhaite obtenir les garanties et avantages du Code, ce qui exige encore de lui une constitution de dossier, des démarches et des délais.

On soulignera que dans cette cascade de trois agréments, les deux premiers relèvent désormais du même Ministère. Il est certain que des simplifications sont possibles sans risques pour les prerogatives de l'administration et qui auraient l'avantage d'éviter les risques de découragement des initiatives.

Il convient donc de s'interroger aujourd'hui sur l'ensemble des entraves inutiles au niveau de l'environnement réglementaire et de s'assurer de sa cohérence sous l'angle en particulier de l'action incitative ou pénalisante qu'il est susceptible d'avoir. Les promoteurs et les industriels ont, ici, un rôle-clé à jouer car ils sont les mieux placés pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les anomalies, les insuffisances, les incohérences ou les facteurs pénalisants.

Cette revue du contexte doit concerner tous les aspects liés à la fois à la réglementation générale, au cadre incitatif, à la fiscalité, aux tarifs douaniers, etc ...

Dans cet environnement réglementaire, une place de choix doit être réservée à deux problèmes :

- L'analyse du degré de protection de l'industrie guinéenne, son impact sur le développement de nouvelles activités et la politique qu'il conviendrait de suivre dans une perspective incitative.
- La recherche des meilleurs moyens de promouvoir les exportations industrielles. Quelles recommandations il est aujourd'hui possible de faire dans ce sens?

2. Les structures de soutien.

L'autre aspect essentiel de l'environnement concerne toutes les structures économiques et physiques de soutien du développement industriel. L'inventaire des points faibles en a été fait et il convient de chercher les recommandations réalistes qu'il est possible de faire soit au niveau des politiques à mener dans d'autres secteurs soit au niveau de mesures ponctuelles qui pourraient être prises. Seront particulièrement à passer en revue :

- le système d'infrastructures qui ne doit pas être pris simplement comme un préalable mais comme une contrainte à desserrer ce qui implique des démarches orientées et coordonnées avec les besoins du développement industriel. Une place particulière devra être faite au problème des zones industrielles et de la politique à mener en la matière en relation avec le souci de régionalisation de l'industrie.
- Le système de formation dont on considère qu'il s'est assez largement dévalorisé, avec le problème particulier de la formation professionnelle dont l'efficacité réelle est mise en doute.
- Le vaste et crucial problème du coût des facteurs. Certains coûts des facteurs relèvent de tarifications publiques : énergie électrique, eau et autres. Il convient de voir quelle est l'incidence des niveaux de tarification actuelle sur les conditions de la production industrielle, notamment au regard des solutions adoptées dans les pays environnants. Dans certaines branches ces tarifications déterminent directement l'avantage comparatif dont pourrait bénéficier la Guinée. Il s'agit d'apprécier tous ces aspects et de déboucher sur des recommandations prenant en considération les besoins de l'industrie sans ignorer le nécessaire recouvrement des coûts de production de ces facteurs eux-mêmes.

Les problèmes de tarification ne sont pas les seuls qui affectent le domaine des facteurs techniques. Il y a encore en Guinée des problèmes de disponibilité, en quantité et en régularité, notamment en ce qui concerne l'énergie électrique. Dans ce contexte, et à la lumière des possibilités du pays, à court et moyen terme, vers quelles solutions s'orienter pour atténuer ou dépasser cette contrainte?

3. La conduite du développement industriel.

L'option libérale n'exclue en aucune manière la gestion du développement industriel. Les responsabilités de conception et d'orientation demeurent attachées à la puissance publique et dans le cas de la Guinée, il s'agit aujourd'hui de mieux définir le rôle que l'Etat devra jouer pour remplir ses responsabilités face à un secteur privé désormais investi de la charge de réaliser concrètement l'élargissement des activités industrielles.

Une première constatation s'impose ici : il n'y a pas de conduite possible du développement sans une base d'information minimum et un système d'indicateurs qui puissent permettre de prendre connaissance des évolutions qui se font, des changements structurels qui s'opèrent et des distorsions et problèmes qui apparaissent. Le pilotage de l'industrie, l'alerte sur les difficultés, l'appui à apporter par des mesures appropriées au secteur privé ou l'information des promoteurs et enfin le dialogue avec les industriels exigent donc d'apporter une attention particulière à la mise en place d'un système d'information industrielle qui aujourd'hui fait défaut. Ce principe étant admis, les questions qui se posent concernent principalement la définition réaliste des besoins pour éviter l'inflation stérilisante d'une information sans utilité réelle et surtout la coordination des demandes pour éviter de décourager par des interventions multiples les fournisseurs d'information. Le risque principal est en effet

la bureaucratisation de l'information qui finit par en dénaturer la qualité et l'utilité.

La seconde nécessité pour conduire le développement industriel est de renforcer les institutions qui en ont la charge. L'organisation, comme les capacités techniques des structures d'encadrement, au premier rang desquelles figurent la Direction Générale du Développement Industriel, constitue un élément stratégique sans lequel les objectifs recherchés risquent de rester des vœux pieux.

Enfin, il apparaît important que les implications de travail et d'études que supposent l'affinement et la mise en oeuvre d'une stratégie industrielle soient bien pris en compte. Il ne suffit pas en effet d'énoncer une stratégie et des politiques, il convient également de promouvoir un processus qui permette d'avancer dans leur mise en oeuvre. Quel programme d'études est nécessaire? Quelles structures ou aménagements organisationnels seraient les plus adaptés? Comment promouvoir la coordination administrative nécessaire? Comment consulter et associer les promoteurs potentiels ou les industriels en place? Autant de questions que l'on ne saurait ignorer si l'on veut soutenir efficacement le développement industriel.

QUATRIEME PARTIE : LE SEMINAIRE NATIONAL SUR LA STRATEGIE INDUSTRIELLE

Après la période de dégradation de la situation des industries guinéennes, les autorités ont engagé dans le secteur industriel une action d'assainissement s'inscrivant dans le cadre de la politique générale de redressement économique menée par la II^{ème} République. Cette action qui s'inspire d'orientations profondément différentes, a, jusqu'à présent, été marquée par les opérations de privatisation sans que les problèmes de relance du développement industriel n'aient été abordés dans tous leurs aspects et sans approche à long terme.

I- NECESSITE D'UNE APPROCHE STRATEGIQUE.

Aujourd'hui, le besoin d'une action plus systématique s'inscrivant dans une perspective longue est ressentie comme une nécessité. C'est dire l'importance d'une stratégie industrielle capable de définir, à partir des orientations déjà arrêtées, une démarche d'ensemble qui fixe non seulement les buts mais aussi les voies et moyens pour y parvenir et organise les grandes étapes d'actions nécessaires.

Cette approche est essentielle pour rendre cohérents toutes les initiatives et réformes des pouvoirs publics et tous les éléments de politique à mettre en oeuvre dans les différents domaines qui concourent au développement industriel

Elle est utile parce que la clarté des démarches, leur organisation dans le temps, la définition des tâches à accomplir et les responsabilités institutionnelles qui s'ensuivent sont à la fois des facteurs de mobilisation des énergies et d'efficacité dans l'action.

Elle offre enfin, dans le contexte de la Guinée d'aujourd'hui, une approche nouvelle de la planification du développement dans le sens voulu par les autorités en la matière, et centrée sur la création d'un contexte favorable et incitateur pour concrétiser les objectifs souhaités.

L'approche stratégique constitue ainsi une pièce maîtresse de l'entreprise de développement, spécialement dans le domaine industriel qui requiert, plus que tout autre, une convergence et une complémentarité des démarches.

II- CONTRIBUTION DU SEMINAIRE.

Le Séminaire va rassembler tous ceux qui, en Guinée, ont, directement ou indirectement, un rôle à jouer dans le développement industriel. Il va regrouper à la fois des administrations, des organismes publics, des institutions financières, des représentants des autorités régionales, des entreprises du secteur industriel et, éventuellement, de futurs promoteurs.

Cette approche répond aux objectifs du Séminaire :

- Engager un effort de réflexion qui donne l'occasion à tous ceux qui sont concernés par le développement industriel de contribuer à une réflexion nationale, mettant ainsi en commun toutes les capacités disponibles pour ce faire dans le pays.

- Sensibiliser tous les intervenants dans le développement industriel aux problèmes qu'il pose et unifier les points de vue face à des approches qui doivent être partagées par tous.

- Accroître l'efficacité de l'action de développement industriel en brisant le cloisonnement des responsabilités et en définissant, tout au moins en éclairant, la nécessité d'un dispositif complet et cohérent.

- Elargir, sinon introduire, la concertation comme méthode pour résoudre les problèmes du développement et créer ainsi un climat de confiance et un contexte qui soient les plus favorables aux initiatives industrielles.

III- LE CONTENU DU SEMINAIRE.

Les thèmes de réflexion qui sont soumis aux débats des participants correspondent aux problèmes et questions qui, dans le contexte présent, ont paru les plus importants pour définir une stratégie et des politiques industrielles s'inscrivant dans les choix actuels du pays et prenant en compte les données de la réalité présente, notamment sous l'angle des contraintes à la relance du développement industriel.

C'est ainsi qu'ont été retenus six thèmes principaux :

. Thème 1 : *PRIVATISATION*

Il ne s'agit pas d'examiner les méthodes et les techniques de privatisation mais de s'orienter davantage vers l'avenir. Un bref bilan et un rappel des finalités est nécessaire mais ce qui est important, c'est de mettre en relief d'une part, l'impact des privatisations sur la relance de la production, l'investissement, l'emploi et autres aspects, d'autre part

d'identifier éventuellement quels types de problèmes elles posent pour l'avenir, et les solutions envisageables? et enfin de définir quel rôle elles peuvent jouer comme point de départ et base du développement futur.

. Thème 2 : *PROMOTION*

Dans le contexte présent de multiplicité d'organismes de promotion, l'objectif principal est de clarifier les fonctions de promotion et de sérier les responsabilités et les complémentarités à partir de quelques critères simples d'efficacité. Les solutions envisagées ailleurs pourraient être évoquées bien qu'il s'agisse évidemment de chercher les voies de solution adaptées au contexte guinéen. Les options concerneront les points suivants en particulier : l'unification ou la spécialisation des institutions, la taille des entreprises, la qualité d'étranger comme critère de spécialisation institutionnelle, adjonction de responsabilités et fonctions financières aux institutions de promotion, place spécifique des P.M.E...

. Thème 3 : *FINANCEMENT*

Il s'agit d'éclairer les règles du jeu et les moyens du financement industriel et de voir dans quelle mesure ils présentent des contraintes à la mise en oeuvre du financement de l'industrie.

Quelles contraintes dépendent de solutions et mesures immédiates? Quelles contraintes exigent une action de longue haleine ou des décisions qui méritent étude? On examinera spécialement le problème de l'opportunité de création d'une banque de développement dans le contexte guinéen en tenant compte des expériences d'autres pays africains en la matière.

Thème 4 : ENVIRONNEMENT

Deux aspects de l'environnement de l'industrie devront être examinés :

- D'une part, l'environnement réglementaire qui devrait permettre de voir quelle situation est faite aux promoteurs et exploitants industriels par le corps législatif et réglementaire qui conditionne leurs initiatives et leurs activités, notamment dans le domaine du droit d'établissement des réglementations commerciales et fiscales. On s'attachera à relever les survivances bureaucratiques et les procédures inutiles ainsi que leurs implications sur les relations entre l'administration et les industriels. Une place particulière devra être réservée à la réglementation douanière à la lumière du niveau de protection souhaitable pour le développement industriel. L'approche doit viser à relever et à apprécier le caractère incitatif, ou au contraire démobilisateur, de l'environnement réglementaire.

- D'autre part, l'environnement d'accompagnement qui recouvre les aspects multiples des différents domaines qui soutiennent le développement industriel. On passera en revue, sous l'angle des contraintes les principales infrastructures de communication, de transports, commerciales et surtout énergétiques.

On essaiera d'approcher les principaux problèmes de coût des facteurs : main d'oeuvre, énergie, services, etc... Enfin, on examinera les structures d'appui qui existent, ou qui font défaut, notamment dans le domaine de la formation, de la technologie et de la recherche. Les buts de cette réflexion est d'identifier soit les avantages dont peut bénéficier le développement de l'industrie ou au contraire, les déséconomies externes qu'il doit supporter.

. Thème 5 : *AXES DE DEVELOPPEMENT*

Il a paru souhaitable d'approcher les problèmes des axes de développement possibles par deux entrées : d'une part les ressources naturelles du pays et d'autre part, le marché. C'est ainsi que deux sous-thèmes sont proposés :

- Le premier visera à faire l'inventaire des opportunités de développement offertes par les disponibilités du pays en ressources naturelles. On passera en revue les ressources agricoles, forestières, halieutiques et du sous-sol. On aura à l'esprit non seulement les valorisations possibles à moyen terme mais aussi celles du long terme liées à ces effets ou programmes de développement sectoriels envisagés ou accessibles. Les prolongements d'exportation de la transformation des ressources doit constituer un élément de la réflexion.

- Le second sous-thème abordera les développements industriels qui peuvent être basés sur la satisfaction du marché intérieur ou la conquête des marchés extérieurs. C'est ainsi que les potentialités de création industrielle devront être envisagées sous l'angle : de l'import substitution, des possibilités du marché régional à titre principal ou similaire et de la sous-traitance internationale, éventuellement liée à l'opportunité d'une zone franc.

Dans les deux sous-thèmes, les débats devraient s'attacher à mettre en évidence les conditions à remplir pour que les potentialités de développement industriel identifiées puissent se concrétiser.

. Thème 6 : *ROLE DE L'ETAT*

Ce thème a pour but de mener une réflexion sur le nouveau rôle de l'Etat compte tenu des changements profonds intervenus, et, qui, s'appuyant sur des choix d'économie libérale, laissent désormais aux initiatives privées le soin de promouvoir les investissements et les activités industrielles.

Quelles fonctions doit désormais exercer l'Etat et spécialement l'administration de l'industrie pour qu'effectivement, le développement industriel se concrétise? Y-a-t-il encore des formes d'engagement direct de l'Etat souhaitables et sous quelle forme? Quels instruments mettre en place et sur quels moyens l'Etat va-t-il s'appuyer pour impulser le développement industriel et comment va-t-il gérer ce développement? Telles sont les questions qui doivent permettre d'éclairer le rôle nouveau de l'Etat et la gestion stratégique du développement industriel qu'il doit désormais organiser.

IV- METHODE DE TRAVAIL DU SEMINAIRE

Le Séminaire est, avant tout, un cadre de réflexion où chaque participant, choisi parmi les plus hauts cadres du pays, doit pouvoir apporter sa contribution personnelle. Le débat en donnera l'occasion. Mais pour assurer le plus d'efficacité possible au débat, il est prévu des communications introductives sur chaque thème ou sous-thème et dont l'objectif est de poser les termes d'une problématique sur le sujet en vue de susciter l'émergence d'éléments de stratégie et politiques industrielles réalistes, adaptées au contexte et opérationnelles.

Ces communications et débats auront lieu en séance plénière. Un groupe très restreint, de formulation, se chargera, hors séances plénières, de mettre en forme les résultats des séances plénières.

V- RESULTATS ET LIMITES DU SEMINAIRE

Le Séminaire doit produire un ensemble de suggestions et recommandations sur les différents thèmes qui lui sont soumis et dont l'ensemble

constituera une stratégie d'action dans le domaine industriel sans que pour autant ces suggestions se limitent au secteur industriel proprement dit.

Ceci étant, plusieurs remarques doivent être faites :

- Le résultat et la valeur des suggestions et recommandations dépendra directement de la qualité du travail des participants et de leur engagement dans cet effort de réflexion.
- Les participants devront s'efforcer d'être le plus concret et le plus opérationnel possible dans leurs contributions si l'on veut que le Séminaire puisse préparer l'action.
- Malgré cela, il serait utopique de penser que le Séminaire produira des suggestions et recommandations directement applicables. Dans la majorité des cas, on définira à ce stade des lignes de travail ou d'études à approfondir pouvant déboucher ensuite sur des textes de réforme, des projets précis et viables à réaliser ou de nouveaux types d'organisation à mettre en place ...
- Les propositions qui seront faites par les participants ne devront pas sombrer dans l'irréalisme mais tenir compte de toutes les capacités réelles du pays et des limites qu'elles imposent parfois. Quelques recommandations bien précises vaudront mieux qu'une longue série de mesures inapplicables.
- Il conviendra de sérier dans le temps ce qui est faisable aujourd'hui et ce qu'il faut se préparer à faire demain et ne pas hésiter à hiérarchiser les propositions.

Si ces principes sont sauvegardés, nul doute que le Séminaire produise, avec le concours de tous ses participants, de bons résultats.

A N N E X E IX

IMPACT ET PERSPECTIVE DE LA PRIVATISATION DU SECTEUR PUBLIC GUINEEN

Présenté par M. Pépè Guilavogui, Economiste, Chargé de Mission auprès du
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

1 - HISTORIQUE DU SECTEUR PARA PUBLIC GUINEEN

1.1. PROCESSUS DE FORMATION DU SECTEUR PARAPUBLIC

Au cours des trois dernières décennies l'économie guinéenne a été essentiellement marquée par le secteur parapublic. Le nombre des entreprises publiques s'est multiplié et leur part dans l'activité de production de biens et de services est demeurée très décisive.

Les causes de l'expansion du secteur parapublic en Guinée sont celles qui sont à l'origine du développement de ce secteur dans les pays du Tiers Monde en général et d'Afrique en particulier.

En effet, tout le monde s'accorde à reconnaître que le développement du secteur parapublic dans les pays d'Afrique subsaharienne s'explique tant par des facteurs historiques liés au nationalisme post-colonial, que par les dures réalités économiques auxquelles ces pays étaient confrontés au moment de leur accession à l'indépendance.

Les administrations coloniales géraient l'économie des colonies dans l'intérêt de la métropole. Elles limitaient leurs investissements essentiellement aux mines, aux plantations et au commerce.

Lorsque, au début des années 1960, les vents du changement traversèrent l'Afrique, l'un après l'autre, les pays africains accédèrent à la souveraineté nationale. Alors, les jeunes gouvernements qui n'avaient, en matière d'administration, pour référence que le système colonial d'administration "forte" eurent à jouer un rôle déterminant dans leurs économies. Afin de consolider leurs indépendances, les jeunes Etats ont maintenu leur contrôle effectif sur l'économie nationale.

L'absence totale d'un secteur privé national est parmi les causes qui ont favorisé l'expansion du secteur parapublic en tant que moteur du développement économique dans les pays africains.

D'autre part, l'augmentation du contrôle de l'Etat comportait un motif idéologique. Par réaction contre le capitalisme des puissances colonisatrices, certains jeunes gouvernements africains se tournèrent vers le socialisme non pas par conviction idéologique, mais parce que la nationalisation apparaissait comme le seul moyen de maintenir l'indépendance économique face à la "menace du néo-colonialisme".

S'agissant du cas guinéen, les circonstances particulières de l'accession à l'indépendance nationale, marquées par une rupture brutale et totale des liens avec l'ancienne puissance colonisatrice, ont favorisé le facteur idéologique dans la formation du secteur d'Etat.

Il en résulte une très rapide expansion du secteur parapublic en Guinée depuis son accession à l'indépendance en 1958. Par la nationalisation et au travers de ses principaux plans de développement, le Gouvernement guinéen s'emploiera à créer et à renforcer un réseau d'entreprises publiques qui domineront l'activité économique du pays, jusqu'à l'avènement de la Deuxième République, le 3 Avril 1984. Le bilan de cet effort de création d'entreprise est le suivant :

- 1°) Secteur commercial : 131 entreprises nationales et régionales détenant le monopole de distribution.
- 2°) Transports
 - . Transports terrestres:
 - TUC
 - ENTRAT (Société des Transport-transit et accouage)
 - COTAX
 - COTRAT
 - . Transports maritimes : 2 sociétés :
 - PAC (Port autonome Conakry)
 - SNG (Société Navale Guinéenne)
 - . Transports aériens : 1 société
 - Compagnie AIR GUINEE.

- 3°) Mines :
 - Société d'économie mixte : 3
 - Entreprise nationale : 1
- 4°) Industrie
 - Société d'économie mixte : 4
 - Entreprises nationales : 40
- 5°) Banques et Assurances = 7 banques + 1 société d'Assurance.

1.2 PERFORMANCE DU SECTEUR PUBLIC

Malgré la volonté politique du Gouvernement de la 1ère République de baser le développement économique du pays, en dehors des enclaves minières, sur le seul secteur public et, malgré les investissements considérables effectués, ce secteur n'a pas répondu aux espérances des autorités.

La lecture des comptes nationaux établis pour l'année 1983 laisse apparaître la contribution relative du secteur public à la formation du PIB :

- Entreprises agricoles	: 0,08	%
- Mines	: 21	%
- Industries manufacturières	: 3	%
- Travaux Publics	: 7	%
- Energie	: 1	%
- Transport et communication	: 1,30	%
- Commerce	: 16	%
- Banques et Assurances	: 2	%
- Administration	: 10	%

Au vu de ces chiffres on peut noter que, mis à part, le secteur minier qui échappait au contrôle direct de l'Etat, les secteurs vitaux de l'économie nationale (agriculture, industrie et énergie) ont très peu contribué à la création de richesse nationale.

Au titre de l'année 1983 le poids des entreprises d'Etat

dans les recettes budgétaires n'a été que de 8 %, tandis que les subventions directes en faveur de ces entreprises se montaient à 3 milliards de Syllis, soit un peu plus de 35 % des recettes fiscales et 80 % du déficit budgétaire pour la même année.

Ainsi, plutôt que de constituer une source de création de richesse nationale, les entreprises publiques guinéennes ont été un véritable gouffre financier pour le Budget national, ce qui prouve l'échec de l'intervention directe de l'Etat dans la gestion des entreprises publiques.

L'avènement de la Deuxième République a été pour les nouvelles autorités du pays et le peuple guinéen l'occasion d'une prise de conscience en faveur d'une stratégie de développement dont le double principe directeur peut se résumer de la manière suivante :

- encourager le développement du secteur privé appelé désormais à prendre en charge le développement industriel du pays ;
- assurer le désengagement de l'Etat du secteur parapublic, mais renforcer son rôle essentiel de pilote et de promoteur d'investissements permettant de stimuler les activités productives.

Le désengagement de l'Etat du secteur public est une composante essentielle du programme d'assainissement de l'économie nationale, que le Gouvernement de la Deuxième République et le Comité Militaire de Redressement National ont mis en oeuvre en 1985-1986 avec beaucoup de hardiesse.

2 - CONTEXTE DU DESENGAGEMENT DE L'ETAT DU SECTEUR PUBLIC

2.1. PROCEDURE ET DIFFICULTES SOULEVEES :

Le désengagement de l'Etat du secteur public se traduit par la privatisation des entreprises industrielles, la liquidation des entreprises commerciales

et des Banques.

Les étapes préparatoires de la mise en oeuvre de cet important programme sont les suivantes :

- les conférences nationales de l'Agriculture, de l'industrie, de l'Education, de la Santé, de la justice et de la Recherche Scientifique en vue d'une évaluation critique des orientations de développement du régime défunt ;
- le diagnostic du secteur industriel basé sur les réalités financières, commerciales et techniques de chaque entreprise, le but du diagnostic étant de faire des recommandations pratiques quant au devenir des entreprises ;
- le diagnostic des entreprises commerciales et le secteur bancaire.

S'agissant des entreprises commerciales et des banques, le désengagement de l'Etat a consisté en leur liquidation pure et simple.

Il s'est agi simplement d'une privatisation de la fonction commerciale et bancaire sans difficultés majeures.

Mais les difficultés et les frictions les plus sensibles se sont produites et se produisent encore dans la privatisation des entreprises industrielles :

- d'abord le diagnostic du secteur industriel a révélé que les entreprises étaient toutes en difficultés, avec un cash flow négatif ;
- l'inexistence totale d'informations financières et comptables fiables sur les entreprises ;
- l'état organisationnel des entreprises caractérisé par l'absence de toute notion juridique du capital ;
- l'absence de marché boursier national.

Toutes ces difficultés jointes à la méfiance des investisseurs à l'égard de la Guinée ont imposé :

- La méthode du cash flow comme méthode d'évaluation des entreprises (valeur économique) ;
- la cession d'actifs comme technique de privatisation.

L'expérience des pays qui ont déjà pratiqué la privatisation montre qu'il n'y a pas de modèle universel en la matière. La forme que prend la privatisation doit en tout état de cause, obéir aux grandes lignes qu'imposent les réalités économiques, juridiques et financières de chaque pays.

2.2. BILAN DE LA PRIVATISATION

Le Bilan quantitatif de la privatisation du secteur public s'établit de la manière suivante :

- a/ Banques : liquidation de toutes les banques d'Etat
- b/ Secteur commercial :
 - 123 entreprises liquidées
 - 2 entreprises privatisées : SOCOMER et BATIPOINT
 - 4 entreprises en cours de liquidation : LIBRAPORT, PROSECO, FRUITEX et PROMINEX.
- c/ Transport :
 - 1 entreprise liquidée : COTRA
 - 1 entreprise en cours de liquidation : COTAX
 - 2 entreprises en cours de restructuration : TUCO et ENTRAT.
- d/ Secteur rural : Suppression des entreprises agricoles d'Etat.
- e/ Secteur Industriel :
 - 22 entreprises privatisées, soit 70 % des unités à privatiser.
 - 8 entreprises en cours de privatisation
 - 1 entreprise en cours de restructuration (Centre Pilote)
 - 2 sociétés d'économie en cours de restructuration : Salguidia et SOGUILUBE.
 - 8 entreprises liquidées avec vente d'actifs.

3 - IMPACT ET PERSPECTIVE DE LA PRIVATISATION

Le lancement du processus de privatisation du secteur public guinéen date de 1985 -1986. Tenter aujourd'hui un bilan de l'impact des privatisations parait encore très prématuré et s'avère même difficile.

Il faut cependant retenir qu'une évolution ne se traduit pas exclusivement par des appréciations quantitatives, mais également par les mutations qui s'opèrent dans les esprits.

C'est dans cette perspective que nous traiterons ce chapitre en mettant l'accent sur le changement des comportements et les sources d'intérêt de la privatisation en tant que politique.

Un vent de libéralisation souffle sur la Guinée depuis le 1^{er} Avril 1984. Après un quart de siècle de gestion centralisée de l'économie nationale, l'Etat Guinéen se voit contraint de se défaire d'une vision trop étatique de l'économie, car les résultats escomptés n'ont pas été atteints.

En désengageant l'Etat des entreprises publiques, le Gouvernement guinéen inaugure une politique de promotion du secteur privé. Cette politique de promotion se manifeste dans plusieurs directions :

- . la reconnaissance et la garantie du choix de propriété au plan administratif et juridique ;
- . l'existence et l'application d'un code des investissements qui définit le cadre et les conditions dans lesquelles s'opèrent les investissements, les garanties dont bénéficient les investisseurs, ainsi que les encouragements accordés aux opérateurs économiques qui participent d'une manière significative à la réalisation des objectifs prioritaires de développement.
- . l'abolition des barrières au mouvement des marchandises et la suppression des contraintes imposées aux agriculteurs ;
- . la réforme du système monétaire par la création d'un nouveau signe monétaire accompagné d'une dévaluation importante.

- . la réforme du système bancaire par la suppression des banques étatiques -
- . la création de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'agriculture.

L'application de ces mesures concrétise la volonté du Gouvernement Guinéen et du C.M.R.N. d'instaurer en Guinée, un régime d'économie libérale de façon irréversible. Grâce à la concrétisation de cette volonté une véritable psychologie d'investissement est en train de s'établir en Guinée. Si l'hostilité de l'ancien régime au secteur privé inhibait l'initiative des opérateurs économiques, aujourd'hui nous assistons à l'éclosion spectaculaire de l'initiative privée dans tous les domaines d'activités :

1°) Le secteur industriel

L'image et la crédibilité de la Guinée du 3 Avril se rétablissent progressivement dans la conscience des investisseurs privés étrangers et nationaux.

L'association des opérateurs économiques étrangers et nationaux au processus de privatisation est significative. En effet sur 30 entreprises à privatiser 17 sont déjà reprises par des investisseurs étrangers sous forme de sociétés anonymes de droit guinéen avec participation de l'Etat et / ou des privés nationaux, 5 sont reprises exclusivement par des promoteurs guinéens.

La configuration de ces unités est la suivante :

- Agro-industries : 42 %
- Industries mécaniques : 14 %
- Industries chimiques : 19 %
- Matériaux de construction : 19 %
- Autres industries : 6 %

L'intérêt immédiat de ces privatisations est d'ordre financier :

- a/ d'abord il s'agit de l'arrêt de l'hémorragie financière (subventions directes et indirectes, salaires, investissement) qui écrasait les finances publiques.

b/ Les privatisations s'accompagnent de rentrée d'argent pour le trazar public au tire :

- des valeurs de cession des unités (déduction faite des apports en nature de l'Etat au capital social des sociétés) : plus de 5 milliards de F.G.
- des liquidations : plus de 310 MYLLIONS F.G.
- des recettes fiscales directes et indirectes : estimées à plus de 40 milliards de FG pour les 3 prochaines années.

Mais les espérances des autorités vont bien au delà de l'intérêt financier. L'Etat se désengage du système productif et commercial mais, souhaite que les privatisations permettent la création et l'élargissement d'un tissu industriel fiable. Pour cette raison il accordera une place particulière au choix des repreneurs étrangers et nationaux, qui est guidé par :

- leur crédibilité technologique ;
- leur savoir-faire-faire en matière de gestion et de commercialisation ;
- leurs engagements financiers ;
- leur contribution à la valorisation des ressources locales.

. Reprise de l'activité industrielle

Il est donc clair que créer et développer une tradition industrielle dans le pays sont au nombre des finalités recherchées par le pouvoir public au travers des privatisations.

Le programme d'investissement qui accompagne la reprise des 22 unités est estimé à plus de 20 MILLIARDS de Francs Guinéens. Un tel programme d'investissement permettra le développement de certaines industries vitales pour la vie nationale, à savoir les agro-industries et l'industrie des matériaux de construction.

Le développement des agro-industries sera un débouché pour l'agriculture et permettra de soutenir et d'encourager l'effort des populations rurales.

Il faut souligner que les agro-industries ne réagissent pas seulement aux pressions extérieures, elles adressent en retour de nouvelles demandes aux exploitations agricoles et exigent des quantités supplémentaires et différenciées de produits agricoles. Par exemple une unité de transformation peut offrir de nouvelles possibilités de culture aux exploitants agricoles, et, ce faisant, augmenter les revenus des agriculteurs : la privatisation de la Conserve de Mamou va permettre non seulement la reprise des cultures traditionnelles telle que la tomate, mais aussi l'introduction et le développement dans la Région de nouvelles cultures tels que le fruit de la passion et la patate. Dans d'autres cas, les exploitants agricoles qui n'ont accès qu'à des cultures de subsistance pourront augmenter leurs revenus en commercialisant leurs produits sur le marché.

Un des effets importants attendus des privatisations est l'éveil de l'esprit d'entreprise en Guinée. Le retrait de l'Etat de l'activité productive suppose la création d'une classe d'hommes d'affaires guinéens qui soient capables de prendre en charge le développement industriel du pays. Les investisseurs privés nationaux s'associent activement au programme de privatisation. Ils détiennent à 100% le capital de 5 entreprises et participent en moyenne à 20% dans le capital social des entreprises où les privés étrangers sont majoritaires.

Création d'emplois bien rémunérés

Il est évident que les emplois créés par la privatisation sont de loin inférieurs aux besoins d'emplois qu'elle crée par la mise en disponibilité des effectifs pléthoriques. Mais à terme le développement des industries grâce à la privatisation, va permettre l'utilisation et la rémunération satisfaisante d'une partie importante de la population active : par exemple la reprise et le développement des activités de l'ENTA, de la SOBRAGUI... va créer, non seulement des emplois industriels, mais également des emplois en milieu rural, grâce aux projets de valorisation des ressources locales agricoles qui accompagnent leur privatisation.

. L'intérêt du partenariat étranger

Le processus de privatisation engagé par le Gouvernement et le C.M.R.N. associe autant que faire se peut les nationaux guinéens et les industriels étrangers à la relance de l'économie. Le partenariat étranger recherché doit permettre :

- l'apport d'une part importante de financement ;
- le transfert de technologie ;
- la formation des nationaux pour qu'ils accèdent à des emplois spécialisés ;
- le développement du marché national, facteur de rentabilité des investissements et de diversification de la production industrielle.

. Les P.M.E., secteur en expansion

Le Gouvernement de la deuxième République a bien compris que les Petites et Moyennes Entreprises constituent la pierre d'angle du développement industriel. En effet, les P.M.E., en dehors du fait qu'elles correspondent aux capacités techniques et financières de la majorité des opérateurs économiques nationaux, s'adaptent et résistent mieux aux conjonctures difficiles et dégagent, plus que les grandes industries, un contenu plus important en valeur ajoutée.

Ce secteur qui a tant souffert de l'hostilité de la politique gouvernementale de la Première République est en expansion rapide si l'on en juge par le nombre d'établissements créés (925 P.M.E.) en 1984 - 1988, et le nombre d'emplois correspondants (7.308 emplois).

Il faut aussi ajouter que l'option libérale de l'économie proclamée par le Gouvernement de la Deuxième République, et concrétisée par le retrait de l'Etat du système productif en faveur des opérateurs économiques privés va permettre l'insertion dans le circuit économique officiel de bon nombre d'entreprises du secteur informel, qui se dérobaient à toutes formes de fiscalités.

2°) Le secteur commercial

Le Gouvernement a concrétisé sa volonté de libéraliser le commerce par l'adoption des dispositions complémentaires suivantes :

- transfert de la fonction de distribution au secteur privé ;
- la simplification des procédures d'importation et d'exportation ;
- l'assouplissement des conditions d'obtention des agréments.

Cette volonté a répondu aux espérances des commerçants à en juger par le nombre d'agréments demandés et accordés dans la répartition suivante :

. Personnes physiques

- Import-export	1.200	agréments
- détaillants	400	"
- Boulangerie pâtisserie	35	"
- Librairie papeterie	30	"
- Bar- dancing-Restaurant	40	"

. Personnes morales

- Sociétés guinéennes	150	agréments
- Sociétés étrangères	112	"

Il convient de mentionner que la mise en place de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture est un levain dans la promotion du secteur privé.

L'offre de biens et de services s'est accrue et diversifiée grâce à l'activité des commerçants.

Le progrès du commerce des produits agricoles (café, palmistes, fruits divers) du pays est notable. Les exportations de café et de palmistes des années 1985-1988 comparées à celles des années 1981-1984 s'établissent de la manière suivante :

ANNEES	CAFE (TONNE)	PALMISTE (TONNE)
1981	1.100	4.500
1982	1.200	5.300
1983	751	3.000
1984	450	1.100
1985	300	1.000
1986	4.000	4.500
1987	5.000	2.300
1988	5.000	-

3°) Le secteur transport

Ici encore l'initiative privée se manifeste de façon satisfaisante, si l'on en juge par le nombre de Sociétés à gestion privée créées depuis le 3 Avril 1984 :

- . Domaine des transports terrestres : 13 sociétés
- . Domaine des transports maritimes : 24 "
- . Domaine des transports aériens :
 - création SOGEAC
 - GUINEE AIR SERVICE
 - UNION GUINEENNE DE TRANSPORT.

4°) Le Secteur Bancaire

Le Redressement des banques d'Etat n'étant pas envisageable, leur mise en liquidation intervint en 1985. La fonction bancaire est entièrement exercée par les privés. A la Banque Islamique qui existait déjà, se sont ajoutés 3 nouveaux établissements bancaires à gestion privée.

On peut dire aujourd'hui que le nouveau système bancaire guinéen fonctionne et s'étend de façon satisfaisante : les agences de la BICIGUI sont mises en place dans les provinces du pays.

Le système de crédit se développe progressivement. Au titre de l'année 1987 la Banque Internationale

pour l'Afrique en Guinée (BIAG) a financé des projets d'investissement pour un montant de 2.690.000.000 FG. et accordé des crédits commerciaux s'élevant à environ 6.170.000.000 FG.

Au nombre des établissements bancaires existants s'ajoutera bientôt l'Union Internationale de Banques en Guinée (U.I.B.G.)

5°) Le Secteur rural

Ce secteur est marqué par une reprise réelle des activités agricoles, clé de voûte de l'économie nationale.

Le monde paysan qui représente 80 % de la population a montré son dynamisme en réagissant très positivement à la nouvelle politique : la liberté d'entreprendre et le retour à des conditions normales de commercialisation. Le monde rural a déjà abandonné les anciennes pratiques de l'autoconsommation et draine le surplus de sa production vers les centres urbains.

Le développement des cultures vivrières et d'exportation, la reconstitution progressive du cheptel sont les signes de l'intervention dynamique de l'initiative privée.

6°) Bâtiment, Travaux publics et infrastructures

Ce secteur connaît également de profondes mutations grâce aux mesures de libéralisation économique. La demande en très forte expansion de la construction et de la réfection (logements privés, magasins bâtiments administratifs) a bénéficié de grandes possibilités d'importation de matériaux de construction.

Le programme de réhabilitation des principaux axes de communication se poursuit. Une action de désenclavement de l'intérieur du pays est entreprise et se poursuit.

Le retrait de l'Etat du système productif permet une meilleure concentration des efforts du Gouvernement

sur la réalisation d'objectifs éminemment essentiels à la création et à l'élargissement du tissu industriel. L'amélioration et le développement des infrastructures de base (routes, réseaux de communication, télécommunication, électricité, eau ...) encouragent les investissements industriels, modifient la typologie des activités industrielles et exercent un effet notable sur la géographie économique du pays.

C O N C L U S I O N

Le Gouvernement guinéen a défini et mis en oeuvre depuis 1980 un important programme de réformes économiques.

Parmi l'ensemble des mesures déjà entrées en vigueur, la privatisation du secteur public est un élément essentiel de la concrétisation de ce programme et de sa perception concrète par les opérateurs économiques nationaux et étrangers.

Avec la privatisation des entreprises industrielles, la privatisation du commerce, la liquidation des Banques d'Etat et la création d'établissements bancaires privés, c'est en effet la concrétisation de la politique gouvernementale dans ses aspects les plus marquants.

Si les effets de la privatisation ne sont pas encore mesurables au plan économique et statistique, par les gains de productivité, l'abaissement des coûts de production et au plan de la qualité des produits ou des services offerts, du moins ils se traduisent par l'établissement d'une réelle psychologie d'investissement en Guinée.

Si l'Etat se désengage, il souhaite une reprise effective de la croissance économique au travers des privatisations. Il convient d'insister sur les conditions nécessaires pour atteindre cet objectif :

- 1) les privatisations doivent être acceptées et perçues par les Guinéens comme un réel facteur de croissance économique. Il faut qu'ils parviennent à en mesurer les effets positifs.

Dans cette perspective, la politique de réemploi des fonctionnaires qui ont perdu leur emploi à cause de la privatisation doit être accélérée et achevée au plus vite. Les meilleures dispositions devraient être prises pour encourager au B.A.R.A.F. davantage de dynamisme.

D'autre part, les opérateurs économiques privés ne sont associés au processus de privatisation par la création d'entreprises industrielles doivent mériter une attention particulière du Gouvernement. Ils ont fait preuve d'initiative. Mais ils sont confrontés à des difficultés financières qui retardent la relance des activités industrielles et des entreprises reprises. L'aide financière de l'Etat leur est nécessaire, voire indispensable. Elle leur permettra d'acquiescer l'amélioration des opérateurs économiques et de contribuer au développement industriel du pays.

1° la mise en place d'une protection industrielle.

Il ne s'agit nullement d'une protection fermée par rapport à la concurrence de substitution aux importations. Il s'agit plutôt d'un moyen de définir les règles du jeu en matière de tarifs douaniers et de fiscalité afin que la production nationale soit bien compétitive.

Parallèlement aux mesures de protection de la production nationale, le Département chargé de l'Industrie, devrait mettre en place une mesure de mesurer les effets des entreprises privatisées au plan économique (gain de productivité, abaissement des coûts de production) et au plan de la qualité des produits ou services offerts.

2° Les meilleures dispositions devraient être prises par le Gouvernement pour mieux veiller au maintien de la concurrence. Les commerçants ont tendance à se regrouper pour constituer un "monopole", ce qui entraîne la "rareté" de certaines denrées et une hausse des prix.

TECHNIQUES DE PRIVATISATIONS

- a) Offres publiques d'actions : Vente au public de tout ou partie des parts de l'Etat dans une Société par actions. Cette méthode permet une meilleure diffusion du capital.
- b) Vente privée d'actions : Vente de tout ou partie des parts de l'Etat dans une Société par actions à une seule entité ou un seul groupe. Ici l'avantage est que le nouveau propriétaire (le repreneur) est connu et peut être évalué. Cette méthode assure une certaine souplesse dans la négociation en permettant des engagements précis du repreneur (compétence en matière de gestion, de technologie....).
- c) Vente d'actifs : Cette méthode permet la privatisation d'une E.P. non vendable en tant que Société par actions. Il en résulte souvent une séparation de l'actif et du passif.
- d) Durcissement du capital d'une E.P. aux privés : Cette méthode permet de résoudre le problème de financement des E.P. qui ne disposent pas de fonds propres suffisants. Elle permet également un désengagement progressif de l'Etat.
- e) Reprise par les salariés : Acquisition par les travailleurs d'une participation majoritaire dans une E.P.
- f) Location-gérance et Contrat de gestion : Il s'agit ici de deux modes de privatisation sans transfert de propriété.

La location gérance assure une certaine commission au propriétaire des installations, le risque étant entièrement supporté par le gérant. Dans le cadre du contrat de gestion, le gestionnaire reçoit une certaine rémunération en échange de sa compétence, le propriétaire des installations assumant le risque.

P. = Entreprises Publiques.

Ces méthodes de base de la privatisation sont le fruit des expériences des pays qui ont déjà pratiqué la privatisation. Le choix d'une méthode dépend des facteurs suivants :

- les objectifs du Gouvernement (diminution du poids des E.P., efficacité de l'E.P., développement au secteur privé...)
- l'état organisationnel de l'E.P.
- les conditions financières de l'E.P.
- le secteur d'activité
- la capacité du marché financier
- les éléments socio-politiques.

A N N E X E X

RAPPORT INTRODUCTIF

Préparé par M. Driss Kettani
sur la base de son rapport de mission DU/GUI/84/007, avril 1988

I. INTRODUCTION :

1. En dépit d'un potentiel appréciable (agricole, minier, énergétique...) comparativement à d'autres pays de la région, la Guinée a connu un déclin économique et social durant plus d'un quart de siècle sous la Première République. La politique poursuivie jusqu'au début des années quatre vingt par l'ancien régime, inspirée d'un système collectivité fortement centralisateur, avait entraîné surtout le gaspillage des ressources, la dégradation des infrastructures économiques et des équipements sociaux, la chute continue de la production nationale et des difficultés financières considérables, aboutissant enfin de compte à une dégradation généralisée de l'économie guinéenne (le niveau de vie de la Guinée compte parmi les plus bas de l'Afrique avec à peine 300 dollars US par tête d'habitant en 1986).
2. Face à une telle situation, les autorités de la 2ème République ont envisagé depuis leur prise du pouvoir le 3 Avril 1983, un vaste programme de redressement économique comptant parmi les P.A.S. les plus audacieux de l'Afrique, dans la voie de la libéralisation, du désengagement étatique des secteurs productif et de l'instauration d'une économie de marché favorisant et encourageant l'initiative privée.
3. Les nombreuses réformes entreprises dès la fin de 1985, dans le cadre de ce programme de reajustement structurel avec le soutien de différents bailleurs de fonds (33 millions de DTS du FMI, 38,5 de l'AID, rééchelonnement des arriérées par les créanciers du Club de Paris...), ont permis la réalisation d'un début de progrès appréciables, notamment en matière d'assainissement monétaire et bancaire, de libéralisation de l'économie, de réhabilitation des infrastructures de privatisation, d'encouragement de l'initiative privée etc...

II. LES CONTRAINTES :

4. Malgré les importantes mesures engagées, les efforts indéniables réalisés et les quelques résultats encourageants enregistrés, les perspectives économiques et financières de la Guinée restent encore précaires et l'impact sur l'esprit d'initiative et le développement des investissements sont loin de répondre à l'attente des responsables.

Outre la faiblesse des ressources financières, le poids excessif de la dette extérieure, la vétusté de ses infrastructures économiques, la vulnérabilité des rares secteurs productifs, il convient de souligner les principales autres contraintes et entraves de toutes sortes qui retardent sensiblement la promotion des nouveaux investissements industriels en Guinée. Il s'agit principalement des aspects suivants :

-L'intervention des pouvoirs publics.

5. Une des premières difficultés que rencontre le futur investisseur est l'obtention des autorisations administratives préalables qui lui permettront d'exercer son nouveau métier de fabricant industriel (agrément Commercial, autorisation d'installation industrielle, agrément de la Commission des investissements etc...).

En principe, dans un pays où les promoteurs de projets industriels ne font pas légion, et où les pouvoirs publics essayent de faire le maximum pour encourager la promotion des investissements, il est anormal que les rares promoteurs qui peuvent prendre le risque de s'intéresser à l'activité industrielle soient assujettis à l'obtention d'une cascade d'autorisations préalables, de surcroît quasiment injustifiées.

. Le régime de l'autorisation préalable est en général instauré lorsque les règles du jeu ne peuvent être définies que cas par cas- Or dans le cas d'espèce, la principale règle du jeu doit être celle du "libre établissement"-(c/f rapport de mission).

De toutes les façons l'administration de l'industrie n'est pas en mesure de justifier valablement son intervention préalable, sauf lorsqu'il s'agira d'investir dans certains secteurs particuliers (en relation avec le service public par exemple).

6. L'agrement des programmes industriels par une commission interministérielle constitue une autre difficulté administrative peu justifiée, même si elle pose moins de problèmes de procédure et de délais par rapport aux autres interventions des pouvoirs publics. L'octroi automatique des avantages à tout projet qui remplit les conditions d'éligibilité fixée par la loi est une formule testée avec beaucoup de succès dans certains pays (cas du Maroc par exemple) et peut être appliquée en Guinée en développement sans difficultés.

Absence d'une politique de protection de la production industrielle

7. La nouvelle politique de libéralisation du commerce extérieur, telle qu'elle est conçue, n'a pas tenu compte malheureusement des impératifs de protection de la production locale, surtout celle qui viendrait se substituer totalement ou partiellement aux importations.

Tout en maintenant les options fondamentales de cette nouvelle politique du commerce extérieur (Suppression des licences, des monopoles, des contingents etc ...), les pouvoirs publics peuvent apporter une solution satisfaisante à cette grave anomalie, à travers simplement la révision des quotités douanières (c/f propositions à ce sujet dans rapport de mission, pages 20 et 21).

Incohérence du système d'appui

8. Malgré l'existence de deux organismes de promotion; le CCDE et le CNPIP, l'appui qu'apportent jusqu'à présent les pouvoirs publics aux promoteurs au niveau de la conception et de la réalisation de leurs projets, n'intervient pas encore dans les conditions souhaitées par ces promoteurs.

Le nouveau centre de création et de développement des entreprises et le CNPIP, si leur fusion n'est pas retenue, doivent nécessairement coordonner leurs interventions, en les adaptant aux besoins réels des promoteurs. Une redéfinition de leurs attributions est donc nécessaire afin de rendre leurs actions complémentaires. Une formule est proposée afin de créer une relation organique entre les deux organismes par le truchement du ministère chargé de l'industrie, permettant l'harmonisation et la coordination de leurs différentes interventions (c/f rapport de mission pages 23 à 25).

Les lacunes du système de financement

9. Considérant la faiblesse des fonds propres disponibles en général chez les jeunes promoteurs, les pouvoirs publics sont tenus d'apporter des solutions satisfaisantes au gros problème du financement et des crédits bancaires en particulier.

Qu'il s'agisse de passer par les nouvelles banques à caractère commerciale, ou par l'entremise d'une nouvelle institution à créer (Banque nationale de développement par exemple), des conditions spéciales d'accès aux crédits, d'investissement doivent être accordées nécessairement aux promoteurs pour rendre leurs projets réalisables (ristournes d'intérêt, fonds de garantie, assouplissement des conditions d'octroi etc ...). Il s'agit là d'un des principaux goulots d'étranglement qui expliquent en grande partie la faiblesse des investissements industriels réalisés ces dernières années en Guinée.

Absence d'organisations interprofessionnelles

10. Le secteur privé guinéen, de création encore récente, n'a pas pu s'organiser jusqu'à présent en associations ou fédérations professionnelles capables d'assurer certaines responsabilités, mais aussi de mieux défendre ses droits tout en dialoguant valablement avec les pouvoirs publics.

A l'initiative donc de ces derniers, les différents secteurs et activités économiques peuvent être invités à se constituer en association ou fédérations, pouvant déboucher sur la création d'une Confédération Générale des entrepreneurs guinéens. Cette dernière, étant donné le rôle important qu'elle peut jouer, compterait très rapidement parmi les grandes organisations du pays.

Absence de zones industrielles viabilisées

11. Les pouvoirs publics doivent définir dans le cadre des schémas directeurs de chaque grande ville, des zones destinées aux implantations d'unités industrielles et aider dans toute la mesure du possible à leur viabilisation. Ces lots de terrains ainsi équipés peuvent être cédés aux nouveaux investisseurs à des prix promotionnels fixes.

Il ya donc lieu de signaler, outre les obstacles incontournables à court terme tels que l'etrottesse du marché, la faiblesse du pouvoir d'achat, l'absence d'un minimum d'infrastructures appropriées à la production, le manque d'opérateurs aptes à réaliser et à conduire des unités industrielles, les principales imperfections et incoherences du dispositif réglementaire et institutionnel mis en place et qui, dans son mode opératoire ou ses conditions d'exécution, procure plus de difficultés et de complications aux investisseurs qu'il ne leur accorde d'avantages ou de facilités.

III. PROPOSITIONS D' ACTIONS

Compte tenu de ce qui précède, les recommandations suivantes peuvent servir comme base de réflexion et de discussions, avec le souci de rendre réellement efficace l'ensemble du dispositif promotionnel mis en place par les pouvoirs publics de la Deuxième République.

a) Elaboration d'une déclaration de politique industrielle en Guinée

Cette dernière doit préciser clairement la nouvelle stratégie industrielle, en précisant le contenu réel du principe du libre établissement, du concept du surequipement sectoriel, de la protection industrielle, du contrôle administratif à posteriori etc

Elle doit préciser par ailleurs le rôle, les attributions et surtout les limites d'intervention des administrations et organismes concernés par le développement industriel.

b) La révision du code des investissements

Ce dernier pourrait subir certaines modifications pour le rendre beaucoup plus incitateur. Ces principales modifications sont explicitées dans le rapport de mission, pages 26 à 31.

Une commission interministérielle pourrait être constituée, à l'effet d'analyser ces propositions, ainsi que toutes autres suggestions formulées par les participants à ce séminaire.

c) La reformulation des attributions des institutions d'appui et de promotion

Au cas où les deux organismes sont maintenus, il est proposé la création d'une relation organique entre eux, à travers le ministre chargé de l'industrie. Ce dernier qui assure déjà la tutelle du nouveau C.C.D.E., peut présider un " Comité de direction " du CNPIP, la présidence du Conseil d'administration de ce dernier étant toujours assurée par le ministre chargé du plan.

En ce qui concerne les attributions, il est recommandé que le CNPIP soit chargé d'assurer le rôle " d'interlocuteur unique " de l'investisseur étranger. La mission d'assistance, et d'appui technique aux études et à la réalisation des projets reviendrait au nouveau C.C.D.E. Ces recommandations sont reprises et détaillées dans les pages 23 - 24 et 25 du rapport de mission.

d) Aménagement d'une protection industrielle tarifaire

Les remarques et explications chiffrées formulées à ce sujet dans les pages 20 - 21 et 22 du rapport de mission aboutissent à la formulation du système de protection tarifaire suivant :

1. Augmentation de la TCA à l'importation de 8% actuellement à 35% pour certains produits finis susceptibles d'être fabriqués localement.
2. Réduction de la TCA à l'importation de 8 à 4%, pour les matières premières, demi-produits et pièces de rechanges.
3. Suppression de la TCA, aussi que le droit de timbre sur la production nationale.

Ce nouveau dispositif permettrait d'assurer une protection effective de la valeur ajoutée nationale de l'ordre de 40%, tout en maintenant les recettes fiscales pratiquement à leur niveau actuel.

e) L'élaboration d'un guide de l'investisseur et d'un guide de l'exportateur

De tels documents, élaborés convenablement, dans une très bonne présentation reprenant l'ensemble des informations de base qui intéressent l'investisseur et l'exportateur, peuvent jouer un rôle essentiel dans les actions de promotion engagées par les pouvoirs publics.

f) Simplification des procédures administratives

Il est recommandé la création d'une commission composée des représentants de l'administration chargée de l'industrie et de ceux du secteur privé le cas échéant dans le but d'analyser les procédures, circuits documents et formalités administratives que suivent en général les requêtes et dossiers présentés par les promoteurs au ministère chargé de l'industrie et aux autres administrations ou organismes étatiques intervenant dans le processus de réalisation des projets industriels.

Il est essentiel, lors que l'intervention de ces administrations se trouve réellement justifiée, que ces procédures et formalités soient simplifiées au maximum et qu'un délai de réponse soit fixé par le ministre concerné, obligeant ainsi ses services à agir avec la celerité requise dans les actions de promotion des investissements relevant de son département

A N N E X E X I

STRUCTURES ET MODE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN GUINEE

Présenté par M. Tamba Tiendo Millimono, Administrateur des Crédits de Développement, Cabinet du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

1 - INTRODUCTION

La jeunesse du nouveau système bancaire guinéen, le manque de ressources stables par manque d'habitudes bancaires, le manque de système juridique permettant la prise de garanties sérieuses, la méfiance envers les Banques en raison de l'effondrement des anciennes banques et du blocage de certains avoirs, le faible taux de rémunération des dépôts en Banques font que la mobilisation des ressources nécessaires au financement du secteur industriel connaît des difficultés.

2 - BANQUES COMMERCIALES

La plupart des banques commerciales sur place, sont réticentes pour financer les crédits à moyen et long terme, destinés au financement des Projets industriels qui présentent à leurs yeux des contraintes particulières du point de vues des suretés bancaires.

Elles financent en priorité les crédits commerciaux à court terme où les risques pourraient être réduits.

2.1 - CONSTRAINTES

2.1.1 - La faiblesse de la collecte d'épargne.

Il faut reconnaître que l'ensemble des dépôts en banque reste modeste, environ 23 MILLIARDS de FRANCS GUINEENS (GNF) en monnaie locale et 18 MILLIARDS de FRANCS GUINEENS (GNF) en devises, ce qui limite d'autant le volume des crédits. Ainsi en Décembre 1987, sur une masse monétaire de GNF 60 MILLIARDS, le circuit bancaire n'en détenait que le tiers.

De ce fait les prêts consentis pour financer certains micro-projets industriels sont allés en diminuant plutôt qu'en augmentant. Il est urgent que les autorités concernées prennent

des dispositions pour redonner confiance aux détenteurs de fonds pour qu'ils les placent en Banque et accroître par ce biais le volume des crédits.

2.1.2 - Augmentation des impayés

Certaines Banques commerciales se plaignent du laxisme qui existe au niveau de certaines autorités judiciaires dans le recouvrement des sommes dues au titre du remboursement des prêts qu'elles ont accordés à certains opérateurs économiques. En fait ! des pans entiers du droit des affaires manquent. D'où des problèmes au niveau des garanties.

2.1.3 - Le taux de change

Il est évident que plus le taux de change augmente, plus le risque de change augmente aussi.

Pour certains opérateurs économiques le franc guinéen reste encore surévalué ce qui favorise la persistance d'un marché parallèle où la décote bien que légère est cependant suffisante pour entretenir une tendance à la baisse. Pour juguler ce dérapage, les autorités de la B.C.R.G. ont institué le franc guinéen convertible.

Malgré tout, entre 1986 et 1987 le franc guinéen s'est déprécié d'environ 55 % par rapport au franc français. La dépréciation du Franc Guinéen par rapport au dollar américain est la suivante:

FIXING EN FIN DE MOIS

<u>Devises</u>	28/01/86	30/01/87	27/03/87	25/03/88	30/8/88
1 US \$	355	405	410	445	495

Ce taux de change est très important surtout pour les opérateurs économiques qui ont bénéficié d'un prêt sur la ligne IDA où le Promoteur c'est-à-dire l'emprunteur final supporte le risque de change.

La BICI GUI qui gère cette ligne et la B.C.R.G. devraient étudier les possibilités d'aménagement des conditions d'utilisation de cette ligne en vue de la rendre compétitive par rapport à la ligne CCCE.

2.1.4 - Inflation et mesures anti-inflationnistes

L'inflation des prix exerce parfois une forte influence sur l'efficacité de l'affectation des ressources. Elle fait peser une incertitude sur les prix futurs, ce qui nuit aux investissements (en capital fixe) en biens d'équipement. Les mesures anti-inflationnistes préconisées par le F.M.I. sont connues, particulièrement celles consistant à réduire ou à stabiliser le volume de la monnaie disponible.

Cela pourrait aboutir nécessairement à une diminution des facilités de crédit (car le crédit est source de création monétaire) d'où la régulation ou l'encerclement du crédit.

2.1.5 - Les taux d'intérêt

Avec une inflation d'environ 30 à 35 % en moyenne annuelle, les taux d'intérêts appliqués dans les conditions de banque sont restés inférieurs aux taux d'inflation ce qui pénalisent les petits épargnants. La faiblesse des taux d'intérêt rémunérateurs (10 % à 12 % pour les comptes d'épargne 15 à 18 % pour dépôts à terme) incitent les gens à placer une plus grande partie de leur épargne dans l'immobilier, et des biens matériels comme les pierres précieuses et dans la mesure du possible dans les dépôts en devises à l'Etranger.

En conséquence, l'épargne financière et les devises destinées aux investissements industriels diminuent, tandis que progresse le rationnement du crédit.

Les taux d'intérêts à court terme sont élevés (TRER = 8 soit 25 %) entraînent leurs propres distorsions, découragent les investissements et affaiblissent la situation financière de certaines entreprises.

Il faut noter que tous les agents concernés se plaignent mais différemment :

- le banquier trouve ces taux réels bas car négatifs
- les opérateurs économiques les trouvent trop élevés.

(alors que faire ?).

3 - LIGNE DE CREDIT (Tableau en annexe)

Comme vous le savez, les projets ont été depuis longtemps les instruments privilégiés utilisés par les organismes internationaux de financement, d'aide bilatérale ou multilatérale, pour accorder des prêts aux pays en développement ou aux opérateurs économiques.

Ils représentent des éléments essentiels de la formulation et de l'exécution des plans de développement industriel. Il faut noter que, le problème de financement des P.M.E. se situe d'une part au niveau de la présentation de bons projets aux institutions de financement et d'autre part au niveau des garanties offertes par les opérateurs économiques qui avaient accueilli avec intérêt, la mise en place de ces lignes de crédits espérant y trouver la solution à leurs problèmes de financement. En réalité certaines barrières subsistent et rendent difficiles l'accès de ces crédits aux opérateurs économiques. Il s'agit notamment de :

3.1 - l'inadéquation entre le profil du Promoteur et le Projet à réaliser et le manque d'expérience professionnelle.

3.2 - L'insuffisance ou le manque d'apport personnel se situant autour de 20 % pour les sous-projets \leq 50.000 USD (environ 25 MILLIONS F.G. et 30 % POUR DES SOUS-PROJETS $>$ 50.000 USD

3.3 - La prise en charge par le Promoteur de la totalité des coûts locaux :

3.3.1 - Frais d'établissement

3.3.2 - Coût de construction et d'aménagement

3.3.3 - Frais de douane parfois 20 à 25 % du coût des équipements .

3.3.4 - Frais divers ENTRAT, VERITAS, PORT AUTONOME, TRANSIT.

3.3.5 - Frais d'actes de notaire.

3.4 - Le manque de garanties suffisantes (garanties immobilières, nantissement, gages).

3.5 - Paiement des intérêts par le Promoteur avant d'obtenir les matériels et équipements.

3.6 - Difficultés d'adaptation des Promoteurs au matériel ou équipement venant de l'extérieur pour lequel ils n'ont subi aucune formation.

L'ensemble de ces obstacles aboutit à un constat de faible développement des P.M.E. Guinéennes.

4 - RECOMMANDATIONS

- 1) Entreprendre dans les meilleurs délais l'étude d'implantation d'une institution de financement du développement industriel qui servira de relais entre les organismes de financement internationaux et les opérateurs économiques.
- 2) Au titre des garanties, mettre en place un fonds de garantie des investissements industriels qui sera initialement doté de ressources par l'Etat et approvisionné par un prélèvement sur les crédits bénéficiant de sa garantie.
- 3) Mettre en place un fonds d'assistance aux Promoteurs privés. Ce fonds servirait à financer une partie de l'apport personnel du Promoteur pour la réalisation de son projet. Une partie des fonds de contrepartie provenant des divers dons accordés au Gouvernement Guinéen pourraient servir de source d'alimentation de ce fonds d'assistance.
- 4) Réviser les conditions de cession des fonds des lignes de crédits aux opérateurs économiques désireux de créer des entreprises et par conséquent de l'emploi.
- 5) Prévoir dans le coût des projets des Promoteurs un fonds en devises pour l'achat des matières premières importées, pour trois mois de fonctionnement de l'unité réalisée.

5 - CONCLUSION

Le secteur industriel guinéen doit créer de la richesse et de l'emploi, pour ce faire il a besoin des points d'appui, des ressources financières intérieures et extérieures nécessaires à son développement, ce qui implique la mise en place d'une politique industrielle à court, moyen et long terme, avec un programme précis de réalisation des objectifs et d'une planification intégrant les différents paramètres techniques et financiers.

Aussi, la création d'une institution de financement du développement industriel s'impose ainsi que la formation d'une race d'industriels privés en vue de développer le tissu industriel, car aujourd'hui la plupart des Promoteurs privés s'orientent vers l'immobilier et le commerce. S'agissant de la coopération industrielle, on s'aperçoit également que malgré la volonté de coopération exprimée par les partenaires en présence, les barrières financières subsistent et étouffent de plus en plus les économies des pays en développement, alors que les économies des différents pays devraient fonctionner en osmose, compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

Il serait enfin souhaitable, que les procédures d'obtention des financements bilatéraux et multilatéraux, actuellement complexes et pyramidales, soient simplifiées, en vue d'accroître le flux des capitaux en direction de notre pays, pour nous permettre de poursuivre notre développement économique industriel et d'absorber les chocs internes et externes auxquels nous sommes soumis.

Avec l'espoir que les problèmes évoqués trouveront leurs solutions requises, je vous remercie de votre bien aimable attention.

TABLEAU COMPARATIF DES CARACTERISTIQUES DES SOUS-PROJETS

ORIGINE CARACTERISTIQUES	LIGNE IDA	LIGNE CEE	CAISSE CENTRALE DE COOPERATION	
			LIGNE PME	ACCORD CADRE
BENEFICIAIRES	Nationaux guinéens Sociétés: Majorité du capital guinéen	Nationaux ACP Sociétés: Majorité du capital ACP	Nationaux guinéens ou français Société: Majorité du capital guinéen ou français.	idem ligne PME
SECTEUR	Tous sauf agriculture, immobilier et commerce	Tous sauf immobilier et commerce	Tous sauf immobilier	Tous sauf immobilier
OBJET	Biens d'équipement et fonds de roulement en devises. Origine: Tous pays.	Idem IDA. Origine: Europe	Idem IDA Origine: France	Idem IDA Origine: France
MONTANT DES PRETS SUBSIDIAIRES	Plafond: 2 millions de \$ E-U	Plafond: 50,000 ECU	Plafond: 1 million de FrF	Plancher: 1 million de FrF Plafond: 10 millions de FrF pour décision locale - au delà Paris
FONDS PROPRES	20 à 30 % du coût en immobilisations du projet	A l'appréciation de la Banque - de l'ordre de 20 % du projet	Idem CEE	Idem CEE
RISQUE DE CHANGE	Emprunteur	Etat guinéen	Etat guinéen	Etat guinéen
RISQUE CLIENT	Etat guinéen	Etat guinéen (avec fonds de garantie)	70 à 80 % Etat guinéen 20 à 30 % banques primaires	100 % banques primaires
TAUX DU CREDIT	Actuellement 12 %	(TREP-3)+2 soit actuellement 9 %	TREP+3 soit actuellement 13 %	(TREP-3)+5 soit actuellement 12 %
DUREE MAXIMUM (dont différé)	15 ans 2 ans	12 ans 2 à 5 ans	7 ans 2 ans (au delà: dossier par dossier)	7 ans 2 ans

A N N E X E XII

LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DOCUMENT INTRODUCTIF

Par M. Mamadou Ba, Consultant financier

L'objet de cette note est de faire le point sur les problèmes de financement de l'entreprise privée en Afrique.

Elle devrait permettre de concentrer les discussions sur des problèmes précis et concrets afin d'amener chacun des participants à faire état de ses propres expériences et proposer ses recommandations dans un cadre commun pouvant faciliter l'examen de points de convergence et de divergence.

1. INTRODUCTION

Dans toutes les réunions concernant le développement de l'entreprise, les discussions concernant le problème de financement sont toujours les plus houleuses et les moins productives.

D'un côté les emprunteurs font état du manque de compréhension des banquiers et de leur méfiance à prendre le moindre risque.

D'un autre côté, les banquiers présentent le résultat catastrophique des quelques prêts qu'ils ont accordé et insistent sur l'absence de projets bancables.

Même au niveau des états, nous assistons aujourd'hui à une cacophonie sur la dette et un dialogue de sourds entre bailleurs de fonds et emprunteurs. Ces derniers allant jusqu'à demander l'annulation pure et simple de la dette.

2. RELATION ENTRE L'EMPRUNTEUR ET SON BANQUIER

L'objectif à rechercher devrait être de mettre emprunteurs et prêteurs sur la même longueur d'onde afin de leur permettre non pas de rechercher le fautif mais d'envisager des solutions acceptables pour les

deux parties. Il ne sera certainement pas facile de trouver une solution définitive car dans une certaine mesure, les difficultés entre emprunteurs et prêteurs existent même dans les pays industrialisés.

Il faut donc, d'une part, amener l'emprunteur à comprendre les motivations et les modes de fonctionnement du système bancaire de façon à ce qu'il présente son dossier d'une manière acceptable pour un financement.

D'autre part, il faut prendre des mesures adéquates permettant au banquier de diminuer ses risques et le coût de son intervention tant au niveau de la distribution qu'à celui de la récupération de ses prêts.

Enfin, il faut que le banquier s'adapte aussi à la mentalité de son client et qu'il essaie de comprendre ses motivations et ses objectifs, afin de pouvoir lui apporter son assistance dans de meilleures conditions.

La meilleure manière d'assurer le remboursement certain d'un crédit est d'apporter à l'entreprise une assistance technique qui permette d'améliorer ses chances de succès. Cette assistance devra revêtir plusieurs formes permettant de couvrir toutes les activités de l'entreprise (gestion, commerciale, technique, etc...).

Il faut ensuite rechercher toutes les formules permettant de minimiser la perte du banquier en cas d'insuccès (toute entreprise humaine présente des risques d'échec). Cela peut se faire par des fonds de garantie, des sociétés de caution mutuelle, des systèmes de reprise de sociétés en difficulté, etc.... Il faut démystifier l'utilité des garanties réelles (hypothèque en général) dont la mobilisation n'apporte au banquier qu'une faible part de son crédit.

C'est en étudiant le problème du financement d'une manière plus positive que l'on arrivera à faire en sorte de créer une véritable coopération entre emprunteur et prêteur pour le plus grand bénéfice de leur oeuvre commune : l'entreprise.

Cette discussion aboutira certainement à la création de nouvelles formes d'intermédiation financière mieux adaptée aux conditions économiques et sociologiques locales. Avant d'étudier les diverses formes de financement possible, il est bon de se souvenir que l'entreprise est une entité vivante qui existe dans un milieu socio-économique précis. Son développement doit être conçu comme un tout. Il ne s'agit pas de régler une partie de

ses problèmes et de laisser les autres, elle sera boiteuse et ne connaîtra pas une croissance harmonieuse.

3. DIVERS MODES DE FINANCEMENT

L'expérience a montré au banquier que le financement d'une entreprise doit obéir à un certain ratio qu'il est très dangereux d'ignorer. En effet, on distingue trois types de financement qui ont leur logique propre et parfois mêmes leurs institutions :

- financement des fonds propres ou du capital
- financement des investissements à long terme
- financement des opérations à court et moyen terme

L'habitude veut que ces trois financements soient équivalents (cela dépend de la nature de l'opération), c'est-à-dire un tiers des investissements nécessaires.

Ce ratio n'est pas une obligation stricte mais plus on s'en rapproche, plus l'entreprise a des chances de réussir à se développer et à surmonter des obstacles qu'elle rencontrera forcément sur sa route.

C'est pourquoi on dit souvent qu'une entreprise doit équilibrer son plan de financement.

Chaque fois que cette notion a été totalement ignorée, on assiste à des échecs qui, dans une certaine mesure, ne sont pas liés à l'activité de l'entreprise.

Bien que l'objet de notre discussion doive se concentrer sur le financement du développement industriel, il nous semble indispensable de s'intéresser en même temps à la mobilisation des ressources pour le développement.

4. MOBILISATION DES RESSOURCES INTERIEURES

En effet, avant d'étudier comment les institutions financières doivent financer le développement, il faut se préoccuper de la manière dont elles vont mobiliser les ressources.

La mobilisation de l'épargne nationale doit être un centre de débat sur la croissance.

Dans une économie libérale, l'épargne des ménages revêt une importance particulière car c'est elle qui devra assurer une bonne part du financement des investissements privés. Par exemple en République de Guinée, le Plan de développement 1987-1991 prévoit des investissements publics d'un montant de \$ 200 millions par an. D'après le ratio admis par la Banque Mondiale, les investissements privés pendant la même période devraient atteindre \$ 400 millions par an. Cela permet de mesurer l'effort d'épargne qu'on espère provenir du secteur privé (national ou étranger).

Il sera peut-être nécessaire d'étudier la possibilité de création de marché de valeurs mobilières ainsi que des institutions d'intermédiation financière qui y correspondent (fonds de placement, banques d'investissement, sociétés de courtage, etc...).

Il faudra aussi examiner la possibilité de création d'institutions financières autres que les Banques.

- sociétés de leasing, de factoring, de franchising
- sociétés de capital à risque
- sociétés immobilières
- sociétés d'assurance à l'exportation, etc...
- sociétés d'assurance vie et IARD.

Ayant rapidement survolé le problème de la mobilisation des ressources, nous pouvons maintenant nous concentrer sur le problème qui nous intéresse pour cette réunion, à savoir : le financement du développement industriel. Ainsi que nous l'avons dit, il y a trois types de financement :

- financement du capital
- financement des investissements à long terme
- financement des opérations à court et moyen terme.

5. FINANCEMENT DU CAPITAL OU DES FONDS PROPRES

On oublie souvent que la base du système libéral est le capital. C'est la propriété privée des biens de production.

En conséquence, quand un individu veut créer une entreprise, il faut qu'il risque son capital. A la naissance de l'entreprise, l'apport des moyens personnels à l'entrepreneur est la seule solution possible pour assurer les premières dépenses. C'est seulement après qu'on peut faire appel aux parents, aux amis, aux collaborateurs pour qu'ils prennent une participation au capital.

En Afrique, dans la création d'entreprises, le vrai goulot d'étranglement se trouve au niveau des fonds propres. Cela s'explique par le fait que l'accumulation du capital n'y est pas organisée d'une manière systématique. La tendance à accorder la priorité à la solidarité a amené à niveller les revenus plutôt qu'à les concentrer entre quelques mains. De plus, le système foncier n'a pas créé des plus-values car la terre appartient à la communauté; seule la jouissance est à l'individu.

Il faudra donc trouver des formules pour accroître les fonds propres des entreprises. Pour cela, il existe plusieurs possibilités :

- Création de sociétés de capital à risque
- Création de fonds de participation (clubs d'investissement)
- Comptes épargne investissement (sur le modèle de l'épargne logement)
- Création de mutuelles d'épargne et de crédit.

Toutes ces formules ont pour objet de faire en sorte que les fonds propres atteignent le niveau adéquat par rapport à l'investissement total (1/3).

6. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A LONG TERME

Il s'agit d'opérations dont l'amortissement se fait sur la période de 7 à 20 ans. Cela correspond en général aux immobilisations (bâtiments, aménagements fixes, branchements d'eau, d'électricité, etc...).

En général, les banques commerciales n'ont pas de ressources à long terme et ne sont donc pas désireuses de prendre en charge de tels investissements. Malheureusement, dans les pays en développement, ce sont des investissements indispensables puisqu'il s'agit souvent de créations nouvelles. Dans la plupart des projets industriels, les investissements immobiliers représentent facilement 30 à 40 % du total des investissements.

Il faudra donc trouver des solutions pour le financement des crédits à long terme aux industries, en faisant par exemple appel aux sociétés d'assurance vie ou à tout autre organisme ayant des ressources à long terme.

Dans la plupart des pays en développement, c'est le Gouvernement qui fournit d'une manière ou d'une autre les ressources à long terme. Pour cela, de nombreuses banques de développement ont été créées. Il y a eu aussi souvent des banques d'investissement mixtes assistées par la filiale de la Banque Mondiale, la SFI. Malheureusement, la plupart de ces institutions se trouvent aujourd'hui en difficulté.

Pour réduire la charge des investissements incombant au secteur privé, les Gouvernements ont essayé plusieurs formules :

- création de parcs industriels avec des bâtiments fonctionnels disposant de toutes les facilités à louer aux entreprises,
- pépinières d'entreprises bénéficiant sur place de l'assistance technique et de l'appui de sociétés en amont et en aval,
- zones d'incubateurs de sociétés pour le lancement de sociétés nouvelles.

Toutes ces formules réduisent le coût des investissements en les transférant à l'exploitation proprement dite. Au lieu d'investir des sommes importantes dès le départ, l'entrepreneur payera un loyer mensuel pour l'utilisation des locaux et du matériel mis à sa disposition. Il ne devra assurer que l'acquisition du matériel qui lui est spécifique pour le fonctionnement de son entreprise.

En France, pendant la période de la reconstruction, il a été créé une institution spéciale : le Crédit national dont l'objet était de financer les investissements à long terme. Il a été créé aussi un Crédit hôtelier dans le même sens.

Pour des pays comme la Guinée, il faudra étudier toutes les formules possibles pour résoudre au moins en partie le problème de l'installation des entreprises industrielles.

L'Etat peut créer aussi des fonds d'investissements spéciaux pour des opérations bien précises dont il veut promouvoir un développement rapide. La Banque Centrale peut aussi réescompter certaines opérations de banques commerciales pour le refinancement de crédits accordés par celles-ci. De nombreuses formules sont possibles à conditions que le problème soit examiné en faisant les calculs économiques qui s'imposent pour assurer la rentabilité financière et sociale des projets.

7. FINANCEMENT DES OPERATIONS A COURT ET MOYEN TERME

Il s'agit là des opérations classiques réalisées par les banques commerciales. C'est souvent celles qui font l'objet d'âpres discussions alors que c'est plutôt elles dont les efforts ont été le plus couronnés de succès malgré les récriminations des entrepreneurs.

a) Crédit à court terme

Il s'agit soit du financement de fonds de roulement ou la prise en charge des crédits commerciaux à la clientèle.

Cela ne pose pas beaucoup de problèmes, à condition que le banquier puisse évaluer avec précision son risque.

En effet, dans les pays en développement, il arrive souvent que le banquier soit dans l'impossibilité de jauger avec un minimum d'incertitude son risque face à un client potentiel. soit parce qu'il ne connaît pas du tout le client, soit qu'il n'a aucun moyen de connaître le marché du produit à fabriquer, soit que l'amplitude des fluctuations monétaires est telle qu'aucune provision sérieuse ne peut être établie. Dans ces conditions, la tendance naturelle est de se couvrir au maximum en exigeant toutes sortes de garanties parfois hors de proportion avec le montant du crédit sollicité.

Il appartiendra à l'emprunteur potentiel de mettre son banquier en confiance :

- en le mettant au courant de ses activités et de ses problèmes
- en lui présentant régulièrement les informations dont il peut avoir besoin
- en considérant de son devoir de remplir les critères d'évaluation d'un crédit.

b) Crédits à moyen terme (durée moyenne inférieure à 5 ans)

Il s'agit souvent de la consolidation de crédits fournisseurs pour l'acquisition d'équipements ou alors d'amélioration des conditions d'installation de l'entreprise.

Les problèmes qui se posent pour ce genre de crédit sont à plusieurs niveaux :

- comment réduire pour le banquier le coût de réalisation des crédits (études et suivi) qui peut être très élevé par rapport au crédit
- comment réduire les risques de recouvrement
- comment augmenter les chances de récupération en cas de liquidation de l'entreprise.

Ces questions méritent d'être examinées pour chaque secteur afin de pouvoir établir des ratios de bonne gestion et un certain automatisme entre emprunteur et prêteurs.

8. ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT.

Il existe de nombreuses institutions financières dont l'objet est de faciliter le financement des entreprises.

Il est bon de connaître leur existence afin de pouvoir les créer si les conditions socio-économiques sont favorables.

a) Société de leasing (ou crédit bail)

C'est une institution qui peut mettre des équipements ou des immeubles à la disposition des entreprises pour une période déterminée, moyennant un loyer fixé d'avance. A la fin du contrat, l'entreprise a la possibilité de garder le matériel pour une valeur fixée lors de l'établissement du contrat. Cette formule permet à l'entreprise d'acquérir du matériel sans recourir à un emprunt classique.

b) Société de factoring (ou d'affacturage)

L'entreprise peut transférer tout ou partie de ses créances clientèle (débiteurs) à un institut spécialisé ou factor - qui lui paie tout de suite une part importante de ses créances.

c) Société de forfaitage (financement à forfait)

Ce système est employé surtout pour l'exportation où l'institution paie un forfait à l'exportateur pour ses créances à l'étranger.

d) Société de franchising

C'est une formule d'assistance qui lie contractuellement un entrepreneur (producteur, distributeur ou prestataire de services) à des indépendants dans un domaine où sa compétence est reconnue. C'est une méthode qui permet d'encadrer des entreprises dans de meilleures conditions tant sur le plan commercial que sur le plan technique, tout en laissant à l'entrepreneur la liberté de développer son affaire.

e) Société de caution mutuelle

Ce sont des sociétés constituées entre des membres d'une même profession dont l'objet est d'apporter, dans le cadre d'une structure mutualiste et coopérative une garantie collective pour permettre à leurs adhérents d'obtenir des crédits bancaires qui leur seraient refusés s'ils agissaient seuls.

f) Couverture du risque commercial par les compagnies d'assurance.

Dans une certaine mesure, on peut faire couvrir certains risques commerciaux par les compagnies d'assurance.

Ces compagnies peuvent disposer de fonds de garantie capables d'absorber certains risques bien étudiés et pour lesquels on peut disposer de certains ratios.

9. PREPARATION DE PROJETS BANCABLES

Les banquiers se plaignent souvent de ne pas disposer de projets industriels bancables bien conçus pour expliciter le fait de la faiblesse de leurs engagements financiers dans ce secteur (rappeler le rôle de l'APDF).

Il nous semble donc nécessaire de faire un tour d'horizon rapide sur le cycle de projets depuis l'identification jusqu'au fonctionnement de l'entreprise.

1. Identification d'un projet

Un projet naît d'une idée qui, elle-même, résulte d'une étude de marché qui fait état d'un creneau exploitable. La décision d'aller plus loin dépendra du promoteur lui-même qui devra indiquer au moins sommairement les atouts de l'entreprise qu'il envisage de créer.

2. Préparation du projet (étude de faisabilité)

C'est la phase qui permet de démontrer que le projet est réalisable et qu'il est possible de trouver sur les plans technique et opérationnel des solutions dont les coûts soient en rapport avec les bénéfices escomptés.

3) Elaboration du projet (évaluation)

Cela consiste à examiner à fond tous les aspects du projet (aspect technique, aspect économique, aspect financier, aspect organisation).

C'est ce dossier qui sera soumis au banquier et qui constituera ce qu'on appelle un projet bancable.

Le banquier devra être en mesure d'évaluer ses propres risques s'il accepte d'apporter son concours au promoteur. Il devra lui permettre de fixer les conditions de son intervention.

ANNEXE XIII

LE SECTEUR INDUSTRIEL GUINÉEN ET SON ENVIRONNEMENT

Par M. Daniel Weiserbs, Professeur à l'Université de Louvain,
Consultant Banque Mondiale

Version provisoire

PLAN

1. Le contexte général.
 - 1.1. La situation à l'avènement de la Deuxième République
 - 1.2. Les réformes de 1985 - 1986
2. Objectifs et stratégie
3. Les principaux obstacles au développement industriel
 - 3.1. L'étroitesse du marché
 - 3.1.1. La dimension du marché national
 - 3.1.2. La demande intérieure privée
 - 3.1.2. La demande intermédiaire et les commandes publiques
 - 3.2. Les entraves physiques
 - 3.2.1. Le manque d'infrastructure
 - 3.2.2. Les difficultés d'implantation
 - 3.2.3. Les irrégularités dans l'approvisionnement d'intrants
 - 3.3. La politique tarifaire et les distorsions dans le système des prix
 - 3.3.1. La protection de la valeur ajoutée nationale
 - 3.3.2. La politique de change
 - 3.3.3. Les incitants fiscaux à l'exportation
 - 3.4. Les insuffisances du système financier
 - 3.5. Les lacunes du système juridique
 - 3.6. Le manque d'esprit industriel
 - 3.7. La faiblesse du système institutionnel
 - 3.7.1. L'autorisation d'entreprendre
 - 3.7.2. Le système d'appuis
 - 3.7.3. La lenteur de la réforme du secteur public
4. Conclusion

¹ Les opinions et observations contenues dans cette communication sont strictement personnelles et engagent uniquement la responsabilité de l'auteur.

1. LE CONTEXTE GENERAL.

1.1. La situation à l'avènement de la Deuxième République

En dépit de ressources naturelles considérables, la Guinée se situe parmi les pays les moins développés: l'espérance de vie n'est que de 40 ans, la mortalité infantile approche les 16%, le taux d'analphabétisme excède 80% et le revenu annuel (1987) atteindrait à peine 350\$ par habitant.

L'héritage de la Première République (1958-1984) apparaît particulièrement lourd tant sur le plan social qu'économique. Un système de prix administrés, une monnaie largement surévaluée et divers types de contraintes ont conduit à l'émergence d'une économie duale: un secteur officiel ne comptant guère que pour un quart du PIB et un secteur non officiel opérant généralement sur des marchés clandestins. La performance globale fut un taux de croissance de l'économie inférieur à celui de la population (sauf pour la période 1973-1976), des distorsions majeures dans le système des prix et donc dans l'allocation des ressources et des difficultés financières croissantes. L'infrastructure, déjà fort rudimentaire, s'est encore dégradée et de nombreux guinéens se sont expatriés.

L'agriculture qui absorbe 80% de la force de travail vit essentiellement en régime d'autosubsistance. En conséquence l'alimentation des zones urbaines doit être assurée par des importations complémentaires importantes alors que la Guinée est potentiellement auto-suffisante dans ce domaine.

Un système où tous les diplômés sont automatiquement engagés dans le secteur public ou parapublic -- sans grande considération d'ailleurs pour leur type de compétence -- a conduit d'une part à une administration pléthorique, inefficace et mal rétribuée et, d'autre part, à une quasi absence de formations intermédiaires entre une petite élite intellectuelle et le reste de la population active.

Seul le secteur minier, véritable enclave dans l'économie, et les activités de négoce tournées vers l'importation échappaient au marasme général.

Le secteur manufacturier, fortement concentré autour de la capitale, représentait en 1984 moins de 2% du PIB. Il apparaît très peu intégré (plus de 90% des intrants sont importés) et la formation de capital y est extrêmement faible. Des 43 entreprises du secteur public, 23 étaient opérationnelles en 1984 et 6 seulement dégageaient un surplus brut d'exploitation positif. Des erreurs de conception, des choix de technologies

inadéquates acquises à des prix souvent excessifs, de multiples difficultés d'approvisionnement et de maintenance aggravées par une gestion médiocre ont entraîné des taux d'utilisation de capacité très bas, de l'ordre de 15% en moyenne, et des pertes financières importantes épongées par des transferts du pouvoir central.

1.2. Les réformes de 1985 - 1986

Après avoir aboli les barrières aux mouvements de marchandises et les ventes forcées des agriculteurs à l'Etat (mai 1984), le Gouvernement a lancé en 1985-1986 un vaste programme d'ajustement structurel dont les aspects les plus importants sont:

- réforme du système monétaire: remplacement du syli par le franc guinéen accompagné d'une dévaluation dans un rapport de 1 à 12,5 et introduction d'un taux de change flottant par un système d'enchères hebdomadaires;
- réforme du système bancaire: suppression des banques d'état et création d'institutions à gestion privée;
- réforme tarifaire: instauration d'un taux uniforme avec surtaxes pour les biens de luxe;
- libéralisation des prix et tarification progressive des services publics en fonction des coûts réels;
- réforme du secteur public et désengagement de l'Etat des activités industrielles et commerciales;
- mise en place d'incitants et d'appuis à l'investissement privé.

2. OBJECTIFS ET STRATEGIE

Ces mesures matérialisaient les objectifs poursuivis par le Gouvernement de la Deuxième République: un développement économique basé sur l'initiative privée et la liberté d'entreprendre permettant progressivement une amélioration du bien-être de la population. L'accent est mis sur le développement des petites et moyennes entreprises, la valorisation des ressources locales en particulier pour l'exportation et l'implantation d'activités économiques à l'intérieur du pays.

Malgré un contexte international peu favorable (croissance lente et détérioration des termes d'échange), des résultats tangibles étaient observés dès 1986-87: croissance réelle du PIB d'environ 6%, baisse rapide du

taux d'inflation (de ± 70 à $\pm 30\%$). C'est surtout dans l'agriculture et le commerce que l'impact positif des réformes est sensible (peut-être plus en réponse à la liberté d'entreprendre qu'aux changements de prix relatifs). Dans l'industrie, on constatait également un élan significatif ne serait-ce que par le nombre de nouveaux projets en cours de réalisation. Toutefois, 1988 semble caractérisé par un net essoufflement.

Un changement aussi soudain et aussi profond ne peut évidemment pas se réaliser sans frictions ni délais. Les entraves et difficultés que rencontrent encore à l'heure actuelle les industriels (installés ou potentiels) sont considérables. Dès lors, la meilleure stratégie de politique industrielle consiste en priorité à améliorer l'environnement macro-économique, institutionnel et structurel.

Avant d'examiner les principaux obstacles au développement industriel, quatre remarques doivent être émises sur les objectifs: la nécessité d'une vision globale du développement, l'indispensable cohérence entre les orientations officiellement choisies et les mesures concrètes prises, l'importance de l'option PME et les possibilités d'exportation non minières.

1° Le développement de l'industrie ne peut être envisagé de manière autonome. En particulier, ses liens avec l'agriculture sont très importants. Ainsi, quand les revenus des paysans s'élèvent suffisamment pour qu'ils soient incités à accroître leur production et leur productivité, le secteur industriel bénéficie d'une amélioration de ses débouchés à la fois en produits de consommation courante et en intrants agricoles qu'il devient alors rentable de produire localement. Par contre, lorsque les revenus paysans sont maintenus à des niveaux trop importants (mais ceci n'est pas le cas en Guinée), les marges du secteur agro-industriel se réduisent entraînant des difficultés pour les entreprises d'autant plus grandes qu'elles sont exportatrices. De manière similaire, l'industrie est consommatrice de services et les insuffisances du secteur tertiaire se traduisent par des sur-coûts ou des inefficacités dans la production.

2° Une cohérence entre les orientations officiellement choisies et les mesures effectivement prises ou les signaux transmis aux opérateurs privés est évidemment indispensable. Or, l'option clairement affirmée de laisser jouer les mécanismes de concurrence, dans les limites fixées par l'autorité, est en fait souvent contredite sur le terrain. Certaines entreprises acquittent les taxes et impôts, d'autres y échappent, de manière illicite bien sûr mais apparemment tolérée. Certaines entreprises se voient octroyées une position de monopole non justifiée. D'autres subissent des charges supplémentaires ou sont victimes de tracasseries arbitraires.

Alors que le code des investissements stipule l'égalité de traitement entre entreprises nationales et étrangères, ces dernières sont tantôt mal perçues tantôt avantagées par l'administration. Il serait souhaitable que le Gouvernement affirme clairement sa position sur l'accueil des investissements étrangers et que celle-ci soit respectée par toutes les institutions publiques concernées.

Le manque de coordination entre les différents ministères est d'ailleurs stigmatisé par la plupart des promoteurs industriels.

2° L'option du développement d'un tissu industriel à partir de PME est entièrement justifiée. En contraste avec les grosses unités industrielles, la petite ou moyenne entreprise offre de multiples avantages: plus large diversification sectorielle et géographique, meilleure orientation vers les besoins des populations locales, plus grande efficacité et flexibilité dans l'emploi des facteurs de production, effet plus large dans la distribution des revenus et meilleure diffusion du phénomène industriel dans la société. Mais l'émergence d'un tissu de PME n'est guère possible dans un monde peu concurrentiel.

4 Au moins à court-terme, les exportations hors secteur minier ne peuvent être significatives que pour les produits agricoles ou agro-industriels, seuls domaines où la Guinée possède un réel avantage comparatif. En effet si le taux de salaire est faible, les coûts unitaires dans d'autres filières restent néanmoins élevés du fait du manque de main d'œuvre qualifiée et de déséconomies externes importantes. L'investissement étranger facilite considérablement la concrétisation de cet avantage comparatif par l'apport de savoir-faire, l'imposition des normes internationales et l'introduction dans les circuits de distribution internationaux. La forme de "joint-venture" avec des nationaux est particulièrement souhaitable. Elle accélère les transferts de technologie, implique une implantation plus permanente et évite une trop grande extraversion. Mais l'investissement étranger est sensible à biens d'autres facteurs que les seules perspectives de rentabilités.

3. Les principaux obstacles au développement industriel

3.1. L'étroitesse du marché

3.1.1. La dimension du marché national

Le marché guinéen se compose de Conakry et d'un ensemble de micro-marchés peu intégrés du fait des distances et d'un manque d'infrastructure. De plus les débouchés du secteur manufacturier sont extrê-

moment limités et ceci tant en ce qui concerne la consommation privée, la demande intermédiaire que les commandes de l'Etat.

3.1.2. La demande intérieure privée

Le pouvoir d'achat est particulièrement faible. La population agricole qui représente quelque 80% de la force de travail vit pratiquement en régime d'auto-subsistance et n'a guère accès au marché tant faute de revenu que de moyens de communication. Les fonctionnaires, dont l'importance est significative surtout sur le marché de Conakry, disposent d'un revenu moyen ne dépassant guère le niveau de dépenses incompressibles. La classe aisée achète directement à l'étranger. En conséquence, la demande pour les produits manufacturiers locaux est extrêmement faible.

Le développement du marché intérieur passe donc par une politique de revenus au bénéfice des agriculteurs (avec un développement de l'infrastructure et de la distribution dans les zones rurales) et des fonctionnaires. La contrainte de finances publiques implique à cet égard une meilleure perception des taxes et impôts dus et donc une réforme du secteur public. Les commerçants, par leur pratique de marge plus ou moins constante, et les salariés du secteur privé sont en moyenne mieux lotis.

3.1.2. La demande intermédiaire et les commandes publiques

Le secteur minier constitue une enclave dans l'économie. Presque tous ses intrants sont achetés à l'étranger et il ne s'est guère développé en aval d'activités d'entretien, réparation, fournitures, etc. Il est peu probable que cet état de choses se modifie dans un proche avenir.

Mais la demande du secteur public s'est elle aussi davantage orientée vers l'importation. Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat a d'ailleurs récemment réagi par l'envoi d'une circulaire attirant l'attention sur les possibilités des entreprises locales. Une raison souvent avancée est le manque de qualité et de finition des produits locaux alimentée par les faibles exigences du régime précédent. Il y a en cette matière un effort de formation et d'information à fournir.

Outre l'amélioration de l'infrastructure, l'un des buts des programmes d'investissements publics devrait être la création d'emplois et la promotion de petites et moyennes entreprises locales. Il serait opportun dès lors que la définition des travaux, la configuration des dossiers d'appel d'offres et l'organisation de la mise en oeuvre tiennent compte de cet

objectif partout où ceci est possible et raisonnable étant donné les capacités d'exécution des firmes locales.

A cet égard, l'exonération de droits et taxes à l'importation dans le cadre de travaux publics n'est pas justifiée car elle ôte un incitant à la recherche d'intrants locaux (les entreprises peuvent toujours répercuter les taxes dans leurs prix).

Par ailleurs, la lenteur des paiements par l'Administration rend précaire l'existence des petites entreprises tournées vers le marché public. Une procédure plus rapide et plus simple pourrait être aisément mise en place.

3.2. Les entraves physiques

Une des premières mesures instaurées par le Gouvernement de la Deuxième République fut la suppression des barrières physiques à la circulation des marchandises et des licences d'importation. Néanmoins, des entraves subsistent du fait du manque d'infrastructure, de difficultés dans l'accès à la propriété et dans l'acquisition d'intrants importés.

3.2.1. Le manque d'infrastructure

L'insuffisance des communications routières et téléphoniques, le caractère incertain et variable des fournitures d'énergie et l'absence de services intermédiaires constituent des handicaps considérables au développement d'un tissu industriel. Les projets d'investissements publics devraient fort heureusement améliorer progressivement cet état de choses.

3.2.2. Les difficultés d'implantation

Les insuffisances du marché foncier et immobilier posent un double problème. D'une part, elles empêchent le développement du crédit de long-terme et, d'autre part, elles constituent un facteur limitatif à l'installation ou l'extension d'unités industrielles. La lenteur qui caractérise l'aménagement des zones industrielles a évidemment des conséquences très néfastes. Certains projets attendent une autorisation d'implantation depuis 3 ans. D'autres ont été abandonnés. Il en va de même pour l'obtention de terres agricoles et ceci empêche ou retarde la réalisation de projets agro-industriels.

3.2.3. Les irrégularités dans l'approvisionnement d'intrants

De manière générale, ce problème se pose surtout en termes de délais et affecte principalement les biens d'équipement et l'outillage spécialisé. Pour les autres intrants, généralement disponibles sur le marché local, on observe cependant des ruptures fréquentes dans l'approvisionnement et des variations de qualité parfois substantielles. De plus, les marges commerciales sont souvent importantes.

En matière d'investissement, le système de crédit (cf. infra) joue bien évidemment un rôle crucial. Les lacunes qu'on y observe se traduisent par des délais moyens trop importants entre la demande et l'arrivée du matériel. Les micro-projets sont généralement éliminés (les frais de dossiers étant quasi identiques pour tous les projets tandis que les commissions sont proportionnelles). Les conditions particulières des lignes de crédit peuvent empêcher l'entrepreneur de choisir l'équipement le plus adéquat en termes de dimension ou de prix. De plus, elles exigent une capacité d'autofinancement considérable (le crédit couvre au mieux 80% de la valeur des équipements mais ni les frais ni les taxes).

Les irrégularités dans l'approvisionnement obligent les entreprises à détenir des stocks importants et accentuent les problèmes de trésorerie. Notons aussi que de nombreuses entreprises se plaignent de la lenteur des services Véritas lorsque l'importation provient d'un autre pays que la France provoquant des délais et des frais supplémentaires. En outre, la commission est plus élevée que celle pratiquée par des firmes similaires.

3.3. Les lacunes de la politique tarifaire et les distorsions dans le système des prix.

L'introduction d'un tarif uniforme à l'importation et l'établissement d'un taux de change unique par un système d'enchères hebdomadaires éliminent théoriquement les principales distorsions dans le système des prix et l'allocation des ressources. Les questions à examiner sont le taux de protection effectif de la valeur ajoutée qui résulte de ces réformes, la politique de change et les incitants fiscaux à l'exportation. On ne reprendra pas ici les divers facteurs évoqués au §2 qui faussent la concurrence et introduisent forcément des distorsions dans le système des prix.

3.3.1. La protection de la valeur ajoutée nationale

Malgré la protection naturelle dont elle bénéficie, l'industrie guinéenne ne semble pas en mesure d'assurer le développement de la production domestique sans une certaine protection tarifaire. Cette protection

se justifie par le caractère "naissant" de l'industrie, les déséconomies externes qu'elle affronte, le manque actuel de main d'oeuvre qualifiée et aussi par le fonctionnement limité du marché des changes (cf. infra).

Idealement, les tarifs doivent être suffisamment élevés pour fournir une protection significative à la valeur ajoutée domestique et suffisamment bas pour décourager les importations clandestines de pays riverains. Ils doivent être aussi uniformes que possible pour limiter les distorsions dans le système des prix.

Le Gouvernement a remplacé en 1986 la panoplie peu cohérente et inefficace de taux multiples de taxes à l'importation par une structure à taux relativement uniformes. Sous le nouveau régime subsistent un droit de douane de 3%, un droit fiscal de 7%, une taxe sur le chiffre d'affaires (T.C.A.) à l'importation de 8% (portée à 10% le 1.1.1988) et une surtaxe de 20 ou 30% sur les biens de luxe. Ces taxes sont calculées sur les valeurs CAF (coût-assurance-fret). Un régime particulier prévaut toutefois pour certains produits (cf. infra). En outre, le code des investissements exonère de la T.C.A. les biens d'équipement nécessaires à la réalisation des investissements initiaux.

La fiscalité indirecte intérieure comporte deux types d'impôts : les taxes sur les ventes et les accises. Pour les premières, le système consistait en une taxe à la production (sur les livraisons non alimentaires) et un droit de timbre proportionnel de 5%. La taxe sur la production était de 12% TTC et a été ramené à 10% le 1.1.1988. A cette même date, le droit de timbre a été supprimé.

Egalement depuis le 1.1.1988, la TCA sur l'importation de matières premières est déductible de la taxe à la production supprimant ainsi une des causes de la protection tarifaire négative qui prévalait auparavant. Très curieusement cette déductibilité qui ne peut jamais donner lieu à remboursement, s'opère sur une base mensuelle alors que la plupart des entreprises rapportent leurs intrants en trois ou quatre cargaisons par an. Une base annuelle ou tout au moins trimestrielle serait hautement souhaitable.

Grâce aux modifications introduites au 1.1.1988 (harmonisation des taxes à l'importation et à la production, suppression du droit de timbre et de déductibilité de la TCA sur les matières premières importées), les tarifs assurent maintenant une protection positive de la valeur ajoutée nationale. Certes, le taux de protection tarifaire n'est guère élevé mais il paraît suffisant sauf pour quelques rares produits en particulier le riz dont l'importation reste implicitement subventionné au détriment de la production locale à condition bien entendu que le taux de change ne soit

pas trop surévalué, que la législation soit appliquée intégralement. Mais si certains souhaitent un taux plus élevé, il convient de résister à la tentation de modifier trop souvent une tarification (ce n'est d'ailleurs pas justifié dans un système de taux de change flexible).

Toutefois cette protection reste théorique dans la mesure où, fréquemment, les taxes à l'importation ne sont pas perçues. En outre, des dispositions ou conventions particulières se sont multipliées assurant des protections spécifiques généralement non désirables d'un point de vue d'efficacité économique. Tout ceci vide évidemment la politique tarifaire de sa substance. Il est clair que les entreprises nationales doivent être protégées contre des pratiques de dumping (ce problème se pose notamment dans le cas du ciment et des tabacs). Mais, il ne faut pas perdre de vue que des protections spécifiques assurent des rentes individuelles au détriment de l'ensemble de l'économie.

Les accises sur les alcools, tabacs et produits pétroliers apparaissent nettement plus faibles que dans les pays voisins et le rendement fiscal est anormalement bas. On soulignera le manque à gagner qui en découle pour le Trésor (de manière générale, le montant des impôts perçus n'est pas compatible avec la masse imposable et les taux en vigueur à moins d'exonérations et de fraudes multiples). L'instauration de droits plus élevés devrait être accompagnée d'un système d'estampillage pour prévenir la fraude. D'autre part, il conviendrait d'appliquer les accises aussi bien sur la production locale, quand elle existe, que sur les importations. Ces taxes risent d'affecter la structure de la consommation et accroître les recettes fiscales: elles n'ont pas un objectif de protection.

La protection de la valeur ajoutée du secteur industriel suppose aussi que la monnaie ne soit pas surévaluée. Or, ceci a certainement été le cas jusque fin 1987.

3.3.2. La politique de change

La conversion monétaire du 6 janvier 1986 s'est accompagnée d'une dévaluation dans un rapport de 1 à 12 (300 FG/\$) et de l'introduction d'un taux de change flottant par un système d'enchères hebdomadaires (début juin 1986 à 360 FG/\$). Néanmoins un marché de change parallèle s'est développé avec une décote du franc guinéen qui a même dépassé les 20% durant le premier trimestre 1987. L'existence de ce marché parallèle était liée à trois facteurs au moins: (i) le comportement de la Banque Centrale qui éliminait de la demande de devises certains types d'importation qu'elle jugeait superflus; (ii) la "perméabilité" du système douanier; (iii) l'absence de rémunération des dépôts en francs guinéens. Le filtrage des

demandes permettait une procédure de fixing plutôt que d'enchères et il en résultait une surévaluation du Franc Guinéen.

Actuellement toutefois, le contrôle de la BCRG sur les demandes de devises semblent se limiter à vérifier leur conformité avec les dispositions légales et à opérer un certain lissage (fractionnement) pour éviter des fluctuations brutales. Elle applique cependant une politique de fixing (que ce soit volontaire ou non, on observe depuis presque un an une remarquable stabilité du FG par rapport aux monnaies européennes) dont l'implication normale est une diminution des réserves de changes. Ceci explique sans doute les appréhensions des banques privées quant à la disponibilité future de devises. Pour amener le taux de change à un cours unique et réaliste, il faudrait: un élargissement des enchères à toutes les transactions courantes (y compris gouvernementales); maintenir l'automatisme des demandes (c'est le rôle de la politique fiscale de modifier l'allocation des ressources et non celui de la Banque Centrale); un comportement d'offre s'exprimant en quantités de devises plutôt que par un "fixing" du taux de change; une plus grande efficacité dans le contrôle douanier.

La prime du marché parallèle, actuellement de quelque 10%, correspond en fait aux coûts de transaction sur le marché officiel (gain de temps sur les formalités administratives, commissions bancaires, commission Véritas et facilité de "négocier" les taxes douanières). On notera aussi que l'établissement de comptoirs d'achat d'or semble avoir eu pour principal effet de réduire la marge des trafiquants.

A l'heure actuelle, on ne peut cependant pas affirmer que le FG soit significativement surévalué. D'une part, la Guinée n'a pas été affectée au même degré que ses voisins par la détérioration des termes d'échange et, d'autre part, les nombreuses anomalies dans la formation des prix (en particulier la grande variabilité des marges) rendent impossible l'estimation d'un taux de change d'équilibre.

3.3.3. Les incitants fiscaux à l'exportation

Le développement des exportations non traditionnelles se fera d'autant moins que demeure en place des mesures qui leur sont peu favorables. En particulier, il est crucial que les exportations ne soient pas taxées deux fois: dans le pays d'origine et dans celui de destination.

Deux systèmes sont avancés à cette fin: ristourne et admission temporaire. En principe, ils diffèrent uniquement par la procédure administrative et les délais (favorables à l'entreprise ou aux finances publiques).

qu'ils impliquent. Dans le cas de ristournes, l'administration rembourse les taxes à l'importation lorsque les exportations sont effectuées (elle peut aussi les considérer comme une provision sur les impôts ou taxes futurs). Dans le cas d'admission temporaire, les taxes à l'importation sont exonérées dans le rapport exportation/production, l'administration devant vérifier la réalité des exportations dans le délai imparti. Ce dernier système est moins favorable aux finances publiques et plus difficile à contrôler.

Un troisième système qui mérite d'être envisagé est celui d'une prime proportionnelle à l'exportation déterminée sur base du coefficient moyen importation/production. Si par exemple, la taxe globale à l'importation est de 20% et que le contenu en importation de la production industrielle pour le produit concerné s'élève en moyenne à 80%, les producteurs recevraient un montant équivalent à 16% de la valeur de leurs exportations (hors taxes). L'avantage de ce système est de subventionner les entreprises qui favorisent davantage la valeur ajoutée nationale et de pénaliser les autres. L'inconvénient est le contrôle qu'il requiert pour éviter les fraudes à l'exportation. Mais le risque de fraude existe également dans les autres procédures.

3.4. Les insuffisances du système financier

Malgré les progrès réalisés par la Banque Centrale, certaines carences ou difficultés subsistent dans le contrôle de la masse monétaire, la politique de change, l'organisation du crédit en particulier la politique de refinancement, et ses relations avec les banques privées puisqu'aussi bien la BCRG joue aussi le rôle de commission bancaire et de banque commerciale pour les parastataux. Parallèlement, le comportement des banques privées souève plusieurs questions (voir infra). Il faut cependant garder à l'esprit que le système bancaire a été bâti pratiquement à partir de zéro et qu'il n'aurait sans doute pas été possible ni désirable d'installer trop rapidement un système plus large et sophistiqué.

On se bornera ici à évoquer le système de crédit qui exerce une incidence directe sur le développement industriel.

Les équipements sont financés essentiellement sur les lignes de crédit étrangères (IDA, CCCE-PME, CCCE-accord cadre auxquelles s'ajoutera bientôt la ligne CEE). Chacune de ces lignes a ses propres conditions. Les taux peuvent varier entre 10 et 15%, les risques de change par l'Etat ou l'emprunteur et les risques débiteurs par la banque primaire, l'Etat ou le fonds de garantie. Il est évidemment regrettable que la BCRG n'ait pu éviter ces taux multiples qui discriminent les emprunteurs.

Même lorsqu'il ne couvre pas le risque de change, l'utilisation d'une ligne de crédit requiert du petit entrepreneur une capacité d'auto-financement de l'ordre de 60% de l'investissement (et même davantage dans le cas de matériel roulant): 20 à 30% d'apport personnel et couverture des frais et taxes. En plus, le crédit commence à courir dès livraison des devises par la BCRG à la banque privée alors que les marchandises arrivent rarement en moins de trois mois.

Etant donné les déboires qu'elles ont connus et faute d'un système de garantie fiable, les banques sont réticentes à accorder un crédit complémentaire (les demandes sont font d'ailleurs rares du fait du montant des agios et du ralentissement du nombre de projets nouveaux). Comme il est difficile d'obtenir du crédit pour les autres intrants (malgré la possibilité de refinancement), bon nombre de PME rencontrent des problèmes épineux de trésorerie avant même de commencer la production.

En fait, les activités des banques commerciales se sont jusqu'à présent limitées à la gestion des comptes à vue, à des transactions de change et à du crédit commercial de court-terme qui constitue la grande majorité des crédits en cours. Ainsi les banques perçoivent des marges, des commissions et des frais de tenue de compte en absence quasiment de toute opération à risque (dans le sens où elles travaillent maintenant avec une clientèle plus réduite mais qu'elles connaissent). Par contre, elles endurent des frais de fonctionnement élevés.

Il faut ajouter à cela quelques remarques. D'abord, les banques sont des banques commerciales et pas des banques de développement. Ensuite elles se sont installées dans des conditions difficiles (non connaissance de la clientèle, incompétence du personnel des anciennes banques, etc.). Elles n'ont pas non plus réussi à mobiliser une épargne locale. Ceci s'explique par le faible niveau de revenu et le manque de confiance dans le système bancaire (suite sans doute à l'expérience antérieure). En outre, la classe aisée obtient par des opérations commerciales ou immobilières un rendement bien supérieur au taux offert. On notera au passage que l'argument de taux d'intérêt réels négatifs n'est guère pertinent: d'une part le coût réel de l'argent n'est pas négatif pour les PME et, d'autre part, avec un taux de change relativement stable, ce sont les taux européens qui sont significatifs aux yeux des opérateurs importants.

Ceci amène d'ailleurs une autre réflexion. Les entreprises à vocation exportatrice ont dû négocier longuement avec la BCRG l'autorisation de maintenir un compte en devises à l'étranger. Ceci a retardé parfois d'un an le démarrage du projet. Il va sans dire que la plupart des entreprises commerciales en ont qui ne sont pas déclarés.

Le moins que l'on puisse faire à court-terme serait d'organiser une table ronde entre la Banque Centrale et les banques commerciales pour aboutir à une meilleure compréhension mutuelle et une politique cohérente et homogène de taux d'intérêt. Parallèlement, il convient d'oeuvrer à la mise sur pied d'un système foncier qui faciliterait l'accession à la propriété et permettrait le développement du crédit hypothécaire.

3.5. Les lacunes du système juridique

Ce qu'on a appelé souvent le vide juridique guinéen est en passe de se combler. En particulier, le Code des Investissements a été favorablement accueilli par les industriels. Cinquante entreprises (ou extensions) nouvelles ont été admises à en bénéficier entre mai 1987 et juin 1988 (il semble que depuis il y ait à la fois un ralentissement des demandes et de la diligence de la CNI).

Le Code des Investissements prévoit quatre régimes privilégiés qui correspondent aux priorités fixées par le Gouvernement: petites et moyennes entreprises guinéennes, entreprises exportatrices (à l'exclusion des minerais et de leurs dérivés), entreprises valorisant les ressources naturelles et les matières premières locales, entreprises implantées en dehors de l'agglomération de Conakry. Ces régimes donnent droit à

- l'exonération des droits et T.C.A. sur les biens d'équipement nécessaires à la réalisation des investissements initiaux;
- une réduction importante (à des degrés variables selon les régimes) de l'impôt sur les bénéfices pendant cinq ans notamment en fonction de l'emploi créé;
- l'exemption pendant cinq ans et la réduction de moitié pendant les trois années suivantes de la taxe d'apprentissage.

Il garantit aussi l'égalité de traitement entre les diverses formes de sociétés (privées ou publiques) et entre les personnes physiques et morales (guinéennes ou étrangères) et garantit la liberté de transferts des capitaux pour les investissements provenant de l'étranger.

Le code des investissements constitue une pièce importante dans la construction d'un cadre favorable à la relance de l'économie. Toutefois, pour que le code des investissements joue pleinement son rôle de base légale, il est indispensable qu'aucune dérogation ne lui soit donnée.

Il est clair que la position des autorités n'est pas aisée en la matière et que la crainte de voir s'installer ailleurs un important investissement est compréhensible. Mais la plupart du temps elle n'est pas fondée. Les avantages généralement demandés par les promoteurs potentiels sont une exclusivité temporaire (le plus souvent cinq ans), une protection accrue par un tarif à l'importation sur le bien produit ou encore l'exonération fiscale des importations de la firme. Dans la structure industrielle guinéenne, pareil investisseur occupe de facto une position de monopole. Il n'y a donc aucune raison d'accroître sa rente. Le contrat d'exclusivité lui permet de maximiser cette rente par l'absence de menace d'entrée sur le marché. La protection tarifaire différenciée est à proscrire en raison des effets en cascade néfastes qu'elle exerce. Enfin l'exonération des droits d'entrée constitue une perte de recettes pour les finances publiques et un engrenage dangereux.

De nombreuses entreprises se plaignent d'avoir à renégocier notamment avec le Ministère des Finances ou/et la BCRG, les avantages accordés par le Code des Investissement. Par contre, des firmes bénéficient de mesures particulières décidées semble-t-il sans concertation inter-ministérielle.

Par ailleurs, même si ils sont tombés en désuétude, certains décrets n'ont jamais été abrogés ce qui constitue une source d'ambiguïté et de conflits.

3.6. Le manque d'esprit industriel

Traditionnellement, le Guinéen actif en milieu urbain est fonctionnaire ou commerçant (parfois les deux dans la mesure où fonctionnaire, il parvient aussi à vendre des services). A défaut de revenu élevé, la fonction publique répond aux motivations de prestige et de stabilité de l'emploi. Par contraste avec l'industriel, le commerce offre un meilleur niveau de rémunération, une rotation des fonds plus rapide, des gains à court-terme avec moins de risques. Mais c'est surtout un manque de formation technique et comptable et une compétence de gestion insuffisante qui rendent rebutante a priori l'activité industrielle.

Le manque d'esprit industriel est aussi entretenu par les exemples vécus. Des projets bien conçus sur le plan technique et financier (ce qui est plus rare du fait de la tendance à la sous-capitalisation) ont sombré du fait d'une gestion désastreuse qui typiquement confond flux de revenus de l'entreprise et du ménage, ignore les principes d'organisation de la production, les règles fiscales et parafiscales, la nécessité d'amortissements et de maintenance, etc. Par ailleurs les efforts d'industrialisation menés

par le secteur public, même quand ils n'ont pas débouché sur des pertes financières continues, ont été d'une dimension importante face à laquelle l'individu moyen se sent complètement étranger.

Changer un tel état d'esprit est un effort de longue haleine. La création d'un enseignement professionnel technico-commercial est indispensable mais en aucune manière suffisant. Les actions modestes à l'échelle nationale mais directement concrètes d'assistance aux PME telles que celles organisées respectivement par le PNUD et la BIRD sont à mettre en exergue (il semble toutefois que leur réalisation soit fort lente).

A l'absence d'esprit d'entreprise s'ajoute aussi une mauvaise perception de la politique industrielle. Pour une bonne partie de l'opinion publique, elle a consisté essentiellement en la privatisation ou liquidation des entreprises publiques. Etablir un climat plus propice implique de faire mieux connaître les buts poursuivis et les réalisations. Développer l'esprit d'entreprise passe aussi par des actions publicitaires. La création d'un prix du Ministre pour l'esprit d'entreprise décerné périodiquement en présence des médias aura plus d'impact sur l'opinion publique que la création de structures administratives exemplaires ou l'inauguration d'unités industrielles surdimensionnées dans le contexte guinéen. Le "marketing" ne devrait pas s'arrêter là. Reportages sur des réalisations de P.M.E. et interviews de petits industriels contribuent à diffuser la conviction que l'activité industrielle est importante pour le pays et n'est pas inaccessible.

3.7. La faiblesse du système institutionnel.

3.7.1. L'autorisation d'entreprendre

Dans la structure actuelle l'autorisation d'exercer une activité industrielle requiert successivement un agrément technique, l'inscription au Registre de Commerce, et l'obtention de la carte professionnelle. Il est clair qu'un guichet unique simplifierait considérablement cette procédure. Il faut toutefois reconnaître que sur 40 entreprises interrogées aucune ne s'est plaint de cette procédure. Les délais qu'elles mentionnent varient entre dix jours et un mois. Leurs plaintes concernent surtout l'après: on attend longtemps pour avoir le terrain ou le local promis, on est "embêté" ensuite par l'un ou l'autre fonctionnaire pour des problèmes non fondés d'environnement ou de toxicité des produits, etc. Il serait logique que l'agrément technique couvre tous ces aspects et que copie soit transmise aux ministères concernés (en particulier l'administration fiscale, l'office de sécurité sociale et la direction générale des statistiques).

Les entreprises se déclarent peu satisfaites par l'obligation de passer par l'Office de la Main d'Oeuvre pour leur recrutement qui, selon elles, aboutit seulement à rallonger les délais de recrutement du personnel désiré.

3.7.2. Le système d'appuis

Lorsqu'on élabore un système d'appui susceptible de fonctionner de manière efficace, on se base nécessairement sur un ensemble d'hypothèses de comportement. La discussion ci-dessous repose sur trois postulats.

Le premier est que le bon fonctionnement des institutions requiert une certaine permanence des structures, une stabilité des procédures et de ce fait une relative durabilité des mandats de direction. Il faut donc se garder dans la mesure du possible et du raisonnable de bouleverser ce qui opérationnel ou de remettre en cause des orientations décidées.

Le deuxième est que la création ou le développement d'une petite ou moyenne entreprise requiert l'existence d'un entrepreneur ayant un projet de production adapté à ses capacités, production pour laquelle il existe un débouché rentable. Ceci n'est pas un truisme: l'implication est qu'il convient de partir de l'entrepreneur et de ses capacités techniques et financières et cela par opposition à une stratégie où une structure administrative détermine des projets et recherche ensuite des partenaires privés susceptibles de les réaliser. Si un fonctionnaire a une bonne idée industrielle qu'on lui donne une prime de départ pour lui permettre de la mettre en oeuvre!

Le troisième est que l'individu a en général une aversion pour les démarches administratives. Il n'utilisera les services d'une institution d'appui que s'il y voit un avantage soit en termes pécuniaires soit en allègement des démarches à effectuer. Il faut donc écarter, quelle qu'alléchante qu'elle puisse paraître sur le plan théorique, une procédure où par exemple un entrepreneur est censé s'offrir successivement les services payants d'un bureau d'étude pour l'étude de faisabilité, puis d'une institution d'accueil pour la constitution de son dossier et ensuite d'un cabinet comptable pour la gestion courante de ses affaires.

D'une part, l'investisseur étranger dispose presque toujours de services comptables et juridiques, au sein de son entreprise. Ce qu'il demande en général est un interlocuteur unique et une information claire et précise sur la législation, les procédures, les fournitures locales, etc.

D'autre part, le dialogue entre un petit entrepreneur local et un expert pourrait s'avérer difficile du fait d'un sentiment de méfiance dans le chef de l'entrepreneur vis à vis d'un interlocuteur qui ne tient pas le même langage et à qui il doit dévoiler des informations confidentielles. Or, ce dialogue est important pour le succès du projet. Le tout est de créer les motivations suffisantes.

Le système d'appuis que le Gouvernement met en place comporte trois institutions: le CCDE (qui en quelque sorte remplace l'ONPPME), le CNPIP et la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture.

Le CNPIP devrait tenir le rôle défini plus haut d'interlocuteur pour les investisseurs étrangers. Il pourrait aussi tenir à jour et diffuser une documentation adéquate pour les consulats guinéens à l'étranger.

L'appui à fournir aux PME est plus complexe. Face à un nouveau projet, la première étape consiste en l'analyse de sa viabilité: le projet est-il raisonnable, compatible avec les aptitudes du promoteur, existe-t-il un débouché suffisant pour la production, etc. Ceci semble dans les capacités des cadres du CCDE d'autant plus que les projets locaux ne sont pas d'une grande sophistication technique et souvent le simple bon sens suffit à détecter les mauvais projets. La seconde étape est la constitution du dossier en vue d'obtenir l'agrément technique et le bénéfice du Code des Investissements. Ceci, qui peut paraître relativement rebutant pour l'entrepreneur, n'est qu'un simple travail de routine pour un fonctionnaire consciencieux et formé. Enfin, si le dialogue s'est noué entre le Centre et l'entrepreneur, il est naturel que le CCDE ait aussi une mission de suivi de la PME et de conseil en cas de difficultés.

Par contre, il paraît moins utile de le charger de la procédure de demande de crédit et cela pour deux raisons. D'une part, l'évaluation du volet financier, de la capacité de l'entrepreneur de faire face aux charges d'intérêt et de remboursement et du risque qu'il représente sont nettement plus complexes et, d'autre part, l'organisme bancaire effectuera de toute façon cette évaluation lui-même en exigeant d'ailleurs un contact personnel avec l'entrepreneur.

Pour des raisons de déontologie et d'indépendance, il ne faudrait pas non plus permettre à ces institutions d'orienter les promoteurs vers tel ou tel organisme financier ou société d'audit.

Il est évidemment souhaitable qu'une franche collaboration s'établisse entre ces institutions. A cet égard, il conviendrait de créer d'urgence un service commun de documentation juridico-économique accessible et tenu à jour. Il devrait aussi contenir les études statistiques et

les analyses sectorielles réalisées respectivement par les services du MPCI et du MICA.

Le rôle de la Chambre de commerce est plus difficile à cerner actuellement. Les industriels interrogés n'y voient aucun intérêt soit qu'ils la jugent trop orientée vers les activités de négoce, soit qu'ils restent peu susceptible de leur fournir une assistance quelconque soit encore qu'ils la déclarent trop politisée. La C.C.A.I.G. a cependant un rôle important à jouer: contacts industriels et commerciaux tant intérieurs qu'avec l'étranger (opérations de jumelage avec les chambres de commerce d'autres pays par exemple) et promotion des produits guinéens. Il paraît évident qu'elle doit encore créer son image de marque. Peut-être serait-il judicieux qu'elle se structure en associations professionnelles dotées d'une large autonomie. Ces associations sont mieux en mesure d'assurer la défense d'intérêts communs, d'organiser des activités d'informations ou de formations spécifiques, de constituer des centrales d'achats ou des coopératives de vente en commun et peut-être même de créer par les cotisations de leurs membres un système de caution mutuelle.

3.7.3. La lenteur de la réforme du secteur public

Plusieurs pays ont mis en place des incitants plus ou moins efficaces au développement de PME et à la création d'emplois. Généralement, ces dispositifs représentent au moins à court-terme un certain coût pour l'Etat. Rien de tout cela ne peut s'imaginer en Guinée sans que soit réalisée la réforme du secteur public entamée il y plus d'un an déjà.

La faiblesse des administrations fiscales et la non application de plusieurs dispositions légales conduisent à un rendement des impôts extrêmement bas à un point tel que les recettes fiscales hors secteur minier atteignent à peine 1% du PIB en 1986.

Que l'emploi public soit trop élevé par rapport aux besoins ne serait pas en soi très dommageable dans une situation de sous-emploi élevé si il n'en résultait pas (i) une lourdeur administrative accrue; (ii) un niveau de rémunération moyen tellement faible qu'il oblige bon nombre de fonctionnaires à trouver des sources de revenus complémentaires parfois même pendant les heures de services et (iii) des conditions de travail déplorables.

Encore faut-il que la réduction de l'emploi s'opère de manière socialement acceptable. La réinsertion dans le secteur privé grâce à l'appui du BARAF est un exemple de ce qui peut être réalisé mais il faut être conscient que le nombre de fonctionnaires capables de se reconvertir est

limite et que certaines professions sont saturées. Il faudrait pas négliger les possibilités de réorientation dans des activités à caractère social (enseignement, santé).

Conclusion

La politique économique doit essentiellement viser à atténuer les obstacles actuels au développement d'un tissu industriel. Dans une perspective de long terme, il faut également agir sur les facteurs limitatifs de la croissance : taux d'épargne et quantité de main d'oeuvre qualifiée. Le Gouvernement doit aussi se donner les moyens de sa politique en se dotant d'une administration plus efficace, en premier lieu dans le domaine fiscal. Il devrait réaffirmer clairement ses orientations (notamment en ce qui concerne les investissements étrangers) et des mesures non cohérentes avec les objectifs poursuivis devraient être proscrites.

A N N E X E X I V

THEME: ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL
S/THEME: ENVIRONNEMENT D'ACCOMPAGNEMENT

Présenté par M. Alsény Sylla, O.N.P.P.M.B.

S O M M A I R E

I. CONTENU ET IMPORTANCE DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL
D'ACCOMPAGNEMENT

II. SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT GUINEEN D'ACCOMPAGNEMENT

- . Infrastructures Energétiques
- . Routes
- . Communications et Transport
- . Télécommunications
- . Zones Industrielles
- . Echanges Commerciaux.

III. STRUCTURES D'APPUIS ET COUT DES FACTEURS DE PROMOTION

- . Structure Technologique
- . Structure de Formation.

COUTS DES FACTEURS

- . Main-d'oeuvre
- . Capital
- . Ressources Naturelles

CONCLUSION

I. CONTENU ET IMPORTANCE DE L'ENVIRONNEMENT D'ACCOMPAGNEMENT

1. Les mesures économiques tendant à asseoir une structure d'économie de marché sont encore entravées par des contraintes d'ordre administratif et humain ; et du fait de la vétusté des infrastructures économiques et de la vulnérabilité des secteurs productifs, les perspectives de notre Economie semblent être encore précaires.

Si un réexamen de l'environnement institutionnel est encore nécessaire, des efforts considérables sont à déployer pour harmoniser l'environnement d'encadrement indispensable à tout développement industriel.

2. En effet, l'environnement d'accompagnement constitue le cadre physique du développement industriel. Il requiert ainsi une juste combinaison des facteurs de production et un équilibre entre les infrastructures économiques.
3. La disponibilité des facteurs de production et même la qualité de ces facteurs, ne permet un juste développement que dans la mesure où les infrastructures économiques facilitent leur combinaison.

Toute stratégie industrielle exige donc une proportion raisonnable entre les facteurs de production et les infrastructures nécessaires à la transformation de ces facteurs en vue d'un échange constant entre les producteurs et les consommateurs d'intrants et d'extrants.

De ce point de vue qu'elle est la situation guinéenne ?
Notre propos sera articulé sur le tryptique : Description - Analyse - Recommandations.

II. SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT GUINEEN D'ACCOMPAGNEMENT

4. Le développement économique a pour objectif d'élever le niveau de vie. Ce n'est pas un objectif figé, car il s'élève avec chaque amélioration ; et il n'est possible de progresser dans la direction souhaitée qu'en utilisant avec le maximum d'efficacité les ressources disponibles : expérience - main-d'œuvre - énergies.
5. La Politique industrielle de notre pays a été longtemps dominée par un déséquilibre entre la réalisation des unités industrielles et celle des infrastructures économiques indispensables pour un meilleur fonctionnement de celles-ci.

L'examen de leur état révèle ce qui suit :

- ENERGIE

6. La Guinée était à l'indépendance considérée comme le château d'eau de l'Afrique Occidentale ; tout était ainsi indiqué

pour que les ressources énergétiques du jeune Etat permettent non seulement un développement industriel harmonieux mais aussi des profits financiers importants résultant de l'exportation d'une partie de ces ressources. La capacité d'énergie hydraulique était estimée à 6 000 MW (soit 60 milliards de KW/H). Mais l'option pour des infrastructures peu commodes à la place de nombreuses micro-réalisations a empêché tout investissement réaliste dans ce domaine.

Ce sont donc ces vieilles infrastructures insuffisantes et mal entretenues que les conditions climatiques particulièrement difficiles des dernières années ont fini par rendre quasi inopérantes.

7. Ainsi, le bois et le charbon de bois ont assuré 65 % de la consommation totale d'énergie, les produits pétroliers importés ayant constitué les 34 % (en incluant bien sûr les quantités utilisées par CBG et FRIGUIA).

En 1983, la capacité de production d'électricité installée était de 73 MW dont 34 MW d'origine thermique et 39 MW d'origine hydro-électrique (soit 46 % de l'électricité produite par les centrales thermiques et 54 % par les centrales hydro-électriques).

8. Cette production était répartie entre les trois principaux réseaux :
 - . le réseau géré par la SNE et qui approvisionne l'extérieur à partir des grandes chutes ;
 - . les réseaux fournissant l'énergie électrique nécessaire aux exploitations minières dont les besoins sont évalués à environ 230 Millions de Kwh ;
 - . les réseaux locaux approvisionnant l'intérieur du pays à partir des deux petites centrales hydro-électriques de Kinkon (3,2 MW) et Tinkisso (1,5 MW) et des groupes électrogènes installés par la SNE.
9. Il faut dire que cette répartition des capacités de production s'est largement infléchie en faveur de la production thermique.

Pour cela, la Guinée a importé en 1986, 470 000 T de produits pétroliers et près du double en 1987 dont la plus grande partie (près de 500 000 F) a été utilisée par les sociétés minières et par la SNE pour la production d'électricité.

10. Les informations ainsi recueillies indiquent d'une manière évidente que la Guinée est trop dépendante des produits pétroliers pour sa production d'électricité et d'autre part, les besoins du pays sont mal satisfaits au regard des normes exigées par l'industrie.

En effet, la vétusté du réseau de distribution qui est à l'origine de fréquentes coupures, oblige les entreprises industrielles à mettre en place leurs propres générateurs de courant électrique. Cette situation rend pratiquement impossible, sinon onéreuse, toute implantation industrielle en dehors des zones urbaines encore moins à l'intérieur du pays.

11. L'analyse de ce problème recommande, au moment où une sensible amélioration se fait sentir dans la planification du pays, de procéder à une réévaluation des ressources hydro-électriques et une définition des priorités pour les utilisations éventuelles. Certes, des études sont actuellement en cours, mais les impératifs du développement industriel déjà amorcée commandent la réalisation de micro-barrages nécessaires à la production d'électricité dont ont besoin les industries existantes.
12. Dans cet ordre d'idée, il convient d'élaborer un plan de redressement à court terme, mettant en exécution des projets destinés à combler le déficit actuel d'énergie nécessaire aux industries existantes. A long terme, il est loisible d'élaborer un plan national de développement énergétique prenant en compte les opportunités d'investissement à l'intérieur du pays en donnant la priorité aux Régions présentant de plus grandes perspectives industrielles notamment celles qui contiennent de grands projets agricoles ayant un intérêt particulier pour l'industrie.
13. Un tel plan présente l'avantage de diversifier le tissu industriel, de décongestionner les centres urbains, et de réduire les coûts incitatifs de l'énergie, offre des perspectives d'industrialisation rapide.

- Axes Routiers

14. La Guinée dispose d'un réseau routier de 28.400 Km dont une partie est asphaltée. L'inattention portée sur l'entretien de ces routes d'une part et l'absence d'une politique de réalisations des pistes reliant les zones rurales aux centres urbains, ont contribué à une dégradation de l'existant et à un manque d'échanges commerciaux entre producteurs et consommateurs, ce qui a entraîné à une forte régression de la production agricole.
15. Conséquemment, les industries transformatrices des produits agricoles ont connu des perturbations majeures dans leurs programmes de production ; une préférence marquée pour l'implantation d'industries transformant les matières premières importées s'est fait sentir.
16. Même dans le cas des industries importatrices de matières premières, celles-ci étant implantées de façon anarchique et loin de leurs marchés potentiels, d'énormes investissements sont rendus obligatoires pour l'évacuation de leurs productions.

17. Certes des efforts sont déployés pour l'amélioration des routes ; le second projet routier visant la réparation de 1 548 km de routes asphaltées et l'entretien de 4 622 km de routes en est un exemple.

Toutefois, la priorité devrait être donnée à l'exécution des pistes reliant les zones de production entre elles ; puis les axes reliant les régions industrielles à leurs lieux d'approvisionnement en matières premières et à leurs marchés. En second, le programme routier développera les liaisons entre les grands centres urbains d'une part et le pays aux territoires voisins de la sous-région d'autre part.

- Chemin de fer

18. La principale voie ferrée du pays est la voie CONAKRY-KANKAN longue de 663 km. Elle traverse les principales régions productrices de produits d'exportation, mais aussi deux gisements de bauxite (Kindia et Dabola). Une seconde voie joint Fria (productrice d'alumine) à Conakry ; tandis que la troisième voie (135 km) rattache les gisements de bauxite de Boké et la côte.

Rarement, la voie principale a été mise à profit pour assurer ou l'approvisionnement des industries implantées dans les régions traversées en intrants importés, ou l'évacuation de la production de ces unités vers les marchés de consommation.

Aujourd'hui la vétusté de cette voie et le handicap qu'elle cause à la fluidité des échanges commerciaux sont lourds de conséquences économiques.

19. Le projet à long terme concernant la construction d'un réseau ferroviaire intégré de 1 200 km qui desservira Dabola, Tougué, le Sud-Est de Mamou, N'Zérékoré et qui sera rattaché au chemin de fer de LAMCO, doit envisager la possibilité de drainer en plus du minerai, les produits du secteur manufacturier et agricole.

- Port et Aéroport

20. Le Port de Conakry constitue une infrastructure économique assez importante dans le développement du pays. Jadis peu performant, manquant d'installations techniques indispensables pour assurer des services rapides, il a constitué un facteur de freinage dans le processus de mise en route des projets et d'approvisionnement des unités existantes. Les insuffisances du Port se résument :

- Manque de spécialisations de quais.
- Long séjour des navires en rade.
- Séjour prolongé des navires au quai du fait d'équipements de manutention peu performants.
- Manque de sécurité des marchandises (voies - détournement).
- Manque d'installations de magasinage appropriées.

Ces différentes insuffisances ont longtemps porté préjudice aux opérateurs économiques tant commerciaux qu'industriels soit du fait des dommages causés aux équipements ou du détournement d'importantes quantités de matières premières.

21. Par ailleurs, les installations aéroportuaires n'ont pas aussi contribué à améliorer les échanges commerciaux encore moins à inciter les investissements industriels.

En effet, la médiocrité des installations et surtout le manque de moyens de transport aérien ont finalement restreint toute possibilité de prospection à l'intérieur du pays.

Les Sociétés Minières travaillant à l'intérieur ont été contraintes de se procurer des avions privés pour assurer les liaisons entre les carrières et Conakry.

De plus en plus des services privés aériens ont été sollicités par des Investisseurs Etrangers afin de procéder à des enquêtes à l'intérieur. Le coût de ces prestations étant très élevés, le développement des Investissements à l'intérieur du pays s'en est trouvé largement éprouvé.

22. Un programme de réorganisation et de réhabilitation de la Compagnie Nationale et des infrastructures existantes est en cours d'exécution.

Aussi, les importants travaux de rénovation du Port Autonome de Conakry et la diversification des services de transit et de manutention par des sociétés privées sont des signes d'amélioration dans ce secteur. Pour que ces changements portent un effet sur le processus de développement économique, il incombe de doter ces infrastructures de matériels performants dont la gestion sera confiée à des opérateurs privés.

- Télécommunications

23. Les télécommunications en Guinée ont longtemps souffert de l'obsolescence et de l'étroitesse du réseau.

L'insuffisance du réseau des télécommunications au niveau national n'a pas permis une évolution industrielle de l'intérieur du pays, la plupart des unités industrielles qui y sont installées ont supporté des charges importantes pour se doter de systèmes de télécommunications. Aussi, les opérateurs ont-ils des difficultés pour établir les contacts avec leurs partenaires étrangers.

Certes, des améliorations satisfaisantes permettent actuellement d'assurer ces liaisons avec Conakry. Cependant, des efforts doivent être déployés en vue de faciliter les liaisons intérieures. Aussi, il reste à définir une politique incitatrice pour les entreprises, car le coût des télécommunications est malgré tout élevé par rapport au niveau de l'activité économique actuel du pays.

- Zones Industrielles

24. L'une des grandes difficultés pour le développement initial de la Guinée est l'absence de zones industrielles.

Cependant les zones industrielles procurent en plus des avantages classiques d'industrialisation et d'urbanisation, une utilité sociale maximale, le contrôle du processus inflationniste par la réduction de la durée entre l'investissement et la production, la réorganisation des pôles de développement et la décentralisation.

25. L'inexistence de zones industrielles aménagées, même à Conakry, a donné lieu à une implantation désordonnée surtout de la petite industrie. Ces unités se sont installées dans des zones offrant peu ou pas d'utilités requises pour leurs fonctionnements adéquats. Mieux les infrastructures sont si inadaptées qu'elles n'offrent ni sécurité de travail, ni productivité.

Aujourd'hui encore le problème de zones industrielles étant à l'état imaginaire, il influence largement le rythme des implantations des entreprises. La zone industrielle de Sonfonia ne présente aucune infrastructure permettant à une P.M.E de s'y installer. Le coût d'aménagement des parcelles dans cette zone est si élevé que les entreprises qui s'y installent ne peuvent prétendre à une rentabilité à court terme des investissements.

Aucune politique ne semble être élaborée en vue de doter Conakry d'une zone industrielle. Or, l'organisation actuelle de la ville de Conakry correspond aux fonctions de la structure économique pré-industrielle ; il faut donc envisager la création d'une zone industrielle organisée qui anticiperait les développements futurs et pourvoierait des espaces fonctionnels correspondants aux nouveaux systèmes d'implantations.

26. Pour permettre une industrialisation fondamentale, une urbanisation adéquate et un développement régional équilibré, il est opportun d'intéresser le secteur privé à la création d'une zone industrielle organisée à Conakry et des zones artisanales et terrains industriels à l'intérieur du pays. Ces zones seront dotées d'infrastructure d'utilités communes dont la gestion sera confiée à une institution privée et dont le type d'occupation pourrait être la location-vente.

Ainsi, les ressources nationales dont le potentiel ne peut être utilisé à cause de la faiblesse d'infrastructures pourront être mises en valeur d'une façon productive et remédier également au problème de la baisse de productivité résultant d'une concentration excessive des industries dans les villes.

- Echanges Commerciaux

27. L'inefficience des infrastructures économiques dont nous venons de faire les descriptions et la vétusté des moyens de communication ont systématiquement empiété le volume des échanges commerciaux intérieur et extérieur, d'où une baisse de la production agricole et industrielle du pays. Il faut toutefois

attribuer une part importante de cette baisse au faible niveau du secteur des transports (terrestre, maritime, aérien). La qualité des biens et services échangés n'a nullement connu d'amélioration sensible.

C'est pourquoi, l'amélioration de la structure des échanges commerciaux doit induire une évolution à double sens permettant à court terme le désenclavement des zones de production et la définition d'une série d'avantages spécifiques à la création d'industries suivantes :

- Celles qui produisent des facteurs de production de base pour d'autres industries ;
- Celles qui utilisent les matières premières disponibles sur place, particulièrement celles qui transforment les produits agricoles et non agricoles ;
- Celles qui produisent des biens industriels actuellement importés afin de promouvoir les échanges de biens industriels au sein de la sous-région comme un moyen d'obtenir des devises ;
- Les petites industries.

III. STRUCTURES D'APPUI ET COÛTS DES FACTEURS

- Développement Technologique

28. Le manque de structure de soutien à un développement technologique est un autre frein au développement industriel de la Guinée. Or, le développement industriel doit s'appuyer sur des ressources humaines ayant les compétences requises pour effectuer la recherche en vue de mettre au point la technologie appropriée pour la transformation sur place des ressources naturelles disponibles.
29. Cette insuffisance a donné lieu à l'implantation d'usines utilisant des technologies nécessitant des spécialistes et techniciens étrangers. Cette dépendance vis-à-vis de l'expertise étrangère a débouché sur le choix et l'acquisition de technologies inadéquates à beaucoup d'égards : certains des équipements acquis étaient chers alors que d'autres n'étaient pas adaptés aux conditions locales.

Une telle situation a conduit à des pannes fréquentes et/ou des réparations coûteuses, si ce n'est pas la fermeture pure et simple de l'entreprise. Le relèvement de cette situation passe par la création d'ateliers pilotes, destinés à développer la technologie appropriée, aptes à pourvoir la petite industrie de pièces détachées indispensables au fonctionnement régulier des équipements, compétents pour la fabrication de petits outillages pour l'agriculture. Mais ces objectifs ne peuvent être atteints sans un programme de formation industrielle.

- Formation Industrielle

30. Le développement industriel de la Guinée a longtemps souffert de l'absence de plans adéquats pour la mise en valeur des ressources humaines ou de capacités technologiques ; le système d'éducation ayant été orientée vers la formation massive sans tenir compte des objectifs de développement et des besoins du secteur productif.

Aussi, la nature et la taille des industries implantées visaient à produire des biens pour remplacer les importations.

31. La contribution de telles industries à la mise en valeur des ressources humaines est plutôt limitée ; en effet la dépendance à l'égard de l'équipement importé, de l'expertise étrangère, des matières premières ouvrées ou semi-ouvrées qu'elles nécessitent militent contre la formation de la gamme de compétences nécessaires au développement industriel.

32. Le pays manque ainsi de compétences scientifiques et techniques pour envisager l'éclosion d'un processus d'industrialisation sur des bases endogènes.

Il y a donc une nécessité de mise en valeur des ressources humaines. Ce n'est pas un problème spécifique à l'industrie ; mais l'importance du rôle de ce secteur dans le processus de transformation structurelle exige que les efforts soient plus déployés par là.

La planification des ressources humaines et la création d'institutions spécialisées dans la mise en valeur de ces ressources en vue d'acquérir les compétences qui font défaut sont des conditions de réussite.

33. Pour ce faire, les efforts doivent tendre vers 3 axes principaux :

- . Identification des besoins en main-d'oeuvre. formulation des politiques et plans de développement de la main-d'oeuvre industrielle y compris des mesures visant à assurer une participation active et significative des experts Nationaux à la formulation des projets ;
- . Renforcement des liens institutionnels entre l'Université, l'Industrie et les Instituts de formation au niveau national en vue de s'assurer que les Instituts d'études supérieures et les établissements de formation professionnelle orientent leurs formations vers la satisfaction de la demande du secteur industriel et que les entreprises industrielles établissent des programmes de formation pour valoriser leurs main-d'oeuvre ;
- . Création d'institutions de Recherche-Développement en vue de faciliter les inventions technologiques ainsi que des innovations par la réalisation d'unités de démonstration.

34. Il incombe alors à l'Etat de fournir l'assistance technique et financière afin d'élargir la portée des structures et des institutions existantes et/ou à créer dans le but d'élever la qualité de la main-d'oeuvre et la productivité des entreprises.

De toute évidence, il existe entre la productivité et la qualité de la main-d'oeuvre une liaison essentielle qui repose sur l'enchaînement des éléments suivants : enseignement, formation et utilisation des connaissances et des compétences au sein du système productif.

Or, les deux premiers éléments incombent au premier Chef aux Autorités du pays.

- Facteurs de Production et leurs Coûts

35. La production est un phénomène technico-économique car pour la réaliser, on est amené à combiner un certain nombre de moyens humains et matériels dont la force de travail, la terre, les matières premières, les machines et les progrès qu'elles incorporent ; on les appelle facteurs de production.
36. La combinaison des facteurs de production constitue le mobile de la production. Mais cette combinaison n'est effective que dans le cadre d'un environnement infrastructural adéquat.

Ce cadre physique est ce qui a le plus fait défaut à l'industrie guinéenne. L'analyse des principaux facteurs de production l'atteste.

- Main-d'oeuvre

37. Elle n'est certes pas insuffisante en Guinée ; mais la formation inadaptée et l'utilisation qu'on en a fait (manque de motivation) n'ont pas permis un apport remarqué au développement industriel du pays.

Le manque de structure de formation de cadres et techniciens moyens, de gestionnaires qualifiés et d'une planification rationnelle font que aujourd'hui les entreprises privées ressentent un cruel besoin de personnel qualifié apte aux exigences de la réalité économique nouvelle.

Elle subi alors l'effet du transfert des compétences en provenance des pays voisins de la sous-région.

Les salaires versés à cette main-d'oeuvre expatriée sont de loin supérieurs à ceux versés aux Nationaux.

38. Les salaires approximatifs de la Fonction Publique en 1986 étaient de :

- . 25 000 à 40 000 FG pour un nombre réduit de hauts fonctionnaires.
- . 15 000 à 25 000 pour les diplômés.
- . de 5 000 à 10 000 pour les autres.

Ces salaires ont été réhaussés au niveau indiciaire à 80 % en juin 1986.

Bien que ces salaires servent de référence pour le secteur privé, il reste entendu que les salaires versés par ce secteur sont nettement supérieurs. La main-d'oeuvre a donc besoin pour se relever, d'une formation continue et surtout d'une motivation tenant compte du coût de la vie : c'est à ces seules conditions qu'elle s'intégrera au processus de développement industriel.

- Capital

39. Si les performances du secteur industriel guinéen ont été très faibles, on impute aussi la raison à l'insuffisance des ressources financières.

La dégradation de la politique agricole et des échanges commerciaux ainsi que la chute permanente des prix des rares produits d'exportation n'ont pas permis la formation de l'épargne nécessaire à l'investissement.

Ainsi, la raréfaction des devises s'est traduit par une contraction des flux de machines et de pièces de rechange, des biens intermédiaires et des matières premières indispensables à l'industrie.

La conséquence immédiate a été le désinvestissement ou le sous-équipement du pays.

40. Aujourd'hui encore, le pays est obligé de faire appel aux emprunts extérieurs pour financer son développement industriel.

Le niveau de l'inflation et les taux d'intérêts sur les prêts rendent le coût du capital assez élevé. Il importe de ce fait, d'opter pour une politique fiscale et tarifaire claire et largement incitative afin d'améliorer les conditions de création et de fonctionnement des entreprises.

- Bien et Services

41. La situation politique et économique antérieure de la Guinée a défavorisé l'échange des biens et services, les biens et services qui étaient aussi fournis par l'extérieur devenaient une charge supplémentaire pour l'Etat.

L'inexistence de Bureaux d'Etudes et Cabinets d'expertises comptables aptes à assurer un contrôle efficace de la gestion des entreprises a donné lieu à une gabegie.

Aujourd'hui encore le coût des biens continue d'influer sur la rentabilité des entreprises. A preuve, les prix des carburants ont été les premiers touchés par les mesures prises en 1986.

- de 30 sylis à 115 FG après la dévaluation
- de 115 FG à 140 FG en juin 1986
- de 140 FG à 250 FG actuellement.

Ces prix sont encore en dessous des prix en cours dans les pays voisins ; mais compte tenu du fait de l'utilisation excessive des carburants (gas-oil) dans le fonctionnement des industries comme source d'énergie, la rentabilité des entreprises s'en trouve infléchie.

42. Finalement, les coûts des facteurs sont difficiles à maîtriser et les intrants indispensables au fonctionnement des entreprises subissent en plus des fluctuations des cours internationaux des prix locaux souvent fantaisistes.

Il importe donc d'instituer un système de tarification des coûts des facteurs notamment pour ceux disponibles sur place.

La production nationale gagnerait en tout cas en améliorant constamment le rapport entre la disponibilité des facteurs de production et leurs coûts ; la réalisation des économies d'échelle est à ce prix.

C O N C L U S I O N

L'industrialisation n'est pas un processus simple. Mais les pays en développement comme la Guinée sont obligés de s'industrialiser.

En effet, les fluctuations des prix de leurs produits de base ont connu une baisse de plus de 40 % ces dernières années, ce qui représente un fléchissement de plus de 1 % par an.

S'ils ne s'industrialisent pas, nos pays demeureront incapables de résoudre les problèmes complexes posés par l'émergence de techniques nouvelles et l'atonie d'un environnement hostile, toutes choses qui ne sont guère de nature à inverser l'orientation à long terme du marché des produits primaires. La solution réside ainsi dans la transformation sur place de ces produits. Seule l'industrie offre cette possibilité.

Mais pour se développer, l'industrie a besoin d'un environnement particulièrement favorable.

Un environnement institutionnel précis et clair, doublé d'une politique fiscale et tarifaire donnant l'avantage à la production Nationale plutôt qu'aux activités de négoce ; un environnement infrastructurel permettant une adéquation entre la production et les facteurs disponibles, telles sont les conditions indispensables à la réussite d'une bonne stratégie industrielle.

Or, l'analyse de l'environnement industriel de la Guinée laisse beaucoup de points d'ombres.

Cependant, si les mesures économiques envisagées et les projets de réalisations d'infrastructures économiques en cours et ceux déjà achevés sont efficacement poursuivis, on est en droit d'augurer des signes de relance du développement industriel.

Restera à transcender des survivances d'une autre ère encore manifestes dans le comportement des responsables de cette stratégie et à y définir le nouveau rôle de l'Etat, toutes considérations que le séminaire a mis en exergue mais qui restent à transcrire dans une sorte de Déclaration de Politique Industrielle.

A N N E X E X V

COMMUNICATION SUR LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LES INDUSTRIES D'EXPORTATION

Présenté par M. Diakite Ismael, Ingénieur des Mines

**Mesdames, Messieurs les séminaristes,
Chers collègues,**

Après mes éminents et respectés prédécesseurs, il me revient, en cette quatrième journée de notre séminaire national, de vous entretenir sur le sous-thème de la valorisation des ressources naturelles et des industries d'exportation, appartenant au thème intitulé " les axes du développement industriel".

Mesdames, Messieurs les séminaristes

Comme dans la plupart des pays de la sous-région, la valorisation des ressources naturelles a commencé en Guinée pendant la période coloniale, par l'extraction de quelques produits agricoles, forestiers et miniers, qui étaient exportés, avec une faible valeur ajoutée locale, vers les métropoles.

L'indépendance bouleversa cette situation en faveur d'une politique radicale plutôt collectiviste et centralisée, décidée par les nouveaux responsables nationaux.

En 1984, soit après 26 années d'indépendance, cette politique n'a conduit qu'à la chute presque totale des productions agricoles et à l'exacerbation de la dépendance du pays vis à vis du couple Bauxite-Alumine, et d'une manière générale, à une valorisation insignifiante des riches potentialités guinéennes.

C'est pour mettre à bon profit les avantages naturels comparatifs du pays que les nouvelles autorités ont décidé, sur une toile de fond de politique libérale, de désengager l'Etat du secteur productif, tout en libéralisant les initiatives et capacités entrepreneuriales privées.

I- ESSAI D'INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU NIVEAU DE LEUR VALORISATION :

I- IMPORTANCE DES RESSOURCES NATURELLES GUINEENNES :

A- Les Ressources Agricoles: (voir Annexe I : Ressources et matières premières industrielles d'origine locale.)

La Guinée possède un potentiel agricole important caractérisé aussi bien par l'étendue des superficies cultivables recensées (plus de 6 millions d'hectares), que par la diversité des conditions climatiques et pédologiques qui justifient la répartition de son territoire en quatre régions naturelles. Ce potentiel qui pourrait d'ailleurs s'apprécier si une exploration systématique était engagée en vue non seulement de recenser l'ensemble des domaines cultivables, mais aussi de déterminer les types de cultures qui s'y prêtent et les conditions d'une productivité optimale, n'a jusqu'à présent pas répondu aux espérances légitimes de consommation directe des populations nationales, a fortiori fournir des produits intermédiaires pour l'industrie nationale et l'exportation. C'est pour remédier à cela, que la relance du secteur agricole est considérée comme un objectif essentiel.

Les actions qui ont été engagées dans le cadre du soutien du secteur agricole devront permettre une augmentation et une diversification sensibles des productions agricoles, ce qui ne sera pas sans impact sur le secteur industriel et inversement.

Ainsi les céréales et graines diverses, les tubercules et racines diverses, les amandes et noix oléagineuses issues de la culture ou de la cueillette, les fruits et légumes, les produits stimulants du genre café, cacao, thé et cola, les fibres textiles, les écorces et latex végétaux, les plantes aromatiques et les huiles essentielles, et j'en passe, n'ouvriront-elles pas la voie à une gamme variée d'industries fabricant respectivement des farines entières et composées, des aliments diététiques, de corps gras et de leurs tourteaux, d'aliments de bétails, de jus, conserves, produits déshydratés et préparations alimentaires diverses, des tissus et articles confectionnés, des extraits applicables dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique, etc . . .

B- Les Ressources Animales:

1. *Le cheptel domestiqué* La nature et l'importance des ressources de ce type varient également en fonction des régions naturelles du pays. La Guinée dispose d'un cheptel estimé en 1987 à 2 millions de bovins, 1 million d'ovins, 1 million de caprins, 20.000 porcins. Ce cheptel est principalement concentré en moyenne guinée (50% du cheptel estimé) et est caractérisé par une prédominance nette des bovins de la race n'dama, très trypanorésistante. La Guinée est pratiquement l'unique foyer naturel de cette race dans la sous-région. La n'Dama présente par ailleurs l'inconvénient d'une faible production de viande et de lait.

La mise en place de structures sanitaires et alimentaires ainsi que la revalorisation des rémunération des éleveurs-pasteurs contribueront à amplifier la croissance du cheptel qui pourrait constituer la base d'une branche d'activité industrielle orientée vers la conservation de viandes, l'industrie du lait et des produits laitiers.

2. *Les produits animaux:* Ils comprennent essentiellement le miel, la cire, les peaux et cuirs, les cornes, ivoires et ossements divers. Les quantités produites dépendent d'une part de l'importance du cheptel, et d'autre part des abattages et récoltes réalisées. L'introduction des méthodes d'élevage industriel pourrait contribuer à l'augmentation des quantités nécessaires à l'approvisionnement régulier d'un réseau de PMI productrices de biens divers.

C- Les Ressources forestières: Le pays ne dispose à l'heure actuelle que de deux massifs formés des forêts denses naturelles représentant une superficie d'environ 120.000 ha. Il s'agit des massifs de Ziama à proximité de Sérédou couvrant environ 70. 000 ha et de Diécké à côté de N'Zérékoré de 50.000 ha, situés dans le sud-est du pays, d'accès difficile.

Dans l'ensemble la Guinée recèle un potentiel forestier élevé. Les forêts clairessemées naturelles occupent environ 130.000 kilomètres carrés et les forêts artificielles ou classées 40.000 kilomètres carrés avec une extension possible de ces dernières.

L'amélioration de ce potentiel par une politique vigoureuse de protection et de reboisement confèrera à la forêt guinéenne des possibilités industrielles réelles de première et seconde transformation du bois (Sciage et placage, bois d'oeuvre dans le BTP, menuiserie-ébénisterie, etc;).

D- Les Ressources halieutiques: La Guinée possède une zone économique exclusive (Z.E.E.) dont le potentiel est estimé à environ 190.000 tonnes annuelles réparties en 110.000 pour la pêche industrielle et 80.000 pour les pêches artisanales, sans compter le baliste actuellement inexploité et dont le potentiel de production annuelle est estimé à 300.000 tonnes. De plus, les eaux continentales du réseau fluvial peuvent apporter un complément appréciable pour la pêche et la pisciculture. Malgré cet important potentiel, la Guinée est loin de tirer suffisamment profit de ces importantes ressources halieutiques et piscicoles. En effet on observe :

- Une surexploitation, avec une quasi absence de contrôle de la zone de pêche industrielle, par les navires étrangers au niveau de 280.000 tonnes annuelles de capacité de capture;
- une sous exploitation de la zone de pêche artisanale, qui ne prélève tout au plus que 20.000 à 26.000 tonnes annuelles;
- une insuffisance grave des débarquements de poisson industriel à Conakry, environ 14.000 tonnes;

Cette situation, entre autres raisons, n'a pas permis de satisfaire les besoins de consommation des populations estimés à 21kg par an par habitant. En plus, aucune industrie de congélation, d'égouttage ou d'autre forme de transformation n'a pu émerger à partir de ces ressources.

E- Les Ressources hydrauliques et hydroélectriques: La Guinée possède un réseau hydrographique dense qui lui valu le qualificatif élogieux de "château d'eau de l'Afrique occidentale". Aussi des nappes souterraines n'ont- elles pas été découvertes et bon nombre d'entre elles mises en exploitation pour répondre aux besoins ruraux (hydraulique villageoise) urbains (adduction d'eau des villes) ou même industriels (Huilerie de Dabola par exemple). Le réseau hydrographique constitue également le site de barrage hydroélectrique, de projets d'aménagement agricole, etc...: Un repérage effectué durant ces dernières années a permis d'identifier des sites d'une puissance estimée à 6. 600 MW pour une production annuelle de 30 milliards de kW/h.

Si cet important potentiel était mobilisé, un des obstacles majeurs du développement industriel de la Guinée serait franchi.

f- Les Ressources Minérales: IL est courant d'entendre dire que la Guinée est un "scandale géologique". Cet éloge s'explique surtout par l'abondance des ressources en substances minérales que recèle le sous-sol guinéen; qu'il s'agisse des gisements de bauxites, de diamant, d'or, faisant à l'heure actuelle de valorisation partielle ou du fer dont l'exploitation est incessamment attendue, des réserves d'eaux souterraines et géothermiques, des roches aluvionnaires, sédimentaires, métamorphiques, et magmatiques dont les réserves mal connues présagent à priori un avenir des plus brillant pour la Guinée .

Le secteur minier guinéen (hors bauxite, diamant, or et fer) comporte d'innombrables ressources non moins importantes dont les matériaux de construction (sable, argile, kaolin, calcaire, granit et roches similaires, latérites, alluvions et graviers), du cuivre, des phosphates, du graphite, etc; Pour la majeure partie de ces ressources, une évaluation des réserves et de leurs conditions d'exploitation est le préalable indispensable de leur valorisation industrielle.

L'exploitation des ressources minérales peut favoriser la création d'industries de base et le développement de filières industrielles favorisant une intégration industrielle.

g- Les Ressources Humaines : La Guinée est peuplée de 5 millions d'habitants répartis de façon inégale entre ses 4 régions naturelles. Près de 80% de cette population vit dans l'arrière pays avec un revenu moyen très faible évalué à environ 300 US dollars, qui justifie entre autres raisons l'appartenance de la Guinée au groupe des pays les moins avancés. Cette population qui croît à un taux de l'ordre de 2,7% s'urbanise de plus en plus (environ 25%) et se caractérise en outre par une proportion importante de jeunes improductifs (de moins de 15 ans) de l'ordre de 45%. Ces indications qui ne semblent pas présager un marché intérieur important pour la Guinée, cachent le dynamisme relatif des populations paysanne et des entrepreneurs privés nationaux.

II/ CARACTERISTIQUES ET BILAN SOMMAIRE DE LA POLITIQUE DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES :

(Voir Annexe 2 : Le cadre réglementaire et institutionnel)

Les premiers plans de développement économique de la Guinée ont consacré des investissements très importants à la valorisation des ressources naturelles locales dans le cadre d'une stratégie qui a privilégié notamment "la réduction au maximum des importations des biens de consommation courante, l'accroissement des exportations de produits locaux et la réalisation de projets comportant des effets de liaison et d'entraînement sur le reste de l'économie". Le but visé par une telle stratégie consistait entre autres en " l'économie et le gain de devises, l'intégration des activités économiques et l'amorce d'une transformation et d'une croissance rapide de l'économie guinéenne". Un cadre institutionnel et réglementaire a été mis en place à cet effet et l'Etat s'est conféré le rôle d'entrepreneur unique de cet ambitieux objectif.

Si les ressources potentielles guinéennes autorisaient de tels objectifs, la politique suivie n'a pu aboutir qu'à une extraversion et une recession qui rendent aujourd'hui contraignante toute action de relance rapide du développement économique de la Guinée.

A- Aperçu sur les activités de valorisation des ressources locales .:

A. 1/ Les entreprises et sociétés Commerciales: Le commerce d'Etat s'est traduit par la création d'un réseau d'entreprises commerciales chargées des activités d'importation et de distribution des biens de consommation, de la collecte et de l'exportation des produits locaux.

Ainsi, des compagnies comme la GUINEXPORT ont-elles démarré sur des chapeaux de roue dans les années 1960 pour déposer bilan quelques années plus tard mais non sans avoir englouti d'importants fonds publics qui n'ont jamais été recouverts.

La dernière génération d'entreprises d'Etat était composée d'un monopole IMPORTEX, et d'une série d'entreprises périphériques spécialisées comme FRUITEX, PROMINEX, PROSECO, etc ...

Les réformes engagées par les nouvelles autorités ont conduit à la disparition de ce monopole d'Etat, à la liquidation de la majeure partie de ces entreprises périphériques, à l'amorce de la restructuration de celles qui restent en faveur du secteur privé qui a été encouragé pour se substituer à l'Etat dans les activités commerciales.

A. 2/ Les Activités manufacturières de valorisation des ressources locales naturelles:

A. 2. 1/ Les PME, l'Artisanat et le secteur informel : La Guinée recèle un potentiel technologique important qui se concrétise progressivement par l'utilisation d'un nombre varié de produits et matières d'origine locale.

Les PME, et l'artisanat n'ont pas reçu toute l'impulsion nécessaire à leur intégration harmonieuse dans l'économie nationale. Ils sont restés presqu'en marge du secteur officiel.

Les profils des activités artisanales (travail des graines et des tubercules, extraction d'huiles, saponification, fumage du poisson, tissage, tannage des peaux, confection de chaussures et d'articles de maroquinerie, sculpture du bois et menuiserie-ébénisterie, orfèvrerie et sculpture des ivoires, travail des métaux, extraction du sable et graviers, briqueterie et poterie, etc.,) et les perspectives qui s'offrent à l'industrie, laissent présager, si une politique conséquente est trouvée, de reconcilier les différents sous-secteurs, de façon à les faire contribuer efficacement à la relance véritable de l'économie guinéenne dans la voie de l'intégration et de la croissance.

A. 2. 2/ Les Industries nationales et leurs produits: Caractéristiques et raisons des échecs (Voir Annexe 3 : Les branches d'activité industrielle et les industries existantes) :

Sur 43 entreprises industrielles du secteur parapublic plus de la moitié sont basées sur les ressources et matières d'origine locale ou incorporent une faible quantité de celles ci. Les produits qu'elles fabriquent sont en majorité destinés au marché local sous forme de produits finis. Rarement ces produits sont semi-finis, excluant ainsi leur exportation ou leur utilisation dans une autre industrie nationale.

D'une manière générale la valeur ajoutée de ces industries était très faible et les niveaux de production ramenés à moins de 20% des capacités installées. C'est dire alors que les industries guinéennes ne pouvaient répondre ni à la satisfaction des besoins des consommateurs nationaux, ni contribuer aux exportations, pour faire économiser ou gagner de substantielles devises dont le pays avait cruellement besoin.

Les causes de cette contre performance notoire d'ailleurs reconnue à l'ensemble du secteur manufacturier guinéen comprennent notamment:

- l'insuffisance des études devant déboucher sur l'identification et la réalisation des projets industriels et des sites à leur intégrer;

- l'utilisation de critères socio-politiques plutôt que de critères de rentabilité intrinsèque pour la sélection et la localisation des industries nationales, désarticulation sectorielle et régionale;
- l'incapacité d'organiser et de stimuler la production paysanne pour favoriser un approvisionnement régulier et suffisant des unités industrielles;
- la faiblesse ou l'absence d'infrastructures, de moyens de transport, de sources d'utilités et de services adéquats;
- une politique commerciale et de prix contraignante ;
- la prédominance nette de l'Etat dans les activités économiques au détriment du secteur privé quasiment exclu et réduit à sa plus simple expression, bureaucratisation des procédures, contrôles intempestifs, etc .

II- PROBLEMATIQUE DE LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES : APPROCHES POSSIBLES

La capacité de la Guinée à se développer à moyen, et long terme dépendra dans une large mesure de sa capacité à valoriser ses ressources naturelles.

Autant les pays du Sud-Est asiatique ont su profiter de leur proximité géographique par rapport aux grands marchés, leur main d'oeuvre relativement qualifiée et à bon marché, la Côte d'Ivoire de son potentiel agro-industriel, pour réaliser des performances de croissance enviables qualifiées de "miracle", autant la Guinée doit pouvoir mettre au service de son développement les ressources variées et quantitativement importantes dont la nature l'a gracieusement doté. Pour parvenir à cela une volonté concrète et une évaluation objective des conditions et modalités de cette valorisation, s'inscrivant dans le cadre d'une politique réaliste et pragmatique, sont indispensables.

Un bilan des premières 26 années d'indépendance a été dressé; des contraintes de plusieurs natures demeurent ainsi que les inerties du passé. Le contexte international est dominé par un état de fébrilité et de crise latente qui n'offre pas aux pays en développement suffisamment de chance de trouver des marchés rémunérateurs pour leurs produits ainsi que pour mobiliser les ressources financières et les compétences nécessaires à la réalisation de leurs programmes et projets de développement.

C'est désormais avec cette situation qu'il faut compter pour redresser notre situation et jeter les bases d'un développement soutenu de l'économie nationale.

Cette tâche nécessite réalisme et sérénité, d'où en priorité l'identification des opportunités réelles de valorisation, la détermination d'objectifs réalistes et concrets, l'évaluation des contraintes internes et externes et enfin la détermination d'une approche conséquente.

1/ Opportunité de la valorisation industrielle:

La valorisation industrielle des ressources naturelles locales ne peut être envisagée sans la disponibilité en "quantité industrielle" de celles-ci et l'existence d'autres facteurs physiques non moins importants comme l'eau, l'électricité, la main d'oeuvre et les capitaux.

Dès lors deux questions au moins se posent ?

- Existe-il des excédents de produits après consommation finale et des ressources brutes suffisantes nécessitant une conservation et/ou une transformation avant consommation ou usage ?

- Existe-il un marché suffisant et rémunérateur pour les quantités de produits industriels qui vont être produites ?

Les réponses à ces deux questions détermineront dans une large mesure la décision de valorisation industrielle des ressources naturelles.

2/ Objectifs possibles :

Ils sont en relation avec les orientations économiques édictées par les pouvoirs publics. Le contexte guinéen suggère la réalisation d'un certain nombre d'objectifs indispensables à savoir d'une part, le gain et l'économie de devises, par la reconquête du marché intérieur et le repositionnement de la Guinée sur des parts de marchés extérieurs, et d'autre part,

l'augmentation de la valeur ajoutée locale par le rattrapage, ne serait-ce que partiel, de la baisse tendancielle des prix des matières premières sur les marchés internationaux. A ces objectifs essentiels s'ajoutent d'autres non moins importants correspondant aux préoccupations actuelles des autorités nationales comme le développement des emplois productifs et la réduction du sous-emploi rural qui doivent freiner les migrations internes et favoriser le développement régional équilibré.

3/ Contraintes:

Elles sont d'ordre interne et externe.

Les contraintes internes à la valorisation des ressources naturelles guinéennes sont liées à plusieurs facteurs dont : l'inexistence en quantités suffisantes de capitaux nécessaires au financement de la prospection-évaluation et de la réalisation des projets, l'exiguité du marché local, la faiblesse de l'expertise, du savoir-faire technologique et de l'esprit d'entreprise.

Les contraintes externes sont constituées des exigences de qualité liées aux normes et standards qui caractérisent les marchés internationaux, aux restrictions quantitatives édictées par certains accords internationaux ou décidées unilatéralement par quelques pays en passe de tomber dans le protectionnisme, et à la compétitivité des prix compte tenu des coûts de production et des échelles de productivité.

4/ Les conditions préalables :

Une politique de valorisation bénéfique et durable passe tout d'abord par la prise d'un certain nombre de dispositions pratiques visant à créer un cadre et un environnement favorables à l'activité économique en général et à l'industrie en particulier. En Guinée, ces dispositions consistent en la création et au renforcement des infrastructures et moyens de transport et de communication, l'amélioration de la production d'utilités, le développement des services, le développement de la recherche-évaluation des ressources et des technologies, l'incitation à la production et à la commercialisation enregistrée, etc.;

A défaut de telles dispositions, il serait difficile d'envisager des actions efficaces de valorisation des ressources guinéennes.

5 / RECOMMANDATIONS : Approches et mesures possibles de valorisation des ressources naturelles et de promotion des exportations:

a- Mobilisation des initiatives et capacités entrepreneuriales:

Elle ne peut s'opérer efficacement sans la création d'un environnement économique de libre entreprise par le biais d'une série de mesures réglementaires et institutionnelles, destinées à favoriser les investissements et l'activité du secteur privé dans l'ensemble de l'économie, et à clarifier le cadre juridique dans lequel ces activités se déroulent.

C'est seulement à cette condition qui attire, sécurise et encourage les investisseurs, que les ressources naturelles pourraient être substantiellement valorisées.

Dans cette perspective, le programme de réformes qui a été engagé, a d'ores et déjà permis de mettre en place entre autres choses un code des investissements qui privilégie la valorisation des ressources et matières d'origine locale, une loi commerciale anti-monopole qui s'adapte progressivement à l'évolution du contexte, une nouvelle réglementation bancaire et de change appuyée d'une réforme monétaire offrant plus de bonnes perspectives à la Guinée de bénéficier de ses potentialités. Des efforts se poursuivent dans le sens de la mise en place d'un cadre institutionnel de promotion des activités productives. Cependant beaucoup d'efforts restent à accomplir notamment au niveau des encouragements à l'exportation, du financement des projets, à la fiscalité des entreprises, etc ;

L'Etat devra par ailleurs jouer un rôle moteur en investissant directement ou indirectement (aides publiques aux investisseurs privés) dans les secteurs productifs stratégiques ou à risque relativement élevé, dans le but de favoriser l'éclosion d'activité nouvelle.

b-Diversification de la production : La diversité des ressources guinéennes autorise une diversité de la production si un certain nombre de conditions préalables sont satisfaites.

Déjà, la structure industrielle existante est fondée, dans sa plus grande partie, sur les ressources agricoles et minières. Pour renforcer cette diversification, les actions suivantes pourraient être menées:

- Restauration et extension des capacités de production existantes (ce qui est d'ailleurs prévues dans la quasi totalité des entreprises industrielles privatisées);

- Réalisation des projets existants ;

- Recherche et fabrication de nouveaux produits ;

c- Développement des filières industrielles- Promotion de la

Co-production et de la sous-traitance: C'est l'approche qui favorise une valorisation plus poussée des ressources au niveau local. Elle fait intervenir une diversité de facteurs dont la mobilisation n'est pas toujours aisée. Une politique dynamique de promotion de relations inter-industrielles au double plan intérieur et extérieur, est seule capable de la favoriser et d'intégrer le secteur manufacturier au secteur primaire, pourvoyeur de matières premières.

Le développement des filières de base suppose la mise en place de capacités successives de transformation d'une diversité d'unités industrielles entretenant des échanges des produits et services marchands. Elle permet la densification du tissu industriel national et la rationalisation des coûts de production.

d- Incorporation progressive des matières locales:

Elle s'opère grâce à la disponibilité d'un certain nombre des matières brutes ou intermédiaires. C'est le cas des céréales et tubercules dont des quantités à l'état brut ou semi-élaboré, entrent dans la boulangerie et la brasserie.

Les fruits offrent également de bonnes possibilités d'application dans l'industrie des boissons et desserts ainsi que dans la pâtisserie et la confiserie.

e- Coopération multilatérale et bilatérale :

Elle offre des possibilités certaines de valorisation des ressources matérielles guinéennes tant au plan des marchés d'exportation qu'à celui des facteurs de production comme le capital, la technologie, le personnel qualifié, etc . .qu'on peut trouver par ce biais ;

Notons au plan multilatéral entre autres dispositions favorables aux exportations sous réserves du respect des règles particulières d'origine, les protocoles sur la libre circulation des personnes, des biens et des services de la CEDEAO et de la Mano River Union, qui prennent en compte aussi bien les produits du cru et de l'artisanat traditionnel, que ceux de l'industrie manufacturière, les accords de stabilisation des prix des matières premières agricoles et minières établis entre la CEE et les ACP, le STABEX et le SYSMIN, les accords Sucre, Multifibres, etc..;

Les accords bilatéraux particuliers offrent également des ouvertures de marchés spot et de compensation qui, quand bien même dénoncés, pourraient être étudiés afin de n'épargner aucune forme de commerce officiel d'exportation.

L'exploitation à bon escient de ces multiples possibilités se ferait au travers d'une politique de promotion des exportation basée sur des stimulants fiscaux et para-fiscaux, des institutions de soutien, des primes à l'exportation, des financements appropriés pour les projets à composante d'exportation, une politique des prix et une tarification des coûts de certains facteurs de production, etc.

III- CONCLUSIONS :

Les ressources naturelles guinéennes constituent certes un atout pour l'industrialisation à moyen et long terme de ce pays. Mais ces ressources ne constituent qu'un facteur parmi tant d'autres que la valorisation doit prendre en considération dans le cadre d'une stratégie cohérente devant déboucher sur des programmes et des projets particuliers ayant plus de chance de réalisation et de réussite, nous évitant ainsi les écueils du passé.

Dans cette perspective, et en vue d'une contribution plus marquée des ressources naturelles au processus de développement économique et social de la Guinée, il faudrait envisager la transformation des produits locaux et l'augmentation du degré d'élaboration de ces produits par une intégration verticale poussée aussi loin que possible, tout en ayant en vue les critères de compétitivité, d'efficacité et de rentabilité.

Une telle approche doit se réaliser au travers d'une politique de filières industrielles fondée sur les ressources les plus facilement valorisables.

Dans le cas particulier de la Guinée, les filières suivantes nous semblent les plus prometteuses :

- Première et deuxième transformation des céréales traditionnelles et des tubercules;
- Conservation et transformation des fruits et légumes;
- Production d'huiles à partir des noix et amandes oléagineuses recensées et application de leurs sous-produits;
- Conservation et transformation du poisson et autres produits de la mer.
- Extraction et transformation de l'argile, du granit, et du kaolin,
- Première, deuxième et troisième transformation du bois.

Les programmes et projets prioritaires seront identifiés à l'intérieur de ces filières après des études précises qui mettront en évidence l'opportunité de leur réalisation en considération de la disponibilité dans les quantités requises des matières premières, des données de marché, de la taille des investissements, etc..., et identifieraient un cadre dynamique (un schéma directeur par exemple) comportant des mesures de soutien et d'accompagnement de leur réalisation.

Mesdames, messieurs les séminaristes,

Voilà les éléments essentiels de réflexion que j'ai pu réunir et porter à votre meilleure attention avec l'espoir qu'ils pourront susciter un débat animé au terme duquel nous disposerons, dans la communion d'idées et d'objectifs, des recommandations précises à mettre au service de l'industrialisation de notre chère Guinée.

Je vous remercie

ANNEXE XVI

L'IMPORT-SUBSTITUTION, LE MARCHÉ REGIONAL ET LA SOUS-TRAITANCE INTERNATIONALE

Présenté par M. Souaré,
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

SOMMAIRE

I : LA POLITIQUE GUINEENNE DE L'IMPORT SUBSTITUTION JUSQU'EN 1984

- VUE D'ENSEMBLE DES ENTREPRISES D'IMPORT-SUBSTITUTION
- PRINCIPALES DIFFICULTES
- RESULTATS DE LA STRATEGIE

II : UNE DYNAMIQUE STRATEGIE DE L'IMPORT-SUBSTITUTION DANS LE CONTEXTE DE LA NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE DE LA GUINEE

- L'IMPACT DE QUELQUES REFORMES ECONOMIQUES SUR L'IMPORT-SUBSTITUTION
- DE L'OPPORTUNITE ET DE LA SELECTION DE NOUVEAUX PROJETS D'IMPORT-SUBSTITUTION
- LE MARCHÉ NATIONAL ET SES LIMITES

III : L'IMPORT-SUBSTITUTION ET LE MARCHÉ REGIONAL

- CARACTERISTIQUES DES INDUSTRIES D'IMPORT-SUBSTITUTION DE LA CEDEAO ET IMPORTANCE DE L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE
- POLITIQUE DE COOPERATION INDUSTRIELLE DE LA CEDEAO
- LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE INDUSTRIE GUINEENNE ORIENTEE VERS LE MARCHÉ SOUS-REGIONAL
- MESURES A ENVISAGER AU NIVEAU SOUS-REGIONAL

IV: LA SOUS-TRAITANCE INTERNATIONALE

- QUELQUES NOTIONS PRELIMINAIRES
- PLACE DE LA SOUS-TRAITANCE DANS LA NOUVELLE STRATEGIE INDUSTRIELLE DE LA GUINEE

V : CONCLUSION

I. - POLITIQUE GUINEENNE D'IMPORT-SUBSTITUTION:

La République de Guinée à l'instar de la plupart des pays en développement a suivi au cours des 25 dernières années une stratégie de développement industriel essentiellement basée sur la substitution des importations.

Tous les espoirs dans cette voie ont été placés dans la création d'entreprises industrielles appelées à approvisionner le marché national par des produits industriels de différentes variétés.

1. - Vue d'ensemble des entreprises d'import-substitution:

L'industrie guinéenne en 1985 comportait trois secteurs différents dont les productions ont plus ou moins contribué à la substitution aux importations:

- Le secteur public en voie de privatisation
- le secteur moderne des PME et
- le secteur informel.

1.1 - Le secteur public:

En 1985, 43 entreprises constituaient le secteur manufacturier (dont 23 seulement étaient en activité). On dénombre une vingtaine d'unités qui fabriquaient des produits d'import-substitution dont Les principaux sont:

- Agro-Alimentaire

Jus de fruits à partir d'extraits importés, bière, produits de panification à partir de farine de blé importée.

- Matériaux de construction

Ciment (broyage de clinker importé)

- Industries chimiques et textiles

Produits en plastique, explosifs, oxygène et acétylène, rechapage de pneus, articles de toilette, produits pharmaceutiques, peinture, textile.

- Industrie mécanique et des métaux

Atelier de montage de véhicules et d'entretien, atelier d'entretien et de réparation, construction métallique, tôles ondulées et menuiserie métallique, outillages agricoles.

1.2 - LE SECTEUR PRIVE: LES PME

Sur les 365 PME recensées en 1985, seule une infime minorité a effectivement des activités de transformation manufacturières liés à l'import-substitution. Le reste des unités concerne principalement des activités artisanales .

1.3 - LE SECTEUR INFORMEL

Ces unités couvrent un large éventail d'activités dont le paramètre d'importation n'est pas cerné de façon précise.

1.2 - PRINCIPALES DIFFICULTES DES ENTREPRISES D'IMPORT SUBSTITUTION

La contribution des entreprises d'import-substitution à l'économie guinéenne a été très limitée .que l'on parle en terme de PNB,de recettes en devises ou de création d'emplois.

1.2.1 Manque de devises et de matières premières:

Les entreprises d'import-substitution ont souffert de manière particulière des problèmes généraux communs à l'ensemble des unités du secteur industriel.Sans revenir en détail sur ces problèmes généraux qui ont freiné le développement d'un secteur industriel viable,nous nous limiterons essentiellement à ceux qui ont marqué négativement la stratégie d'import substitution et qui se reflétaient tous pratiquement dans le taux d'utilisation de la capacité installée, extrêmement bas (15% en moyenne) qui contraste avec une importante demande de biens manufacturés insatisfaite.

Il y a eu deux causes principales à cette situation:

- Le manque de devises pour financer les matières importées, les pièces de réchange et les équipements,
- La lourdeur administrative et la lenteur des processus d'octroi des licences d'importation.

Ces deux causes sont interdépendantes à travers une serie de cercles viscieux qui peuvent être résumés de la façon suivante:

- L'importation de matières premières et de biens d'équipement a entrainé des dépenses en devises égales,voire supérieures,aux économies réalisées sur les importations de produits finis.

Par suite de l'hémorragie de devises due à la politique industrielle,le Gouvernement a été obligé de rationner les devises allouées pour le règlement des importations.La lourdeur du contrôle administratif a retardé les décisions et provoqué l'apparition d'une multitude d'entrepri- ses ne fonctionnant pas à pleine capacité.

- La monopole assuré aux entreprises industrielles contre la concurrence des produits importés a eu des conséquences facheuses sur le rendement et le prix de revient de ces industries.
- La qualité des produits a été inférieure aux normes internationales.
- Par ailleurs entre la formulation d'une demande d'importation et l'entrée en magasin des matières importées,il fallait au moins compter une période de 4 à 6 mois pour des raisons de procédures administratives. Ce qui contraste également avec le fonctionnement normal et efficace d'une unité industrielle.

1.2.2- AUTRES PROBLEMES DU SECTEUR MANUFACTURIER:

- Les besoins énergétiques de l'industrie étaient surtout satisfaits à partir de produits petroliers importés en raison notamment des defficiences marquées du reseau national d'électricité.

Ceci est un paradoxe dans un pays considéré comme le château d'eau de l'Afrique de l'ouest, puisqu'ils viennent drainer de façon continue des devises pour l'achat de carburant nécessaire à l'alimentation des génératrices.

- Les difficultés de communication avec l'extérieur notamment les fournisseurs a également constitué un goulot d'étranglement.

-La création coûteuse d'entreprises d'import-substitution a également conduit à la fabrication de produits coûteux qui étaient subventionnés par l'Etat au profit des consommateurs.

1.3- RESULTATS DE LA STRATEGIE D'IMPORT-SUBSTITUTION

La substitution des importations n'a suscité pour l'essentiel que des industries légères de consommation axées sur les besoins d'une minorité urbaine, les industries intermédiaires et d'équipement sont pratiquement inexistantes, il n'y a aucune intégration, pas d'effets multiplicateurs, pas de tissus industriels et les usines existantes ont des coûts élevés, une faible compétitivité et une rentabilité médiocre.

D'autre part les effets de développement de cette industrialisation ont été également limités: Peu de valeur ajoutée, pas d'apport en devises, peu de création réel d'emplois, peu de revenus distribués (et de manière fort inégale), contribution à la régression de l'économie rurale et à la progression de l'insécurité alimentaire, charges budgétaires élevées, endettement et renforcement des dépendances extérieures.

Le bilan est plus que décevant.

II/-UNE DYNAMIQUE STRATEGIE DE L'IMPORT-SUBSTITUTION DANS LE CONTEXTE DE LA NOUVELLE POLITIQUE ECONOMIQUE DE LA GUINEE

2.1- REFORMES DE LA DEUXIEME REPUBLIQUE:

Les principales réformes du programme de redressement, du Gouvernement de la deuxième République qui ont un impact direct sur la stratégie d'import-substitution sont les suivantes:

- Reforme monétaire et instauration d'un taux de change réaliste,
- Reforme de la gestion publique et notamment du programme d'investissement et des subventions.
- L'abolition du contrôle des prix et l'établissement d'un nouveau tarif douanier,
- La suppression des limitations quantitatives,

2.2- DE L'OPPORTUNITE ET DE LA SELECTION DES PROJETS D'IMPORT-SUBSTITUTION :

Les grandes questions auxquelles il convient de se pencher, c'est de savoir:

- Comment, à long terme, on peut remplacer les importations de façon efficace? pour réduire la quantité unitaire d'importation nécessitée par la consommation privée et publique et les besoins de facteurs de production importés de l'industrie, et de l'agriculture, éviter une substitution inefficace aux importations qui aggrave les contraintes de la balance des paiements au lieu d'y remédier.
- Quel est le rôle du secteur non structuré dans l'industrie et comment peut on le stimuler tout en l'empêchant de recourir d'avantage aux facteurs de production importés?

Pour répondre à ces questions de fond, notre contribution consistera à formuler des pistes de réflexion qui doivent viser les objectifs suivants:

- Satisfaction des besoins fondamentaux et substitution des importations
- La construction d'un système industriel intégré.
- La maîtrise de techniques élargies.

2.2 1/-SELECTION DES BRANCHES D'INDUSTRIE PROMETTEUSES

Les sources d'information qui peuvent constituer le point de départ à l'identification des projets d'import-substitution sont nombreuses et variées et chacune correspondant à une approche différente.

Nous pouvons cependant les classer en deux grands groupes:

- Les sources d'identification "NATIONALES": Car elles sont basées sur des informations spécifiques à la Guinée
- Les sources d'identification "EXTERIEURES" puisqu'elles nécessitent l'analyse des sources d'information étrangères à la Guinée.

SOURCES NATIONALES :

A/- ANALYSE DES IMPORTATIONS:

OBJECTIF:

Cette analyse a pour but de recenser les produits ou famille de produits, dont la production locale pourrait se substituer aux importations directes. Elle se décompose en trois étapes:

a) - Recensement des produits ou famille de produits importés en quantité substantielle:

La Guinée importe une multitude de produits dont bon nombre pourrait être fabriqué localement.

Les produits importés en quantités substantielles méritent d'être retenus, parce qu'ils répondent généralement ou devraient répondre à un besoin prioritaire qui peut être satisfait par la création d'une ou de plusieurs unités de production.

b)- SELECTION DE PRODUITS :

Cette étape consiste à trier les produits recensés pour garder que ceux qui peuvent faire l'objet d'un projet industriel.

B / ANALYSE DE L'INDUSTRIE EXISTANTE EN VUE DE DETERMINER SES CAPACITES D'EXPANSION OU DE DIVERSIFICATION:

Cette approche consiste à examiner les productions actuellement réalisées par les entreprises en fonctionnement en Guinée pour déterminer en fonction de l'évolution actuelle du marché si:

- Une expansion de la production actuelle est souhaitable (marché en expansion, augmentation de la capacité des installations actuelles)
- Une diversification de la gamme des articles produits (marché en régression ou apparition de nouveaux produits appartenant à la même famille).

SOURCES ETRANGERES:

ETUDE DE L'EXPERIENCE DES AUTRES PAYS

Le choix des pays et des sources d'informations influencent les résultats attendus de cette approche.

D'une manière idéale, les pays retenus pour l'analyse devraient présenter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes:

- Niveau industriel au moins comparable et de préférence un peu plus avancé que celui de la Guinée;

- Rôle particulier joué par l'industrie dans le développement économique du pays;

- Compatibilité des caractéristiques économiques du pays avec celles de la Guinée.

Dans la pratique, le choix des pays retenus sera très limité et dépendra essentiellement de la disponibilité des informations recherchées.

2.2.2- CLASSIFICATION DES PROJETS:

Nous avons retenu les principaux facteurs, susceptibles de caractériser ces projets et de faciliter leur sélection:

a)- COMPATIBILITE AVEC LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

b)- INTENSITE D'EMPLOI

c)- INTENSITE DE CAPITAL:

d)- Compatibilité avec la politique de décentralisation régionale

e)- importance et croissance prévisible du marché visé

Le but de cette classification est de faciliter l'élaboration de l'inventaire d'un nombre appréciable de possibilités de fabrication.

BRANCHES D'INDUSTRIES PROMETTEUSES QUI MERITENT D'ETRE ETUDIEES

L'agriculture a été identifiée comme le secteur prioritaire de la stratégie de développement définie par le Gouvernement de la deuxième République.

La réalisation d'une croissance soutenue de ce secteur dépendra toutefois d'un développement parallèle de l'industrie. A cet effet une judicieuse politique d'import-substitution devrait poursuivre et dynamiser les études dans les filières ci-après:

- MATERIELS ET OUTILLAGE AGRICOLE
- MAINTENANCE ET REPARATION
- CHIMIE AGRICOLE
- EMBALLAGE

MATERIELS ET OUTILLAGE AGRICOLES:

La Guinée doit envisager ses propres capacités de production de machines et outillages agricoles, si elle veut moderniser son agriculture et obtenir des rendements élevés. Cette filière exige un personnel hautement qualifié, ainsi qu'une recherche et un développement constants. Il s'agit de choisir soigneusement les machines et matériels qu'on envisage de fabriquer.

Il serait intéressant pour des raisons de rentabilité d'examiner la filière dans le sens d'une notion polyvalente c.à.d d'usines assurant plusieurs fabrications simultanées.

Le développement du secteur pourrait viser LES OBJECTIFS suivants:

- Accroître la contribution de l'industrie à l'agriculture par la fourniture d'outils appropriés et de machines simples;
- Assurer la réparation de machines agricoles;
- Adapter le matériel agricole aux exigences spécifiques de l'agriculture guinéenne.

LES MESURES A ENVISAGER POURRAIENT ETRE LES SUIVANTES:

- Envisager d'importants programmes de recherche technologiques sur le machinisme agricole et associer à cette opération les différentes institutions ministérielles impliquées.
- Réaliser une étude des besoins d'outils spécifiques pour soulager le travail des femmes en milieu rural.
- Elaborer un inventaire du parc de machines agricoles et évaluer les besoins annuels des familles,
- Rechercher des partenaires étrangers pour les implantations correspondantes.
- Rechercher des possibilités d'intégration et de sous-traitance internationale pour le matériel dont le montage est souhaitable.

MAINTENANCE ET REPARATION:

La filière maintenance assure une très large gamme d'activités indispensables à l'ensemble de l'économie nationale.

La croissance industrielle exige une utilisation efficace des installations basée sur l'organisation systématique de la maintenance et de la réparation.

Cette filière doit faire l'objet d'une planification suivant les quatre types fondamentaux d'intervention:

- Réparation en cas de pannes
- Entretien correctif
- Entretien préventif
- Prévention de l'entretien

Les matières premières de ces industries (et de toutes les industries métalliques) proviennent de la sidérurgie. La Guinée n'a pour le moment pas mis en valeur ses immenses potentialités dans ce domaine.

Les besoins du pays restent importants et ils sont entièrement couverts par les importations aux coûts très élevés.

Les études sur la valorisation du stock national de ferraille doivent être approfondies et actualisées il serait vivement souhaitable d'opter pour une transformation sur place de cette ferraille au lieu d'envisager une exportation pure et simple.

CHIMIE AGRICOLE:

L'importance de l'agriculture dans l'économie et le développement du pays impliquent que soit examinée la possibilité d'implanter des industries de chimie agricole susceptible de soutenir la croissance de la production dans ce secteur.

Objectifs:

- Développer la production nationale d'engrais en relation avec les programmes de modernisation de l'agriculture et les besoins qu'ils induisent;
- Promouvoir l'utilisation élargie d'engrais complexes sur le plan nationale;
Pour atteindre ces objectifs, les mesures à envisager à l'aval de la production industrielle, seraient les suivantes:
 - Analyser l'impact du prix des engrais sur leur consommation par les agriculteurs et sur la croissance de la production et définir les mesures nécessaires pour formuler de systèmes de crédits encourageants.

Il serait également intéressant d'envisager sur la base d'études sérieuses la possibilité de création d'industries de production de produits phytosanitaires.

EMBALLAGES:

- Emballage en papier et en carton;
- Emballage en métal
- " " en plastique

L'industrie d'emballage concerne toutes les branches d'activités de l'économie nationale. Le rôle de ceux-ci est multiple:

- préserver la qualité et l'intégrité du produit;
- contribuer à la vente visuelle;
- faciliter les opérations de stockage et de transport.

Notre pays ne compte que très peu d'industries dans ce domaine et où généralement la production est directement auto-consommée.

- SOGUILUBE (fûts métalliques et bidons plastiques)
- SALGUIDIA (boîtes métalliques en fer blanc)
- Eau Minérale de COYAH (bouteilles plastiques)
- Nouvelle Société d'Emballage
- Soguiplast (emballage plastique)

L'objectif de cette filière est de rechercher à réduire les importations pour satisfaire les besoins locaux et éventuellement exporter.

Dans le cadre de l'évolution du secteur agricole, il est donc essentiel de s'assurer que le programme est conçu pour supporter la transformation sociale et technologique des milieux ruraux, lesquels constituent le principal moteur de la croissance économique et la principale source de revenu national.

Cette transformation sociale et technologique des milieux ruraux exige une modernisation du secteur agricole, lequel en retour exige un type d'industries d'import-substitution qui mette l'accent sur deux approches se renforçant mutuellement, à savoir: (1) La production des intrants pour l'agriculture et (2) la production de biens de consommation de masse. La première approche est indispensable à la croissance de la productivité agricole grâce à la fabrication de produits tels que les engrais, les pesticides, les équipements et machines agricoles, les équipements de transport et les équipements nécessaires à la mise en place des infrastructures rurales.

La croissance de la productivité agricole engendrera en retour une croissance du revenu rural ainsi qu'une meilleure répartition des revenus.

La seconde approche est basée sur l'amélioration de revenu rural lequel en retour accroît le marché potentiel des produits industriels qui sont largement consommés (biens de consommation alimentaires et non alimentaires). Une telle approche est radicalement différente des approches antérieures qui visaient la production de biens d'import-substitution destinés aux centres urbains.

Les deux approches sont essentielles pour réduire les présents goulots d'étranglement et la sous-utilisation des capacités industrielles existantes ou à créer, étant donné qu'elles auront été conçues pour satisfaire des marchés potentiels. Cependant, elles devraient être appuyées par des mesures d'accompagnement en ce qui concerne la technologie, la main d'œuvre et le financement.

A cet effet une combinaison optimale d'industries modernes d'industries semi-mécanisées et de petites et moyennes industries artisanales s'impose.

AUTRES AXES DE DEVELOPPEMENT:

- MONTAGE ET SOUS-TRAITEMENT DES EQUIPEMENTS MÉCANIQUES ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES:

- _ Montage cycles et cyclomoteurs;
- Matériel ferroviaire
- Moyens de transport
- Réfrigérateurs, Cuisinières
- Climatiseurs
- Radio et télévision

Le montage de ces fabrications est fondé pour la plupart des cas, sur la coopération avec des grandes sociétés transnationales. Ce mode de production est très répandu dans les pays en développement. Son développement et sa réussite dépendent des politiques d'intégration adoptées par ces pays.

Avant d'envisager la création de ces industries, il est indispensable de réaliser de sérieuses études de faisabilité, qui devront cerner les contraintes, définir une politique d'intégration et des programmes de développement de la sous-traitance nationale et internationale, définir un cadre réglementaire évolutif et incitatif.

Ces industries permettent de développer une industrie nationale de biens d'équipement, d'organiser l'activité de la sous-traitance nationale et internationale et de stimuler la création des PME de la sous-traitance.

Les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs résident dans les démarches suivantes:

- la réalisation d'études des conditions de développement de la sous-traitance nationale et internationale spécifiques pour ce développement.
- la recherche de partenaires techniques étrangers compétents pour le développement de l'activité de montage et de sous-traitance;
- la recherche de marchés extérieurs .

PRODUITS PHARMACEUTIQUES:

Une caractéristique de cette industrie est le nombre excessif des spécialités produites. La fabrication de produits pharmaceutiques essentiels est indispensable pour la santé des population.

La Guinée ne dispose que de deux unités dans ce domaine dont la production ne couvre qu'une infime partie des besoins du pays.

OBJECTIFS:

- Développer une industrie nationale de produits pharmaceutiques réduisant la dépendance à l'importation.
- Promouvoir les exportations .

LES MESURES A ENVISAGER SONT:

- la promotion de la coopération sous-régionale,
- la préparation d'un plan directeur de recherche -développement en matière pharmaceutique,
- analyser la faisabilité préliminaire de certaines transformations et envisager un schéma d'exploitation des ressources nationales.

Nous avons développé ci-dessus quelques éléments de réflexion sur certaines branches d'activités qui méritent d'être approfondis et poursuivis dans le cadre du schéma directeur d'industrialisation, pour permettre de concrétiser en termes détaillés, opérationnels et cohérents les priorités et les orientations à formuler dans la stratégie.

Le développement de ces industries devra également tenir compte du respect des orientations de la politique économique de l'État et des exigences de compétitivité et d'efficacité.

2.3 LE MARCHÉ NATIONAL ET SES LIMITES:

La stratégie d'import-substitution qui consiste à fonder le développement industriel sur les entreprises qui n'ont d'autres horizons que le marché national, ne peut dépasser un certain stade au-delà duquel elles s'arrêtent faute de débouchés. Il en résulte que le taux de croissance le plus élevé qu'on puisse atteindre de cette industrie est voisin de celui du revenu national du pays et de ses limites géographiques.

En effet l'étroitesse d'un marché national solvable est une banalité qui a été ignorée jusqu'à maintenant en misant sur des besoins insatisfaits et des débouchés théoriques considérables.

III-1. L'IMPORT SUBSTITUTION ET LE MARCHE REGIONAL AFRICAIN

Sur le plan africain, aux niveaux régional et sous-régional, la Guinée adhère à plusieurs Organisations Communautaires qui ont pour vocation la création d'une intégration économique.

Sans prétendre passer en revue les liaisons avec toutes ces organisations, nous nous limiterons à la CEDEAO qui semble très représentative et plus avancée dans ce processus d'intégration.

Cette Communauté regroupe 16 pays de l'Afrique de l'Ouest avec une population en 1985 estimée à 200 millions d'habitants.

3.1-CARACTERISTIQUES DES INDUSTRIES D'IMPORT-SUBSTITUTION DE LA CEDEAO ET IMPORTANCE DE L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE:

- Les caractéristiques des types d'activités industrielles de la sous-région sont dominées par des stratégies de développement marquées par des simples pratiques d'intégration au marché mondial, où l'industrialisation par substitution d'importation n'a pas toujours abouti aux résultats escomptés.

On constate dans la sous-région la prédominance des industries pour la production de biens de consommation finale destinés la plupart du temps aux consommateurs urbains. Ces industries produisent essentiellement des boissons, du tabac, des produits cosmétiques, des produits alimentaires et autres. Elles permettent de répondre aux besoins d'un marché qui existait et se développait, celui des produits importés surtout en milieu urbain.

Il existe un nombre élevé d'entreprises de conditionnement et de montage dont les imputs sont importés des pays développés. Ces importations de matières premières, sous-produits et produits intermédiaires, viennent une fois de plus grèver les balances commerciales et de paiements des Etats.

Il existe très peu de relations inter-industrielles dans la sous-région.

En effet, les entreprises jusqu'ici créées, n'obéissent à aucune politique industrielle préétablie et n'ont abouti qu'à une juxtaposition d'industries sans aucune articulation horizontale et verticale entre elles.

De même on note la dépendance quasi-totale de ces industries vis à vis du capital et de la technologie étrangers.

La fragilité d'un tel tissu industriel explique en grande partie le retard et la dépendance de la sous-région vis à vis de l'extérieur.

- C'est conscient de tous ces facteurs contraignants au développement industriel intégré de la sous-région, que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté en Mai 1983 une "Politique de Coopération Industrielle" comme cadre pour le développement de l'Afrique de l'Ouest.

Cette coopération au niveau sous-régionale aiderait à surmonter les contraintes qui se posent à nos jours à l'industrialisation et qui proviennent en général de la limitation des marchés, des capacités financières, techniques technologiques de main-d'oeuvre qualifiée

des Etats membres.

Etant donné que la plupart des Etats de la sous-région ne disposent ni de toutes les matières premières nécessaires pour créer certaines industries de base, ni de marchés pour absorber les productions escomptées. La coopération industrielle permettrait à ces Etats d'exploiter leurs ressources et d'en tirer le maximum de profit possible. La coopération industrielle conduirait également à une intégration économique sous-régionale et à la réalisation des objectifs auto-suffisant et auto-entretenu préconisés par le Plan d'Action de Lagos de 1980 et la Déclaration d'Addis-Abéba de 1985.

3.2-POLITIQUE DE COOPERATION INDUSTRIELLE DE LA CEDEAO:

Il est largement reconnu que dans un groupement d'intégration comme la CEDEAO, un encouragement judicieux des activités industrielles est capable d'élargir la base des échanges intra-communautaires et par là contribuer au développement socio-économique rapide des Etats membres.

En vue de réaliser cet objectif, il a été nécessaire de définir les principes directeurs de l'activité de la Communauté, la participation de cette dernière dans le secteur industriel afin de déclencher un processus d'industrialisation sous-régionale sur une base solide et cohérente.

3.2.1- DIRECTIVES GENERALES:

En Mai 1983, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté une "Politique de Coopération Industrielle" comme cadre pour le développement industriel dans la sous-région Ouest africaine. (Déc. A/DEC4/5/83).

Les directives qui sous-tendent une telle politique sont les suivantes:

a) - L'objectif visé par la Politique de Coopération Industrielle est une approche sous-régionale de développement économique qui englobe aussi bien l'intégration des marchés (libéralisation et promotion des échanges intra-communautaires) que l'intégration physique (domaine de la production de l'infrastructure de transports et de communications, des ressources naturelles et de l'énergie). Une telle approche sous-régionale de développement industriel a donné la priorité aux industries qui contribuent à la modernisation et à la promotion des secteurs ci-après:

- Secteur rural (agriculture, élevage, pêche et forêt)
- Infrastructures de transport et de communication
- Ressources naturelles (Y compris les ressources hydrauliques)
- Energie

b) - Dans son application, la stratégie sous-régionale de développement des industries d'import-substitution doit tenir compte des industries suivantes reconnues comme prioritaires par le Conseil des Ministres de la CEDEAO, lors de sa réunion à Dakar en 1979:

- Industries alimentaires
- Industries agro-chimiques
- Machines agricoles
- Industries des matériaux de construction

- Industries du bois
- Industries de télécommunication et de l'électronique
- Industries pharmaceutiques
- Industries sidérurgiques
- Industries Automobiles et industries connexes

c)- La stratégie d'import-substitution sous-régionale doit être axée sur l'ouverture de la Communauté sur elle même, qui signifie que la production doit être intravertie pour satisfaire les besoins réels des populations.

d) - La stratégie d'import-substitution sous-régionale doit tenir compte des choix judicieux des secteurs et types de production, les secteurs hautement prioritaires étant l'agriculture, l'agro-industrie, les infrastructures de transport et de communication

e) - La politique de développement industriel doit viser la mise sur pied de la base industrielle de la communauté par la promotion des industries des biens intermédiaires et des biens de production grâce à la spécialisation des Etats ou groupes d'Etats.

3.2.2- CRITERES DE SELECTION DES PROJETS:

En plus des directives ci-dessus mentionnées, le Conseil des Ministres a recommandé en particulier les critères de selection des projets ci-après:

- Contribution à l'autosuffisance collective sur le plan économique;
- Facteurs intégrants et de complémentarité tant au niveau national que communautaire;
- Valorisation des matières premières et ressources naturelles de la sous-région (pour une exploitation rationnelle susceptible de palier à leur repartition inégale entre les différents pays)
- Production de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins des populations de la sous-région.
- Production de biens intermédiaires et de biens de production pour la satisfaction des industries et secteurs prioritaires
- Offre d'emplois et de formation en quantité et en qualité et possibilité de transfert de technologie.

Il reste entendu que chaque projet doit remplir, en plus des directives générales et critères de selection sus-mentionnés, les critères internes de viabilité et les règles d'origine de la CEDEAO.

3.3- CONDITION DE REUSSITE D'UNE INDUSTRIE GUINEENNE D'IMPORT-SUBSTITUTION ORIENTEE VERS LE MARCHE DE LA CEDEAO:

Compte tenu des analyses faites plus haut (développement des industries d'import-substitution en Guinée, constat et perspectives du secteur dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest), les mesures les plus importantes qu'il faut s'efforcer d'envisager au niveau national dans la stratégie d'import-substitution sont les suivantes:

- Recenser et tenir compte dans l'élaboration du schéma directeur de l'industrialisation, les projets et activités conformes à l'orientation industrielle énoncée dans la "Politique de Coopération Industrielle"

- Etablir un programme d'action détaillé pour l'exécution de ces projets en indiquant les assistances techniques, financières et commerciales nécessaires aux niveaux bilatéral, multilatéral ou des institutions internationales.
- Mener une étude sur les différentes possibilités d'amélioration et de renforcement de la coopération industrielle avec les autres pays de la CEDEAO.
 - Approbation officielle du programme de développement de ces industries à caractère sous-régionale et son incorporation dans le programme national de développement industriel.
- Promotion des projets parmi les investisseurs potentiels et les institutions financières;
- Si le pays est désigné comme Chef de file, la présentation officielle du projet à des institutions financières
 - Sur la base de profils pour les projets d'investissements moteurs, l'élaboration d'études détaillées de pré-investissement, avec le concours de l'ONUDI, de la CEA, de la BAD et des organisations de consultation industrielle locales compétentes;
 - L'amélioration des capacités de la main d'oeuvre locale et des capacités institutionnelles requises pour l'élaboration et l'exécution des projets.
 - Tout projet soumis par la Guinée aux organisations sous-régionales, devra être fait suivant un ordre de priorité donné, tout en étant accompagné des études de faisabilité nécessaires

- Il faudrait aussi que le Gouvernement accorde une plus grande importance à la participation du secteur privé à l'élaboration et à l'exécution des projets retenus au titre du programme sous-régional.

- Lors de l'adoption des politiques et des programmes, il doit dûment tenir compte des conditions locales en ce qui concerne:

- Le développement de l'esprit d'entreprise industrielle et la promotion du personnel à l'échelon national;

- Le problème de l'énergie dans ses rapports avec l'industrialisation;

- La crise qui frappe actuellement les entreprises industrielles du secteur public dans la plupart des pays de la sous-région et l'adoption d'un programme de redressement.

- La création et l'animation d'un Comité National de Coordination pour le suivi des projets communautaires de façon à assurer le succès de leur exécution.

3.4 - MESURES A ENVISAGER AU NIVEAU SOUS-REGIONAL

L'exécution des actions prévues dans le "Programme de Coopération Industriel" sous-régionale, est d'une importance capitale pour l'avenir du développement industriel de l'Afrique de l'Ouest.

a)-Les pays de la sous-région doivent trouver un consensus, reconfirmer ou redynamiser les accords antérieurs sur les points suivants:

- approvisionnement en matières nécessaires au fonctionnement des industries;
- achats de produits intermédiaires et produits finis;
- échange d'informations;
- gestion des entreprises;
- Contrats de sous-traitance dans la mesure du possible.

b) - La fourniture d'une assistance technique par des organisations inter-gouvernementales et des banques de développement de la sous-région pour la mobilisation des ressources financières et autres, y compris la promotion des investissements pour l'exécution des projets sous-régionaux;

c) - Il ne fait aucun doute que le secteur privé peut apporter une contribution substantielle aux efforts de coopération et d'intégration économiques sous-régionales en complétant le rôle du secteur public ou des transactions ou du dialogue de Gouvernement à Gouvernement.

d) - La participation aux projets dès le départ des chambres de commerce et de l'industrie, ainsi que les sociétés compétentes de consultants locaux de façon à accroître leur participation et leur engagement au fur et à mesure que les projets avancent.

e) - Pour mettre en place et exploiter rentablement des industries sous-régionales, il faut développer les capacités humaines, technologiques et mobiliser les ressources financières. Les institutions et organisations du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI, la CEA, en collaboration étroite avec l'OUA, la BAD et d'Organisations africaines telles que le CRAT, le CRACFT et l'IDEP etc..., peuvent aider à satisfaire ces exigences et à surmonter les problèmes de développement industriel de la sous-région.

f) - Il serait également intéressant d'envisager à terme une harmonisation des plans et politiques d'industrialisation des Etats de la CEDEAO ce qui aiderait à rationaliser les nouvelles implantation d'unités industrielles au niveau de l'ensemble de la sous-région et permettrait ainsi une spécialisation des pays selon leurs disponibilités en facteurs de production.

IV-/ DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SOUS-TRAITANCE INTERNATIONALE:

4.1 -PRINCIPES:

La sous-traitance au sens large du terme,désigne l'ensemble des produits ou des travaux dont une entreprise "donneuse d'ordre" peut confier la réalisation à une entreprise spécialisée dite "sous-traitante" travaillant en accord avec elle ou suivant ses directives.

Cette pratique est particulièrement répandue dans les secteurs de la construction mécanique, de l'automobile, de la construction électrique et électronique, de la métallurgie et du bâtiment, dans lesquels les produits finis résultent d'un assemblage complexe de pièces et d'autres composants dont la réalisation fait appel à un large éventail de technologies.

Le développement économique et social rapide,le souci de développer des activités rentables,le desir de bien investir et l'insuffisance de spécialisation technique ont développer deux formes de sous-traitance couramment appelées sous-traitance de spécialité et sous-traitance de capacité

4.1.1.- LA SOUS-TRAITANCE DE SPECIALITE (OU STRUCTURELLE):

Dite également complémentaire,elle utilise les services de sous-traitants spécialisés dans des techniques différentes que la sienne.

Le Sous-traitant dispose d'un équipement et d'un personnel spécialisé,qui font défaut au donneur d'ordre ou qui permet d'obtenir une qualité supérieure à meilleur compte.

Dans ce cas l'entreprise donneuse d'ordre, décide de faire appel à un spécialiste disposant d'équipements adaptés à ses besoins parce qu'elle ne peut ou ne souhaite pas,pour des raisons relèvant de sa stratégie propre, se doter de moyens nécessaires au lancement ou au développement d'une fabrication, ou encore parce qu'elle estime ses installations insuffisantes ou insuffisamment compétitives pour cette fabrication.

4.1.2 - LA SOUS-TRAITANCE DE CAPACITE (OU CONJONCTURELLE):

Comme son nom l'indique,elle est liée à l'évolution de la conjoncture. Les raisons souvent provisoires de ce recours à l'extérieur du donneur d'ordre, peuvent venir d'un accroissement soudain de la demande,mais aussi d'une mauvaise prévision et de goulôts d'étranglement dans l'utilisation de certaines machines.

La sous-traitance est dite de capacité lorsque l'entreprise donneuse d'ordres, équipée elle même pour exécuter un produit,a recours à une autre entreprise soit occasionnellement, en raison d'une pointe momentanée dans sa production ou d'un incident technique, soit de façon plus ou moins habituelle, parce que désireuse de conserver une capacité propre dans une fabrication déterminée, elle entend utiliser des capacités de production disponibles à l'extérieur.

4. 2 - LA SOUS-TRAITANCE EST L'EXPRESSION D'UN CHOIX:

L'entreprise qui s'engage dans une nouvelle activité de fabrication ou de service, doit s'interroger sur l'intérêt de l'une ou l'autre solution: FAIRE ou FAIRE FAIRE.

La décision de <faire ou faire faire> met en jeu chez le donneur d'ordres une stratégie dont les conséquences sont toujours importantes et qui relève des compétences des premiers responsables de l'entreprise.

Le choix entre <faire ou faire faire> s'impose en maintes circonstances de la vie industrielle, notamment:

- Lors de toute création d'entreprise nouvelle,
- Lors d'opérations modifiant la structure de l'entreprise,
- Lors de toute extension d'activité ou au cas de mutations techniques entraînant la mise en oeuvre de disciplines nouvelles pour l'entreprise,

4. 3- LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT HARMONIEUX ET FRUCTUEUX DES RELATIONS DE SOUS-TRAITANCE:]

Les relations de sous-traitance obéissent à des conditions différentes, selon le degré et les modalités de coopération recherchés par les partenaires.

Certaines formes de sous-traitance de capacité à caractère purement épisodique correspondent à des options initiales et à un mode de collaboration, n'impliquant pas des liens de fidélité réciproque aussi étroits que dans le cas de sous-traitance de spécialité et, en raison même de leur caractère circonstanciel comportent des aléas plus importants, aussi bien pour les donneurs d'ordre que pour les sous-traitants

La sous-traitance exige des donneurs d'ordres et des sous-traitants un engagement profond appelant la mise en oeuvre d'une véritable politique de coopération permanente avec toutes les conséquences qui en résultent, du point de vue de la confiance entre partenaires, de leur objectivité, de la précision et du respect de leurs obligations réciproques.

DEVELOPPEMENT DE LA SOUS-TRAITANCE EN GUINEE.

Plus que jamais, la maîtrise industrielle est devenue aujourd'hui une condition essentielle du développement économique et un élément fondamental pour se défendre dans l'actuelle compétition internationale en matière d'échanges de produits technologiques. la sous-traitance apparaît comme un facteur très important, voire primordial, concourant à cette maîtrise, puisqu'elle intensifie, rationalise et consolide le tissu industriel local.

En Guinée, ce phénomène n'a pratiquement connu aucun développement et reste encore très peu répandu.

L'insuffisance du niveau d'intégration des entreprises dans le pays, pose avec acuité la nécessité d'entreprendre une action réfléchie pour renforcer le tissu industriel local qui, à défaut, constituera un facteur de blocage important pour atteindre la maîtrise industrielle.

La constitution de ce tissu suppose l'existence d'entreprises spécialisées dans des activités précises et répondant aux besoins d'autres entreprises. Elle suppose aussi la mise en place d'une structure appropriée pour la collecte et la distribution de l'information concernant la capacité de production des entreprises intéressées et leurs besoins aussi bien en produits intermédiaires (quantitativement et qualitativement) qu'en matière de disponibilité de main d'oeuvre dans les diverses spécialités.

Au niveau des entreprises, il convient plus particulièrement d'adopter deux mesures. d'une part, la standardisation de la production et la spécialisation dans la (ou les) activité (s) susceptibles d'être la (ou les) mieux maîtrisé(s) et d'autre part, le renforcement du niveau de qualification des travailleurs. En effet, cette orientation leur permettrait de rationaliser leur capacité de production installée; et d'accroître les possibilités d'épargner du capital, de se procurer des machines et des outils spéciaux et aussi de répondre dans les meilleures conditions aux exigences des donneurs d'ordres.

Au niveau des pouvoirs publics; l'appui à une telle orientation est nécessaire. Pour ce faire, de nombreuses mesures sont envisageables:

- Faire des campagnes d'information sur les avantages de l'établissement des rapports de sous-traitance structurelle entre donneurs d'ordres et sous-traitants. La création d'une bourse de sous-traitance, peut jouer à ce propos un rôle très important.
- Prévoir, à l'attention des industriels, des séminaires traitants de problèmes relevant de développement de la pratique de sous-traitance (qualité, prix...).
- Favoriser l'intégration économique en accordant des avantages en plus grand nombre, en fonction de l'achat de pièces et composants fabriqués localement par rapport à ceux procurés de l'étranger;
- Faire connaître les expériences réussies en matière de sous-traitance, et récompenser par des prix les meilleurs sous-traitants afin d'encourager l'ensemble des entreprises à développer cette pratique.
- Instituer des clauses dans les contrats signés par les organismes publics (Ministères, Office...) encourageant le recours à des sous-traitants locaux lors de lancement des appels d'offre internationaux pour acquérir des outils et équipements de l'étranger..

Cette démarche visera les objectifs suivants:

- aider les industriels sous-traitants et donneurs d'ordres à mieux se connaître et à obtenir par une meilleure coopération inter-entreprises un rendement optimum de leur potentialité industrielle;
- permettre le développement des échanges en informant les industriels des potentialités guinéennes existantes;
- étendre l'activité au delà des frontières nationales pour développer la sous-traitance internationale;
- mettre sur pied et exploiter un fichier informatisé avec les données sur les activités, les machines, la qualité de production, la capacité et les travaux spéciaux liés à la sous-traitance;
- compléter et mettre à jour les informations contenues dans le fichier grâce à des contacts directs avec les entreprises sélectionnées;

A la lumière de ces quelques éléments d'analyse, il faut bien reconnaître qu'il ne peut pas y avoir un véritable développement industriel dans le pays sans la définition d'une stratégie claire de maîtrise de technologies à la fois à l'échelle de l'entreprise et sur le plan national.

La sous-traitance inter-industrielle constitue, peut être, l'un des facteurs les plus puissants qui concourt au développement de cette maîtrise.

Elle favorise le développement des savoir-faire, la communication parmi les entreprises, la formation d'une nouvelle mentalité plus adaptée au changement des techniques et de façon générale, la rationalisation de l'appareil de production nationale.

Il va donc de l'intérêt économique du pays de promouvoir cette pratique et de créer toutes les conditions nécessaires pour permettre de la développer

CONCLUSION:

La contribution du secteur industriel à l'équilibre des échanges doit être une nécessité inéluctable.

Le secteur industriel doit concilier cette nécessité et la conquête de son marché intérieur, pour cesser de dépendre très largement des importations et contribuer à la croissance des exportations nationales.

Cet objectif implique d'importants progrès dans la compétitivité et l'efficacité des entreprises et projets à créer et une approche plus nationale des industries d'import-substitution.

ANNEXE XVII

INTERVENTION DE M. MICHEL KAMANO, DIRECTEUR NATIONAL DU PLAN

Avant d'entamer mon exposé, je voudrais remercier les instigateurs de ce séminaire qui vient à point nommé et les féliciter pour le choix des thèmes traités. A l'heure difficile de la consolidation des premiers résultats du programme de redressement économique et financier, il est de toute première importance que soit définie une stratégie industrielle cohérente et efficace, afin de relancer au plus vite et de façon durable ce secteur crucial de notre économie.

Quant au thème qui fait l'objet de nos travaux aujourd'hui, il me semble tout à fait fondamental. Le nouveau rôle de l'Etat est en effet radicalement différent de l'ancien rôle qui lui était dévolu et le succès du programme de redressement impulsé par le Chef de l'Etat ne pourra être acquis que si tous les acteurs du développement économique, qu'ils soient agents de la Fonction Publique ou opérateurs privés, comprennent et acceptent le nouveau rôle de l'Etat, dont je vais jeter ici les grandes lignes, avant d'en débattre avec vous.

Cette opposition flagrante entre ancien et nouveau rôle de l'Etat m'oblige à me tourner brièvement vers le passé. Je ne vous apprends certes rien en rappelant que la première République a été dominée par une doctrine économique dirigiste et centralisatrice dont le moins qu'on puisse dire aujourd'hui est qu'elle a conduit à un échec économique et notamment industriel retentissant. Je n'en voudrais pour preuve que la part insignifiante - 2% - de la valeur ajoutée manufacturière dans notre Produit Intérieur Brut, ce qui donne à la Guinée le douteux privilège de posséder une des économies les moins industrialisées du monde.

Tirant la leçon de cet échec, les Autorités de la Deuxième République ont délibérément tourné le dos au passé et donné un nouveau rôle à l'Etat dont la traduction économique peut se définir comme une option franchement libérale, laissant pour l'essentiel la place à l'initiative privée.

La libéralisation de l'économie implique, pour qu'elle s'accomplisse, que soit dévolu à l'Etat un nouveau rôle compatible à la fois avec ses obligations de garant de la souveraineté nationale et de la justice sociale et avec le développement économique fondé sur l'initiative privée.

Je distinguerai donc trois niveaux de responsabilité, du plus général au plus particulier, puisque traitant ici du nouveau rôle de l'Etat dans la stratégie industrielle. Je pense ici à l'instauration du libéralisme, à la suppression des distorsions et à la planification du développement.

Au premier plan, je dirais que le rôle de l'Etat est d'abord de traduire dans les faits cette nouvelle orientation libérale impulsée à l'économie et que l'on peut caractériser comme un régime de concurrence entre opérateurs privés essentiellement, l'Etat se réservant les activités liées à la préservation de la souveraineté et de l'indépendance nationale, ainsi qu'à la solidarité et à la justice sociale.

La privatisation des unités industrielles ne relevant pas de ce type particulier d'activités en est une des premières illustrations.

Dependant ce désengagement de l'Etat dans les activités directement productrices doit s'accompagner de l'instauration d'un Etat de droit, c'est à dire de règles communes garantissant le respect de la propriété et des droits des opérateurs privés tant les uns vis à vis des autres que vis à vis de la puissance publique. C'est également l'établissement de codes garantissant la concurrence et le bon fonctionnement des marchés, sans entraves particulières, qu'elles soient publiques ou privées, mais dans le respect de la justice sociale; Je pense ici au code du Travail ou à la protection des consommateurs. C'est enfin la mise en place des instances judiciaires aptes à arbitrer les conflits dans le respect du droit et des institutions.

Sur ce plan, l'action de l'Etat est à l'évidence fondamentale et différents codes ont été adoptés ou sont sur le point de l'être: code des investissements, plan comptable général, code minier, code pétrolier, code d'électricité, code du travail, code de l'environnement, code des pêches et bientôt loi commerciale, code foncier, code douanier.

Néanmoins cet effort considérable devra s'accompagner d'actions importantes en matière d'information, d'explication et de formation des cadres chargés de leur application. En effet, la principale réforme concerne en définitive les mentalités qui doivent s'adapter au nouveau contexte, faute de quoi c'est l'ensemble du processus de redressement de l'économie nationale qui sera mis en péril. Ce séminaire est d'ailleurs une occasion d'avancer dans

cette voie en mettant l'accent sur la nature des interventions publiques.

A cet égard, l'action de l'Etat doit viser à faciliter et soutenir l'action des opérateurs privés, à condition bien évidemment que ceux-ci satisfassent les obligations légales qui leur sont faites. Ceci doit se traduire concrètement par un allègement sensible des procédures administratives, par une attitude empreinte d'ouverture et de bienveillance, le contrôle, s'il est nécessaire, se faisant a posteriori et de la manière la plus décentralisée possible. En effet, l'acteur principal du développement économique est bien l'entrepreneur privé assumant la responsabilité de la production et non le fonctionnaire, chargé du respect des obligations légales. C'est là un renversement des rôles qui n'est pas facile à mettre en oeuvre mais qui est pourtant fondamental.

Autre question qui se pose alors que la Guinée s'ouvre largement aux échanges avec l'extérieur, la réglementation des investissements étrangers doit être établie dans la clarté, étant entendu que si l'indépendance nationale doit être soigneusement préservée, le recours aux sources de financement comme à la technologie et au savoir-faire étrangers est indispensable dans cette phase de redémarrage de notre économie.

Le nouveau rôle de l'Etat ne peut toutefois être réduit à ce seul premier aspect. En effet, et cela a déjà été abordé au cours de ce séminaire, l'Etat assume la première responsabilité du développement économique et social de la Nation. A ce titre, il doit favoriser la croissance des activités économiques et donc supprimer toutes les distorsions et entraves qui empêchent le plein essor des initiatives privées.

Je distinguerai ici cinq types d'interventions particulières dont l'impact est essentiel sur le processus de développement, notamment industriel, à savoir la suppression des dysfonctionnements macroéconomiques, la restauration des infrastructures économiques, le financement des PME, l'entrée des capitaux étrangers et le soutien des entreprises sur les marchés.

Sur le plan macroéconomique, un certain nombre de distorsions entravent le bon fonctionnement des marchés et leur insertion dans les relations internationales. Je pense ici au taux de change de notre devise nationale qui doit correspondre très exactement au niveau des performances de

notre économie. Je pense également au système des prix qui a été presque entièrement libéré ou au protectionnisme douanier qui a été très allégé. Cependant un problème grave subsiste au niveau des grands équilibres, celui de la dette, puisque les déficits semblent se creuser. Ils devront être résorbés afin d'établir des bases saines à la croissance future de notre économie. Ceci ne pourra se faire qu'au prix d'une plus grande maîtrise des mécanismes budgétaires et des relations économiques et financières avec l'extérieur.

Autre composante déjà largement évoquée, la restauration des infrastructures, et plus largement de l'environnement des entreprises industrielles, devra être poursuivie. Ceci concerne en particulier l'approvisionnement régulier et fiable en énergie et en eau, la circulation des biens et des personnes, les télécommunications. Cela touche également à la question des qualifications professionnelles et donc des filières de formation aux métiers de l'industrie. Je n'insisterai pas tant ces responsabilités sont classiques, même si elles revêtent ici en Guinée un caractère d'urgence. Ces thèmes ont d'ailleurs déjà été brillamment traités au cours de ce séminaire.

De même se trouve posé la difficile question du financement des entreprises guinéennes, notamment petites et moyennes. L'Etat n'a certes pas à prendre en charge l'essentiel du financement des initiatives privées. Cependant il peut apporter une aide précieuse au développement des P.M.I. nationales sous de multiples formes telles que le développement des instruments de collecte et de transformation de l'épargne nationale en capacités de crédit à long terme, des bonifications d'intérêts, le développement de lignes de crédits spécialisés à taux préférentiels, des subventions ponctuelles, une fiscalité adaptée à l'investissement et, d'une manière plus générale, une politique du crédit favorable aux investisseurs.

Corollaire de ce problème du financement des entreprises se pose la question de la place des financements extérieurs privés. Compte tenu de la faiblesse de l'épargne nationale collectée, compte tenu également des lacunes nationales dans le savoir-faire industriel, l'Etat s'efforcera de favoriser l'entrée des capitaux étrangers qui pourront bénéficier éventuellement des dispositions du code des investissements, en mettant l'accent notamment sur les diverses formes de partenariat entre nationaux et étrangers, dans le souci de permettre l'émergence future d'entreprises industrielles viables et de qualité.

Enfin, faisant la promotion d'un rôle similaire à celui du célèbre M.I.T.I. ou Ministère de l'Industrie et du Commerce International japonais, l'Etat développera toute une série d'actions destinées à favoriser l'accès aux marchés tant nationaux qu'extérieurs. S'agissent des premiers, deux actions sont souhaitables. D'une part, il faut permettre aux jeunes sociétés nationales d'avoir accès aux marchés publics par des procédures adaptées à leurs capacités de production, qu'il s'agisse des consultations restreintes, des lots réservés ou de la sous-traitance obligatoire. D'autre part, il faut faire connaître à l'extérieur les potentialités offertes par le marché national, que ce soit par des actions promotionnelles ou par l'ouverture de représentations. Ces dernières pourraient d'ailleurs se voir confier un second rôle de prospection des marchés extérieurs en vue de faciliter les exportations de produits guinéens.

Enfin l'Etat assume un rôle pilote dans le processus de développement à travers la planification, désormais contractuelle et décentralisée. A cet égard, l'aide publique ne peut être apportée de manière indifférenciée, quelque soit la nature et l'impact du projet industriel en question. Deux considérations doivent guider l'action de l'Etat dans ce domaine.

Au premier rang de ces préoccupations, l'aide de l'Etat devra se faire dans le respect des priorités nationales de développement. Autrement dit, il conviendra d'examiner l'incidence du projet sur la croissance économique, l'emploi, la valorisation des ressources nationales, le développement des régions ou l'équilibre de la balance des paiements. C'est volontairement que je n'ai pas hiérarchisé ces différents critères d'appréciation, ceci constituant l'essence même de la démarche de planification qui va démarrer incessamment.

Plus précisément enfin, les interventions de l'Etat devront s'inscrire dans une stratégie industrielle spécifique, adaptée à la fois aux objectifs globaux de développement, aux potentialités nationales et aux contraintes actuelles que nous subissons. Cette stratégie industrielle reste à définir. Elle devra établir clairement quels secteurs particuliers souhaitons-nous voir développer, quelles technologies privilégions-nous, quels marchés, quels besoins désirons-nous satisfaire, avec quels partenaires voulons-nous travailler? Ainsi pourrions-nous revitaliser notre tissu industriel et conforter le processus de croissance en densifiant les liaisons intersectorielles.

Avant de conclure cet exposé, je voudrais introduire un thème de réflexion additionnel, celui de la gestion du portefeuille industriel de l'Etat. Ce portefeuille, qui restera temporairement ou durablement détenu par l'Etat, n'a pas fait jusqu'à présent l'objet de définition d'une doctrine complète, hormis l'opération de portage-relai de certaines actions de sociétés privatisées et à privatiser. L'importance de ce sujet est telle que je ne saurai en faire abstraction et j'estime donc que ce séminaire nous offrira l'opportunité de poursuivre la réflexion en la matière.

Pour en revenir à la conclusion de mon exposé, je voudrais insister d'abord sur les limites des interventions de l'Etat dans le secteur industriel. Je crois très sincèrement qu'il faut donner sa chance à la politique de libéralisation voulue par le Chef de l'Etat. Sachons laisser s'épanouir les initiatives des opérateurs économiques. Les intérêts publics et privés peuvent coïncider, à condition que règles du jeu et objectifs soient clairement définis et respectés par tous les acteurs du développement. Les échecs du passé sont là pour nous rappeler les dangers d'un interventionnisme tatillon et stérile.

Enfin comment doit être menée l'action de l'Etat? Je pense que ce séminaire constitue la bonne réponse à cette question. Le rôle de l'Etat en matière de développement industriel implique de très nombreuses actions ou mesures qui doivent s'inscrire dans une stratégie sectorielle elle-même dépendante de la stratégie nationale. Dès lors, il me semble que la seule voie possible soit celle de la concertation. Concertation interadministrative pour s'assurer de la cohérence des interventions tout en recherchant une synergie optimale. Concertation avec les partenaires du secteur privé, pour que, à leur écoute, l'action de l'Etat soit judicieuse, efficace et comprise de tous. C'est là le sens de la planification contractuelle et décentralisée. C'est là la clé du renouveau économique de la Guinée.

Je vous remercie.

A N N E X E XVIII

LE ROLE DU SECTEUR PRIVE DANS LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL - PERSPECTIVE DE LA MANO RIVER UNION

Présenté par M. Justin B. Bangoura, Responsable du Développement Industriel

A. INTRODUCTION

Le processus d'intégration au sein de la Mano River Union a été initié comme une tentative d'établissement d'une Union douanière dans le but d'impulser les échanges mutuels, et au même moment celui de promouvoir le développement économique des Etats Membres. Il est clairement apparu très tôt, toutefois, qu'il y avait lieu d'adopter une approche équilibrée dans les activités de l'Union mettant l'accent tant sur l'intégration des marchés que sur l'élargissement de la base productive par voie de coopération au niveau de la production (industrie et agriculture), et de développement de l'infrastructure.

Cette double approche : production et échange découle de la reconnaissance du fait que les deux activités sont complémentaires et mutuellement supportives. L'une ne va pas sans l'autre. Avec ceci à l'esprit des décideurs en matière de politique, l'opportunité offerte par la restructuration de l'Union a été utilisée pour définir les domaines prioritaires de l'intervention de l'Union dans les efforts de développement des Etats Membres. En conséquence, le Conseil Ministériel de l'Union, lors de sa courante onzième session ordinaire, a décidé qu'en plus du commerce, des projets et programmes dans les secteurs suivants constituent des activités prioritaires de l'Union :

- Industrie ;
- Agriculture ;
- Transports ;
- Communications ; et
- Energie

Nous présentons, dans ce qui suit, le rôle joué par l'Union pour créer les conditions nécessaires au bénéfice des Etats Membres en général et de leurs nationaux en particulier, pour coopérer et améliorer leurs situations socio-économiques en général.

B. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Une industrialisation rapide est considérée comme un facteur essentiel de promotion de la coopération économique entre les pays membres et la M.R.U. En conséquence, les Gouvernements des Etats Membres voient le Développement Industriel Intégré comme l'un des moyens les plus économiques et logiques d'accroître les capacités de production et d'absorption des économies de l'Union.

En consistence avec cette optique, la politique de développement industriel de la Mano River Union souligne entre autres :

- a. la coordination des efforts d'investissement des Etats Membres
- b. la réalisation d'une approche au développement industriel équitable et unifiée ;
- c. l'amélioration des structures et tailles des " Industries (communautaires) de l'Union " et la production de marchandises pour le commerce (communautaire) inter-union.

En vue de faciliter la réalisation des objectifs des directives de politiques, le Secrétariat a mis sur pied un Service de Développement Industriel. L'objectif de ce service à long terme est de promouvoir l'intégration économique et la coopération entre les Etats membres. Raison pour laquelle l'une de ses tâches immédiates comprend la collecte de données de base sur le développement industriel des Etats Membres. Telles informations sont considérées comme vitales aux décisions d'investissement public et privé, à la planification sectorielle, et plus important, à la promotion de ce qu'on appelle Industries de l'Union.

En abordant ces tâches immédiates, le Secrétariat a réalisé une enquête des industries manufacturières des Etats-membres en 1980-1981. Le rapport d'enquête a dégagé les caractéristiques générales des entreprises manufacturières dans certains secteurs industriels des Etats-membres. Il a recommandé par ailleurs certaines mesures pouvant être prises par la Mano River Union pour faciliter la réalisation de ses objectifs de développement industriel.

Nul doute que depuis la première enquête sur l'industrie qui a donné lieu à une ré-orientation de politique, il y a eu des changements dans la situation politique, sociale, et économique des Etats membres, et du monde entier. La récente politique de privatisation de l'industrie de l'Etat Membre de Guinée est un cas exemplaire. Il ne fait aucun doute que ces changements ont certaines implications pour les industries et les programmes industriels de chaque Etat membre individuellement de même que pour les efforts de l'Union en faveur de la coopération et l'intégration industrielle. L'on juge nécessaire que le Secrétariat considère à nouveau la situation actuelle dans les Etats membres dans le but de faire des propositions concrètes quant à l'intervention de l'Union dans les efforts industriels de ces pays.

C. NOUVELLE STRATEGIE DE COOPERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Il est nécessaire de rappeler ici que le Programme de la Décennie de Développement Industriel pour l'Afrique insiste sur l'adoption d'une politique et d'une stratégie qui se fonderait sur l'utilisation des ressources en matières premières, de la main-d'oeuvre

etdes compétences locales en management de sorte à créer une base solide et plus auto-supportée qui réduirait graduellement la dépendance vis à vis des sources externes s'agissant d'intrants facteurs critiques. C'est partant de ce cadre que la Mano River UNION a élaboré une stratégie conçue pour impulser le développement de la production nationale, comme volet d'un programme d'industrialisation de la Mano River Union. Cette stratégie est conçue pour établir des liaisons entre le développement industriel et agricole, d'une part, et les institutions des Etats membres spécialisées dans l'agriculture, la commercialisation agricole et la recherche en technologie alimentaire d'autre part. L'importance de cette stratégie est sous-tendue par le fait qu'une grande partie du secteur industriel des pays en développement, et en particulier ceux de la Mano River Union dépend de l'agriculture pour ses matières premières et la stratégie elle-même vise à reverser dans l'agriculture les produits et techniques de l'industrie. C'est pourquoi il est dit que les révolutions industrielles et agricoles vont ensemble et que les économies dans lesquelles l'agriculture est stagnante ne connaissent pas de développement industriel rapide. La coopération dans le domaine du développement agro-industriel devait être basée sur deux principes à savoir : que chaque pays membre ait une égale opportunité de s'industrialiser, et que les matières premières devaient, autant que possible, être transformées dans les pays producteurs. De nos jours, la plupart des matières premières agricoles y compris arachide, huile de palme, cacao, café, caoutchouc et peaux sont exportées à l'état brut vers les pays développés et les produits manufacturés en tirés sont ré-importés. Ceci est un exemple éloquent de dépendance économique.

L'agro-industrie doit être promue à travers les petites et moyennes entreprises que les grandes. Le mixage petites et grandes entreprises produit généralement plus d'avantages sociaux qu'une approche exclusive aux grandes entreprises. En particulier, l'approche mixte accroît plus les revenus personnels et nationaux, elle aide à résoudre les problèmes de chômage, et elle est plus efficace compte tenu de la taille réduite des marchés, elle assure la promotion d'une industrialisation à base locale et par conséquent augmente le potentiel d'auto-dépendance et d'indépendance économique. La nouvelle approche de coopération remettra donc l'accent sur l'harmonisation des politiques et stratégies nationales de développement industrie, des incitations et d'autres mécanismes pour la promotion et l'appui à l'effort sous-régional de développement. Dans ce cadre de politiques communes, il devrait y avoir un programme de spécialisation consentie par lequel chaque Etat membre aurait les facilités de se spécialiser dans la production et la transformation de produits donnés, sur la base d'avantages comparatifs constatés. La spécialisation consentie assurera la promotion du développement industriel dans tous les pays membres et donnera une égale opportunité à tous les pays membres de bénéficier des nouveautés dans des cas similaires, et éliminera

par la même occasion l'inutile duplication des entreprises industrielles. La spécialisation dans le contexte d'un marché (de l'Union) communautaire sûr devait promouvoir l'innovation et réduire les risques habituellement liés à l'industrialisation. L'élément important de la nouvelle stratégie est la constitution d'entreprises industrielles en joint venture impliquant des entrepreneurs locaux du secteur privé. Cette approche devait encourager une plus grande mobilisation des capitaux locaux tant pour le développement agricole qu'industriel des Etats membres.

La connaissance des procédés industriels, des pratiques commerciales et de la gestion des affaires est très nécessaire au développement industriel. Ce genre de connaissance est très limitée dans les Etats membres. Tandis que certains Etats membres ont fait des progrès dans ce domaine, les hommes d'affaires de la place n'ont pas beaucoup suivi. En effet, plusieurs des affaires à capitaux nationaux sont toujours gérées par des sociétés étrangères. L'expansion d'entreprises à base locale, de petite taille, et à main d'oeuvre intensive serait grandement facilitée si des services d'encadrement sont fournis aux petits hommes d'affaires sur les divers aspects de l'organisation et de la gestion industrielles, y compris le choix de technologies appropriées, de sources alternatives d'intrants, et l'organisation et la gestion des entreprises

En plus du système général, des mesures spéciales devaient être prises pour les industries qui sont inévitablement de grande échelle et qui ont besoin du marché commun de l'Union pour leur viabilité économique et financière. Si l'utilisation de procédés à main d'oeuvre intensive est promue dans tous les cas possibles, il n'y aurait pas beaucoup d'industries à capitaux intensifs de grande échelle. Les mesures spéciales applicables à ces industries, surtout pour ce qui est de leur emplacement seront donc facilitées particulièrement vu que le système général aurait donné à chaque pays l'opportunité de s'industrialiser, minimisant ainsi l'intérêt national dans les industries de grande échelle.

Il est clair que la réussite de la nouvelle stratégie dépendra de façon critique de la mesure dans laquelle les institutions nationales de recherche seront utilisées, et les liaisons établies entre elles, de même que la collaboration entre chercheurs et industries.

D. COOPERATION EN MATIERE DE RECHERCHE

Un domaine important et complémentaire de coopération dans le cadre de la nouvelle stratégie est celui de la recherche et de la formation. Trois domaines de recherche sont retenus : le marché, la technologie alimentaire et la recherche agronomique. Tous ces domaines sont interliés. L'objectif des études de marché sera d'exploiter les demandes effective et " latente " en adaptant les

produits aux besoins des consommateurs par le développement de nouveaux produits à partir d'anciens sur la base de tests de consommation. De nouveaux marchés extérieurs devraient aussi être développés. La fin réduirait le coût de la recherche et l'adaptation des techniques aux pays individuellement et assurerait aussi une utilisation plus efficiente de rares ressources domestiques.

a. Recherche en Technologie Alimentaire

La recherche en technologie alimentaire a un rôle crucial à jouer dans le développement des industries alimentaires, particulièrement pour les aliments de base étant donné que les cultures vivrières en Afrique sont différentes de celles des pays développés où la recherche en technologie alimentaire est avancée. La substitution de la farine de sorgho/millet dans le pain, l'utilisation de l'amidon de manioc dans le pain et d'autres produits de pâtisserie, la confection de flocons à partir de l'igname, la confection d'une farine d'igname qui ne change pas de couleur dans de l'eau chaude les aliments de nourrissons à base de produits agricoles locaux, etc..., le maïs et la banane pour la bière, les peaux pour les chaussures, etc., sont tous des contributions importantes de la recherche en technologie alimentaire au développement agricole et industriel. La coordination des activités en question dans le cadre des programmes de l'Union pour la production agricole et animale et pour le développement agro-industriel facilitera énormément l'application pratique de ces innovations. Cela aidera aussi à éviter la duplication des efforts et à promouvoir une plus efficiente utilisation des ressources en recherche qui sont limitées.

a. Recherche agronomique

La recherche agronomique peut aussi améliorer le marché de la technologie alimentaire en développant les cultures qui conviennent aux goûts des consommateurs, ainsi que les cultures pouvant être plus facilement transformées. toutefois, son rôle principal est le développement de variétés à haut rendement qui sont bien adaptées aux conditions écologiques. A cet égard, il y aurait beaucoup à gagner par une coordination de la recherche sur le sorgho/mil, le maïs, les haricots, l'igname et le manioc, de même que sur l'huile de palme dans les Etats membres.

En tant que partie d'une recherche agronomique coordonnée, le programme proposé de multiplication et de distribution de semences devrait faire partie de la stratégie. La multiplication des semences est coûteuse, spécialement si elle comprend la certification des semences et les banques de semences, comme il se doit. L'Economie sera affectée si le programme est entrepris au niveau de l'Union, particulièrement pour les cultures pratiquées dans deux pays ou plus, et pour les semences n'impliquant pas de coûts de transport élevés. Pour les Etats Membres, un tel programme

est entrepris au niveau de l'Union, particulièrement pour les cultures pratiquées dans deux pays ou plus, et pour les semences n'impliquant pas de coûts de transport élevés. Pour les Etats Membres, un tel programme pourrait inclure le maïs, le riz, l'arachide, le sorgho/mil, les haricots, l'igname, le manioc; l'huile de palme, dans un premier stade.

c. Cooperation en matière de formation

L'inadéquation de la main d'oeuvre formée a été l'une des principales contraintes au développement agricole et agro-industriel dans les Etats membres. La stratégie proposée pour le développement des agro-industries, et pour la recherche en technologie alimentaire, la recherche agronomique et les études de marché pourra réussir seulement s'il y a une main d'oeuvre suffisante de cadres moyens et de supervision, aussi bien que des chercheurs. alors que des efforts sont déployés dans les Etats membres pour augmenter les facilités de formation, l'on pourrait faire un plus grand progrès à travers la coopération. a part le partage d'expérience au niveau des programmes de formation, la possibilité d'utiliser les établissements nationaux de formation devait être étudiée en vue d'éviter aux Etats membres le besoin d'établir et conduire des institutions de formation séparées. Ceci, en notre avis, minimiserait de beaucoup le coût de formation de la main d'oeuvre de niveau moyen.

d. Focus sur le secteur privé

la nouvelle stratégie se portera sur le secteur privé par opposition au secteur public. A cette fin, le Secrétariat est entrain de préparer les modalités de participation à titre de joint venture dans toutes ses activités industrielles. Dans l'Etat membre de Guinée, le Secrétariat est déjà en rapport avec le Ministre de coordination en vue de l'ouverture du capital des industries, maintenant privatisées de transformation de tomates et fruits (Usine de conserves) et de produits pharmaceutiques, à la participation d'entrepreneurs locaux des autres Etats Membres. En plus, le Secrétariat entreprend des études de pré-investissement pour l'émission d'actions d'une Mano River Union Charcoal Production Company (production de charbon de bois) ainsi que celle d'une Pulp and paper industry (paptex) en tant qu'entreprises communautaires en joint venture.

L'accent que l'Union met sur une étroite collaboration avec le secteur privé dans le développement agro-industriel découle du fait que la privatisation réduit le niveau de protection généralement accordée à la production industrielle publique. A notre opinion une telle protection réduit les initiatives au rendement. En combinaison avec de généreuses subventions aux investissements, l'accès privilégié au taux de change en abaissant le coût de fournitures importées peut conduire au choix de techniques

de production inappropriées, à capitaux intensifs, avec des demandes élevées de devises étrangères. De tels facteurs dictent les coûts et les prix de sorte à les fixer au dessus des niveaux internationaux, pénalisant ainsi les consommateurs domestiques et autres usagers industriels. Il est maintenant su que même avec la protection, et des fois le monopole local, les entreprises publiques peuvent avoir des difficultés à entrer au seuil, et dépendent de subventions publiques continuelles de diverses formes.

E. STRATEGIE POUR UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET UNE EXPANSION DU COMMERCE

L'Union du Fleuve Mano est allé plus loin en indiquant des mesures pour un développement industriel et pour faciliter le commerce des produits locaux entre les Etats-Membres. C'est pourquoi les politiques industrielle et commerciale ont été étroitement liées depuis l'avènement de l'Union:

La création de l'Union Douanière a été perçue comme un fait qui donnait des possibilités non seulement pour les entreprises existantes, mais aussi la création de nouvelles entreprises en vue d'agrandir le marché. Pour atteindre cet objectif le Secrétariat a préparé des critères et procédures détaillés et séparés en vue de garantir le Statut Industriel de l'Union, de même que les licences de l'Union, un contrat d'incitation aux investissements dans l'Union et une garantie de l'Union, tous dans le but de créer un système d'incitation et un cadre légal et institutionnel dans lequel de nouvelles industries pourraient être effectivement promues. Ces critères sont les suivants.

1. Politique Industrielle d'Investissement

La Politique Industrielle d'Investissement de l'Union est fondé sur la coordination des efforts de l'Union pour le Développement des Investissements sur l'accomplissement d'une approche équitable et unifiée du développement Industriel dans tous les Etats-Membres, et sur l'amélioration de la structure et de la dimension des Industries de l'Union. Les objectifs de cette politique sont :

- la suppression des barrières en vue de la création d'une Industrie plus élargie de l'Union ;
- la création d'un environnement unifié d'affaires impliquant la formation d'un régime spécial au titre de la législation sur les sociétés, en vue d'incitations de l'Union avec, rattachées, des clauses fiscales ;
- l'organisation des industries pour prendre compte des dimensions du Marché de l'Union ;
- la promotion des progrès technologiques de l'Union ;
- pour reconnaître, promouvoir et développer les aspects sociaux et régionaux du développement industriel.

2. Instruments pour un développement industriel

Pour atteindre ces objectifs, l'Union a développé deux instruments principaux qui sont les suivants :

a) La liste des Produits d'origine locale de l'Union du Fleuve MANO

Depuis Mai 1981, les accords de libre commerce concernant "les Produits d'origine locale" avaient été conclus. Suivant ces accords un produit est considéré "produit d'origine locale" lorsque au moins 35 % du prix ex fabrique consiste "de valeur ajoutée locale" et, au moins 40 % des matières premières nécessaires à sa production, proviennent dudit pays.

Lorsqu'un produit remplit ces conditions, alors il peut être inscrit sur la liste des produits d'origine locale de l'Union et son commerce peut se faire librement entre les Etats-Membres.

b) Octroi du Statut d'Industrie de l'Union

En 1980, les critères et procédures d'octroi du Statut d'Industrie de l'Union avaient été adoptés lors d'un Conseil de Ministres.

- Une industrie de l'Union est celle qui remplit la classification Industrielle internationale type (I.S.I.C.) des Nations unies. Elle doit entreprendre des projets dans l'Union telles que la fabrique, ou la manufacture des produits finis ou des parties constituantes.
- une industrie de l'Union doit être soit basée ou avoir un site dans l'un des Etats-Membres de l'Union après approbation du Conseil Ministériel de l'Union.

Il y a trois types d'incitations qui peuvent être accordées aux Industries de l'Union.

(i) Les licences de l'Union

Une licence d'Union est donnée par ou au nom d'un Conseil Ministériel à un investisseur ou à un promoteur à qui il a été accordé le statut d'industrie de l'Union conformément au douzième protocole de la Déclaration du MANO. Si le demandeur du Statut d'industrie de l'Union est une compagnie existante, ou alors quelqu'un à qui il a été proposé de créer une compagnie avant qu'il ne lui soit accordé une licence d'Union, il doit donner l'évidence d'incorporation aux lois des Etats-Membres où il est basé.

(ii) Contrat d'Incitation à l'Investissement dans l'Union

Un Contrat d'Incitation à l'Investissement dans l'Union est un Contrat entre le MANO RIVER UNION et l'investisseur ou le Sponsor d'un Projet approuvé d'Investissement qui garantit les incitations d'investissement et les bénéfices accordés par l'Union conformément au projet et aux obligations mutuelles des parties au projet.

(iii) La Garantie de l'UNION

une garantie de l'Union est essentiellement un engagement accordé par l'Union à un investisseur ou à un Promoteur d'un Projet approuvé d'Investissement que l'Union pour la durée de la garantie ne donnera pas une licence à un investisseur ou promoteur pour la production ou la fabrication de marchandises et de services similaires, conférant ainsi à l'investisseur le droit exclusif à la production et à la commercialisation du produit objet de la garantie.

F. SOUTIEN INFRASTRUCTURE POUR UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Le rôle du Mano River dans les efforts de développement des Etats-Membres est de créer les conditions nécessaires pour le développement de ces efforts. En d'autres mots, le rôle du Mano se limite à la création et à la facilitation des efforts des Etats-Membres.

Le vecteur directeur de développement de tous les secteurs tourne autour de la création d'un transport efficace, des services de communication et d'énergie. En effet le développement de l'Industrie ne peut se faire sans un bon réseau routier pour le transport des intrants et de la production. A cet effet la nouvelle stratégie pour un développement industriel sous-régional implique la liaison des marchés par un bon réseau routier, par un transport aérien et maritime. Pour cela, les projets complémentaires entrepris par l'Union comprennent :

(i) Le transport routier

L'union s'est lancée sur le développement d'un programme de réseau routier reliant les trois capitales des Etats-Membres.

Déjà le réseau routier FREETOWN/MONROVIA qui forme une partie du réseau routier Trans-Ouest Africain est en construction. Le segment du pont du Mano River côté Monrovia a été fait et celui de Bandajuma a été achevé au mois de mai de cette année. Dans ces efforts de compléter les section non encore achevées de la route, le Secrétariat est en contact avec plusieurs agences donatrices.

Le but de ces efforts est de permettre au Secrétariat de sécuriser le réengagement d'un montant de US \$ 45,4 Millions pour la construction de cette route au cours de la réunion des bailleurs de fonds, réunion qui avait eu lieu à Abidjan en 1983.

En ce qui concerne la route CONAKRY-MONROVIA, des études de faisabilité ont été entreprises conformément au tronçon KOINDU-MENDIKORMA et le coût de construction de ce projet routier de 133 Km est estimé à \$ 45,9 Millions aux prix actuels de 1988. La prochaine phase du projet qui est celui du plan définitif d'ingeneering et de la préparation des documents du contrat est estime à \$ 800,000.

(ii) Transport Maritime

Le Secrétariat est entrain de promouvoir un projet de liaison maritime. L'objectif de ce projet est la création d'une entreprise sous-régionale permettant le mouvement des bateaux-passagers et services de cargo au niveau des Etats-membres. A cet égard, le Secrétariat a contacté les Etats-Membres en vue d'identifier les industriels locaux désireux de collaborer en la création d'une Compagnie Maritime du Mano River Union.

III. Transport Aérien

Le Secrétariat de l'Union en collaboration avec la Région d'Information de Roberts Flight (FIR) travaillent sur les modalités de la création d'un réseau aérien de la Mono River. Le but de ce projet est la recherche de la solution aux problèmes prédominants de transport aérien qui se posent au niveau de la sous-région.

IV. Les Communications

Le Secrétariat continue à contrôler et à coordonner la création d'un réseau PANAFTTEL de liaison entre les Etats-Membres. Lorsque ce projet sera terminé, il y aura un système de liaison téléphonique directe entre les Etats-Membres. En outre le Secrétariat est aussi étroitement lié à la distribution du courrier entre les Etats-Membres.

V. Energie et Ressources Naturelles

L'industrie est la plus grande consommatrice d'énergie et sans elle l'industrialisation ne peut aller au dessous d'un niveau de cottage. pour ce faire, le Secrétariat a terminé les études de pré-faisabilité et de faisabilité pour le développement du Projet du Bassin du Mano River Union qui doit fournir de l'électricité aux Etats-Membres. En plus, le Secrétariat encourage les Etats-Membres à entreprendre des études permettant les possibilités de développement des mini-projets hydro-énergétiques pour l'électrification des zones rurales et pour l'exploration des sources alternatives d'énergie y compris l'énergie solaire, le biomas dans tous les Etats-Membres.

C. CONCLUSION

Le Mano River Union est essentiellement une Union douanière créée dont l'objectif principal est de faciliter la plus grande expansion du commerce, la création et l'expansion des capacités productives et la meilleure utilisation des ressources induites par le marché élargi.

Conformément à cet objectif, le Secrétariat prône la coopération et l'intégration entre les Etats-Membres. Cette approche comme définie plus haut, favoriserait non seulement l'économie

de nos devises, mais créerait des emplois, éviterait notre dépendance des compagnies étrangères, augmenterait les bénéfices, stimulerait le développement des industries liées et encouragerait le progrès technologique.

Conformément aux objectifs du programme pour la Décennie de Développement Industriel de l'Afrique, le Secrétariat a élaboré une nouvelle politique de développement agro-industriel. Cette relation symbiotique facilitera le développement de tous les deux secteurs et des secteurs alliés par les effets de chaînes. La nouvelle stratégie s'appuie sur le secteur privé par opposition au secteur public, et souligne le concept de participation à des joint ventures pour les entrepreneurs locaux des Etats Membres. Cette stratégie rapprochera les manufacturiers et les hommes d'affaires vu qu'il partageront les mêmes intérêts économiques.

Pour faciliter le développement des industries et l'expansion des échanges, le Secrétariat a mis au point des incitations intéressantes tant pour les entrepreneurs locaux qu'étrangers. En plus, le Secrétariat est aussi à l'oeuvre dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire qui encouragerait le développement industriel et les échanges communautaires. Telles infrastructures comprennent la construction de réseaux routiers reliant les trois capitales de l'Union, la mise en place de facilités de transport aérien et maritime, ainsi que d'un système efficace de télécommunication.

Le projet de mise en valeur du Bassin du Fleuve Mano est conçu, entre autres, pour fournir l'énergie nécessaire sans laquelle il ne peut y avoir de développement industriel.